

Les événements festifs étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur agricole

établi par

Éric BARDON

Inspecteur général de l'agriculture

Hélène de COMARMOND

Inspectrice générale de l'agriculture

Frédérique FONTAINE

Chargée de mission

Norbert LUCAS

Inspecteur général de la santé publique vétérinaire

Michel VALLANCE

Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	3
LISTE DES RECOMMANDATIONS PAR THÉMATIQUES.....	5
1. PRÉSENTATION DE LA MISSION.....	7
1.1. Objet de la mission.....	7
1.2. Méthodologie de la mission.....	8
2. PRINCIPAUX CONSTATS ET FACTEURS D'INFLUENCE.....	9
2.1. Le nouveau contexte générationnel.....	9
2.2. Les constats généraux.....	10
2.3. Les principaux facteurs d'influence.....	13
3. ÉTAT DES LIEUX DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS.....	15
3.1. Les données générales.....	15
3.2. Les périodes d'intégration.....	17
3.3. Les événements festifs intra-campus, une tradition canalisée.....	18
3.4. Les événements festifs extra-campus.....	21
3.5. Les événements sportifs.....	22
3.6. Le modèle économique des événements festifs.....	25
4. ÉVALUATION DES MESURES DE PRÉVENTION PRISES PAR LES ÉTABLISSEMENTS ET LES ORGANISATIONS ÉTUDIANTES POUR SÉCURISER LES ÉVÉNEMENTS FESTIFS.....	29
4.1. Bilan factuel.....	29
4.2. Un socle de mesures communes qui s'avèrent efficaces.....	29
4.3. Des dispositifs originaux ou remarquables susceptibles d'être étendus.....	32
4.4. Les points faibles identifiés.....	34
5. LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DES ÉTABLISSEMENTS, DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS.....	36
5.1. Un cadre juridique classique et insuffisamment maîtrisé.....	36
5.2. Une situation juridique ambiguë et source de risques contentieux.....	37
6. CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS.....	39
ANNEXES.....	43
Annexe 1 : Récents débordements survenus lors des événements festifs.....	44
Annexe 2 : Principales caractéristiques des événements festifs.....	47
Annexe 3 : Lettre de mission.....	49
Annexe 4 : Comptes rendus des visites d'établissement.....	52
Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées.....	92
Annexe 6 : Liste des textes de références.....	98

RÉSUMÉ

Les événements festifs étudiants sont une tradition ancienne des grandes écoles et, en l'occurrence, des dix huit écoles, publiques et privées, d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysage relevant du ministère en charge de l'agriculture. Ces événements sont organisés par et pour les étudiants. On peut citer les périodes d'intégration (accueil des nouveaux arrivants), les soirées dansantes ou de détente, les galas de fin d'année ou de remise de diplômes, les manifestations sportives comme les Inter-Agros, les Inter-Vétos ou les Ovalies.

Préoccupé par les risques de débordements que ce type d'événements peuvent générer, le directeur du cabinet du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a confié au CGAAER le soin :

- d'établir un état des lieux de la vie festive étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère,
- de procéder à une évaluation des mesures de prévention mises en place par les établissements et les associations d'étudiants organisatrices d'événements,
- de faire l'analyse juridique de la situation,
- et d'identifier les mesures susceptibles d'améliorer les dispositifs d'accompagnement des événements festifs.

Si l'activité festive des étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et de paysage est toujours intense, un nombre très limité d'événements graves survenus au cours des dernières années ont été rapportés à la mission¹.

Pour autant cette vie festive n'est pas dépourvue de risques.

Les risques de la vie festive étudiante sont principalement liés à une consommation excessive d'alcool². On peut citer les addictions et leurs conséquences sur la santé, les accidents, les dégradations de locaux, les nuisances sonores qui affectent aussi bien les résidents étudiants que les riverains, les risques sexuels³, les atteintes à l'image (image de soi, image de l'école), les dommages psychologiques, les poursuites judiciaires... Les risques les plus couramment avérés sont les nuisances sonores et les accidents (chutes, entorses...). Si les comas éthyliques sont rares, les sur-alcoolisations entraînant une perte de conscience sont fréquentes.

La nouvelle génération de jeunes est aujourd'hui traversée par deux tendances a priori contraires : la banalisation d'une consommation précoce d'alcool et la recherche de sensations fortes voire de comportements à risques (*binge drinking*), d'une part, et la tempérance induite par une société de plus en plus sécuritaire, d'autre part.

Dans les écoles d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysage sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, l'effet combiné de ces deux tendances a produit une génération d'étudiants capables à la fois de dépasser régulièrement leur tolérance à l'alcool pour s'amuser et d'organiser des

1 Un accident grave lors d'une compétition de rugby et un viol en réunion il y a 3 ans.

2 La mission a pris le parti de ne pas prendre en compte dans son rapport le cas des substances stupéfiantes ou psychotropes « festives » illicites ou licites détournées de leur usage, ces dernières n'ayant quasiment pas été évoquées par les interlocuteurs rencontrés.

3 Les infections sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées, les viols...

événements festifs de façon responsable et raisonnable.

Des dispositifs de prévention des risques, plus ou moins complets, sont à l'œuvre partout et de façon assez satisfaisante même si certains points faibles ont été identifiés : les Inter-Agros, les week-ends d'intégration, le respect de la réglementation de sécurité contre les risques d'incendies et de panique pour les soirées festives ordinaires, et l'isolement des étudiants de première année au centre de Grignon d'AgroParisTech.

Cependant, ces mesures de prévention sont rendues vulnérables par le phénomène de « préchauffes » et d' « after » qui amplifie l'alcoolisation des événements festifs et qui échappe au contrôle des écoles.

L'analyse en droit de la situation montre que les bases juridiques applicables sont insuffisamment maîtrisées, tant par les établissements d'enseignement que par les associations d'étudiants organisatrices d'événements. De plus, le lien juridique entre les établissements et les associations d'étudiants, qui détermine le niveau de risque contentieux et la répartition des responsabilités entre les différents protagonistes, n'est pas suffisamment clarifié.

Malgré les ambiguïtés révélées par cette analyse et en raison desquelles les établissements pourraient être tentés de proscrire tout événement festif pour dégager complètement leur responsabilité, la mission considère que l'éthique, le pragmatisme et la responsabilité éducative des écoles commandent de ne pas faire reposer tous les risques juridiques sur les seules épaules des étudiants.

Face à l'ensemble de ces constats, la mission propose de confier à la DGER le soin d'établir et de faire adopter par tous les établissements un socle commun de mesures de prévention. A propos des points faibles identifiés, elle suggère de sédentariser les Inter-Agros et de solliciter la commission de sécurité compétente pour inspecter et homologuer tous les locaux festifs et, ce faisant, respecter rigoureusement ses prescriptions et les contraintes du règlement de sécurité. Elle propose également de développer les mesures de prévention impliquant les étudiants pour déjouer le phénomène de « préchauffes » et d' « after ».

En matière juridique, la mission recommande d'améliorer la formation juridique des chefs d'établissement, des personnels en charge de la vie étudiante et des étudiants responsables des associations en charge de l'organisation des événements festifs. Elle recommande aussi de faire analyser précisément, au cas par cas, le lien juridique entre les établissements et ces mêmes associations.

LISTE DES RECOMMANDATIONS PAR THÉMATIQUES

L'AMÉLIORATION DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

R1. Confier à la DGER le soin d'établir et de faire adopter par tous les établissements un socle commun de mesures de prévention

R2. Réduire les faiblesses identifiées :

R2.1. Élaborer un cahier des charges « cadre » pour les Inter-Agros et les Inter-Vétos

R2.2. Sédentariser les Inter-Agros sur un même site

R2.3. Sécuriser les week-ends d'intégration

R2.4. Solliciter la commission départementale de sécurité pour inspecter et homologuer tous les locaux festifs, et respecter rigoureusement ses prescriptions et les contraintes du règlement de sécurité

R3. Développer les mesures de prévention impliquant les étudiants pour déjouer le phénomène de « préchauffes » et d' « after »

R4. Réaliser auprès des étudiants une enquête annuelle sur la santé, la consommation d'alcool, de tabac et de drogues

LA CLARIFICATION DE LA SITUATION JURIDIQUE

R5. Approfondir la formation juridique des chefs d'établissement, des personnels en charge de la vie étudiante et des étudiants responsables de l'organisation des événements festifs

R6. Analyser et clarifier le lien juridique entre les établissements d'enseignement et les associations d'étudiants organisatrices d'événements festifs

1. PRÉSENTATION DE LA MISSION

1.1. Objet de la mission

Les événements festifs étudiants sont une tradition ancienne des grandes écoles et, en l'occurrence, des dix huit écoles, publiques et privées, d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysage relevant du ministère en charge de l'agriculture. A l'université, la vie festive revêt un caractère moins collectif, elle est peu encadrée par les associations d'étudiants et se déroule généralement à l'extérieur des établissements.

Ces événements sont organisés par et pour les étudiants. On peut citer les périodes d'intégration (accueil des nouveaux arrivants), les soirées dansantes ou de détente, les galas de fin d'année ou de remise de diplômes, les manifestations sportives comme les Inter-Agros⁴, les Inter-Vétos ou les Ovalies⁵ qui sont toujours suivis par une « troisième mi-temps »... Selon les résultats de l'enquête réalisée par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) en avril 2015, des événements festifs sont organisés plus d'une fois par mois dans 59 % des établissements et plus d'une fois par semaine dans 14 % des cas.

Ces rituels sociaux peuvent réunir plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'étudiants. Des événements de moindre ampleur, généralement spontanés, ponctuent également la vie nocturne des campus où sont souvent hébergés les étudiants.

La vie festive étudiante et l'organisation qu'elle nécessite sont importants pour la socialisation des étudiants, leur intégration dans les promotions, la construction d'un « esprit de corps », la transmission de valeurs, ainsi que l'apprentissage des responsabilités.

Si ces événements sont organisés sous la responsabilité des présidents des associations étudiantes, ils concernent également les établissements qui autorisent ces événements et qui sont souvent amenés à mettre des locaux ou du matériel à disposition et à verser des subventions. Avec les organisateurs, ceux-ci prennent des mesures de sécurisation et veillent à une bonne application de la [loi n° 98-468 du 17 juin 1998 modifiée](#) créant le délit de bizutage.

Pour autant, des comportements alarmants peuvent être observés durant ou après ces événements : alcoolisation excessive et *binge drinking* entraînant des risques d'accidents ou d'addictions, dégradations, conduites inappropriées, sexistes ou racistes⁶. Ces comportements suscitent une certaine inquiétude de la part des représentants de l'État, des directeurs d'établissement, des équipes éducatives en charge de la vie étudiante et des responsables d'associations étudiantes.

C'est la raison pour laquelle le directeur du cabinet du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a confié au CGAAER en mai 2016 une mission de conseil et d'évaluation visant les

4 Les Inter-Agros sont des compétitions sportives de diverses disciplines opposant chaque année les différentes écoles agronomiques. Elles sont organisées à tour de rôle dans une école. En 2016 elles se sont déroulés à Bordeaux SciencesAgro.

5 Les Ovalies sont un tournoi universitaire international de rugby organisé chaque année à Beauvais par l'UNI La Salle.

6 Cf. rapport sur la vie étudiante dans les écoles nationales vétérinaires de M. Guy Delaire et Mme Monique Lefebvre-B, inspecteurs principaux de l'enseignement agricole - Octobre 2001

objectifs suivants :

- L'élaboration d'un état des lieux de la vie festive étudiante dans l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage,
- L'évaluation des mesures de prévention mises en place par les associations étudiantes et les établissements,
- Une analyse du cadre réglementaire et jurisprudentiel au regard des risques encourus et de l'engagement de la responsabilité des administrations, des directeurs d'établissements comme des étudiants organisateurs,
- L'identification des mesures susceptibles d'améliorer les dispositifs d'accompagnement des événements festifs, notamment grâce à des actions éducatives collectives régulant le comportement des jeunes par le contrôle social et agissant sur les normes et valeurs en vigueur dans les communautés étudiantes.

1.2. Méthodologie de la mission

La mission, composée des cinq membres du CGAAER suivants, a duré de juin 2016 à février 2017 :

Eric BARDON, inspecteur général de l'agriculture (coordonnateur),

Hélène de COMARMOND, inspectrice générale de l'agriculture,

Frédérique FONTAINE, chargée de mission au CGAAER, qui a plus particulièrement examiné les aspects juridiques,

Norbert LUCAS, inspecteur général de la santé publique vétérinaire,

Michel VALLANCE, ingénieur général des ponts des eaux et des forêts.

Après deux premières réunions de cadrage avec des représentants de la DGER, la mission a pris le parti de se rendre dans chacune des 16 écoles concernées pour y rencontrer, séparément, les directeurs d'établissement, les personnels en charge de la vie étudiante et les étudiants élus responsables des associations d'étudiants ou siégeant au conseil d'administration des écoles. Les entretiens étaient non directifs. Un questionnaire avait été adressé préalablement à chaque visite.

Pour avoir des éléments de comparaison ou de référence complémentaires, la mission a également rencontré des responsables de l'École nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM), de Supélec, de la Conférence des grandes écoles, de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), du Comité national de lutte contre le bizutage ((CNLB) et de la Brigade de répression de la délinquance contre la personne.

2. PRINCIPAUX CONSTATS ET FACTEURS D'INFLUENCE

Une première analyse de la situation a permis à la mission d'établir des constats généraux et d'identifier les principaux facteurs d'influence de l'activité festive étudiante et de ses éventuels débordements.

2.1. Le nouveau contexte générationnel

La nouvelle génération de jeunes est aujourd'hui traversée par deux tendances a priori orthogonales : la recherche de sensations fortes et de comportements à risques sous l'effet de l'alcool, d'une part, et la tempérance d'une société de plus en plus sécuritaire, d'autre part.

La banalisation d'une consommation précoce et ritualisée d'alcool et de cannabis chez les jeunes

En 2013, le CGAAER a produit un [rapport sur les drogues et toxicomanies dans l'enseignement agricole](#) dans le cadre de la préparation, par la MILDECA, du plan gouvernemental 2013-2017 de lutte contre les drogues et toxicomanies. Selon ses conclusions, l'enseignement technique et professionnel est le plus concerné par le phénomène, en intensité comme en effets, sans distinction, toutefois, avec ce qui est observé dans le réseau de l'Éducation nationale. Les conséquences sur la santé ou les performances scolaires sont d'autant plus sensibles que les élèves sont encore mineurs. La généralisation, voire la ritualisation des comportements addictifs des jeunes (*binge drinking*) sont qualifiées de nouveau « phénomène de société ». Le cas de l'enseignement supérieur est différent. Mais s'il concerne des publics généralement adultes et engagés dans une dynamique favorable d'études supérieures, ceux-ci n'échappent cependant pas au phénomène de société.

Depuis une dizaine d'années, on observe chez les jeunes mineurs une banalisation de la consommation précoce d'alcool et de cannabis. Le volume total d'alcool consommé n'a pas augmenté, mais le rythme de consommation a changé : une absorption rapide et massive, provoquant des états d'ivresse avancés et intentionnellement recherchés pour atteindre un autre état de conscience et des sensations fortes. Il s'agit d'un rituel à caractère collectif et initiatique, indifféremment suivi par les garçons et les filles. Des responsables éducatifs déplorent : « *On en est à faire de l'éducation à l'alcoolisation excessive pour apprendre aux jeunes quoi faire en cas de coma éthylique !* ».

Une génération de jeunes issue d'une société de plus en plus sécuritaire

Une autre singularité de la nouvelle génération est qu'elle est issue d'une société de plus en plus sécuritaire : intégration du principe de précaution dans la constitution, impressionnantes campagnes de communication visant à prévenir les risques de la vie courante : accidents de la route, tabac, alcool, SIDA... Parmi la population, les enfants sont les plus sensibles aux effets de

ces campagnes et il en reste des traces prégnantes, bien qu'encore mal définies, chez les adolescents et les jeunes adultes.

Les récents attentats terroristes dont la France a été victime ont encore accentué ce contexte sécuritaire.

2.2. Les constats généraux

Si les témoignages recueillis par la mission et les enquêtes réalisées dans les écoles qui ont été visitées ne révèlent que très peu d'événements graves⁷ liées aux événements festifs étudiants au cours des dernières années, la situation est souvent perçue par les personnels en charge de la vie étudiante comme « limite », c'est à dire susceptible de mal tourner si des efforts de prévention n'étaient pas en permanence consentis. Pour les directeurs d'école, il s'agit d'un phénomène qui appelle une vigilance constante, dont la régulation est d'autant plus importante qu'il s'impose par le poids des traditions ou par les vertus éducatives que lui reconnaissent certains établissements. Quant aux étudiants, ils revendiquent aussi résolument le droit « à faire la fête » que le sens des responsabilités, estimant ces événements sous contrôle et les rares débordements comme le fait d'individus isolés.

A titre indicatif, une enquête réalisée à VetAgroSup Lyon révèle que seuls 20 % à 25 % des étudiants affirment ne jamais « *boire plus que de raison* »⁸. Une grosse moitié des étudiants confesse dépasser leur tolérance à l'alcool moins d'une fois par semaine, et environ 20 % plus d'une fois par semaine.

Chacun des établissements présente un cas de figure différent, mais des constantes demeurent.

Les risques de la vie festive sont principalement liés à une consommation excessive d'alcool

Les risques de la vie festive étudiante sont principalement liés à une consommation excessive d'alcool⁹. On peut citer les addictions et leurs conséquences sur la santé¹⁰ (les effets sur les performances scolaires n'ont jamais été cités), les accidents, les dégradations de locaux, les nuisances sonores qui affectent aussi bien les résidents étudiants que les riverains, les risques sexuels¹¹, les atteintes à l'image (image de soi, image de l'école), les dommages psychologiques, les poursuites judiciaires...

Les risques les plus couramment avérés sont les nuisances sonores et les accidents (chutes, entorses...). Si les comas éthyliques sont rares, les sur-alcoolisations entraînant une perte de conscience sont fréquentes.

7 Un accident grave lors d'une compétition de rugby et un viol en réunion il y a 3 ans.

8 « *Boire plus que de raison* » signifiant dans l'enquête boire plus de quatre verres dans une même soirée.

9 La mission a pris le parti de ne pas prendre en compte dans son rapport le cas des substances stupéfiantes ou psychotropes « festives » illicites ou licites détournées de leur usage, ces dernières n'ayant quasiment pas été évoquées par les interlocuteurs rencontrés.

10 10 % des étudiants des grandes écoles seraient susceptibles de devenir alcoolique (source MILDECA)

11 Les infections sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées, les viols...

Des dispositifs de prévention des risques sont à l'œuvre dans toutes les écoles

Des dispositifs de prévention des risques sont à l'œuvre dans toutes les écoles, selon des modalités plus ou moins complètes et partagées entre établissement et associations d'étudiants (Cf. chapitres 3 & 4).

Les filles rattrapent les garçons

Au sein des grandes écoles, l'enseignement supérieur agricole se singularise par une proportion de filles nettement supérieure à celle des garçons, en particulier dans le secteur public. Certaines années, cette proportion dépasse 80 % parmi les étudiants vétérinaires. Par comparaison, à l'ENSAM et à Supélec la proportion de filles n'est que de 15 %. La proportion moyenne de filles dans les établissements adhérents à la Conférence des grandes écoles (CGE) est de 22 %.

Réputées consommer moins d'alcool, les filles rattrapent aujourd'hui les garçons dans leur comportement. Une enquête nationale publiée en 2013¹² signale que chez les jeunes de 18 à 25 ans l'augmentation de la consommation d'alcool tient essentiellement à celle observée chez les filles. Bien qu'encore inférieure, elle se rapproche de celle des garçons.

Le phénomène de « pré-chauffes », de « before » et d' « after » amplifie l'alcoolisation des événements festifs

Le phénomène de « pré-chauffes » et d' « after » consiste à s'alcooliser en privé (dans les logements étudiants, les discothèques ou les bars en ville...), avant ou après les événements festifs. Il est courant et traduit un état d'esprit nouveau, ainsi que l'exprime un interlocuteur rencontré par la mission : « *La fête ne peut commencer qu'en étant déjà alcoolisé !* ».

C'est probablement une des raisons pour laquelle on observe une sur-alcoolisation généralisée lors des événements festifs malgré toutes les mesures de prévention et de contrôle prises par les associations d'étudiants organisatrices des événements et les établissements.

Autre constat : les mesures de limitation de la consommation d'alcool imposées pendant les événements festifs (contrôle des doses, fins de soirée précoces...) sont souvent neutralisées par ce phénomène.

Une vie festive entre traditions étudiantes et projets éducatifs

Les établissements ont des postures assez différenciées à l'égard des événements festifs.

Pour certains les traditions s'imposent et il convient de contenir au mieux les excès. D'autres prennent courageusement le parti d'intégrer la vie festive dans les établissements, considérant que les risques sont plus réduits en interne qu'en externe. Dans une troisième catégorie, parmi les établissements privés mais pas seulement, la vie festive fait partie du projet éducatif de l'école : épanouissement personnel, transmissions de valeurs sociales, apprentissage de la convivialité et formation aux responsabilités pour les étudiants élus...

12 Richard JB. Et al. La consommation d'alcool des 18-25 ans en France : spécificités et évolutions. BEH, 2013, 16-17-18, 7 mai, 176-180.

« L'entre-soi » de la vie festive étudiante

Une autre caractéristique de la vie festive est le phénomène « d'entre-soi » volontairement entretenu par les étudiants et favorisé par les mesures Vigipirate. Dans la plupart des cas, les événements festifs sont réservés, quasi exclusivement, aux étudiants de l'école. Un responsable d'association le résume ainsi : « *On se sent mieux entre nous, le contrôle est plus facile et cela évite les débordements souvent causés par des invités extérieurs.* »

Les sciences de la nature et de la vie exercent un effet de modération

Les sciences de la nature et de la vie enseignées dans l'enseignement agricole exercent un effet de modération. Des étudiantes vétérinaires plaident une profession de santé qui doit nécessairement respecter une hygiène de vie. Les clubs d'entretien du corps connaissent un gros succès. Dans les écoles agronomiques, on observe le développement de soirées ou de clubs sans alcool.

Les débordements sont plus le fait de cas isolés que de phénomènes collectifs

Les responsables étudiants comme les représentants des établissements affirment que les débordements constatés sont plus le fait d'individus isolés que de phénomènes collectifs, à l'exception des « fêtes spontanées » propres à certaines écoles et qui sont à l'origine de nuisances sonores affectant le voisinage et les étudiants résidents.

La fin du « bizutage » ?

La [loi n° 98-468 du 17 juin 1998, modifiée par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016](#), qui prévoit et réprime le délit de bizutage est a priori bien respectée. Aucune infraction à la loi n'est plus constatée. Les nouveaux arrivants sont accueillis à l'occasion de « périodes d'intégration » de durée variable selon les établissements et qui ont un caractère facultatif. Ces périodes sont généralement conclues par des « WEI » (week-end d'intégration) plus ou moins ponctuées de soirées bien arrosées à la faveur desquelles un acte de bizutage est toujours possible...

Le Comité national de lutte contre le bizutage n'a signalé que deux incidents intéressant une des écoles de l'enseignement supérieur agricole, mais sans lien direct avec le bizutage ou sans portée juridique.

La Brigade de répression de la délinquance contre la personne également consultée, estime que, d'une manière générale, des faits de bizutage peuvent encore être avérés, mais l'absence de témoignages ne permet pas de relier les faits constatés à la définition du code pénal et de qualifier l'infraction.

Les étudiants élus chargés des événements festifs sont très responsables

La mission a constaté un très grand sens des responsabilités des étudiants élus chargés de l'organisation des événements festifs. Ils se disent garants du bon déroulement des manifestations et déclarent réussir dans cette tâche sans difficultés majeures.

Signal faible : des parents démunis face au comportement de leurs enfants

La mission a recueilli les confidences de plusieurs directeurs d'établissement interpellés par des parents d'élèves démunis face au niveau de consommation d'alcool (et de cannabis) de leur enfant et confiant à l'école le soin de rectifier ces comportements.

2.3. Les principaux facteurs d'influence

La mission a identifié un certain nombre de facteurs d'influence susceptibles d'exposer plus ou moins les établissements aux risques afférents aux événements festifs. Si on distingue quelques tendances générales, chaque établissement présente en réalité un cas de figure différent.

La configuration des lieux

La configuration des lieux figure parmi les principaux facteurs d'influence : implantation (urbaine, périurbaine ou rurale), campus ou bâtiment mitoyen, résidences étudiantes intégrées ou non, présence d'un foyer d'étudiants ou non...

Sans surprise, les risques de nuisances sonores, d'accidents sur la chaussée et d'alcoolisation dans les débits de boisson environnants sont plus importants en milieu urbain dense. En milieu rural, les risques d'accidents de voiture sont plus importants. Les campus disposant d'un foyer ou de résidences d'étudiants sont plus exposés aux risques de « préchauffes » ou d'« afters ». Les campus ouverts sont plus difficiles à préserver d'incursions extérieures.

La progressivité dans la prise de responsabilité des étudiants dans la vie associative

La progressivité dans la prise de responsabilité des étudiants dans la vie associative est un facteur très important d'apprentissage de la maîtrise des risques par les associations d'étudiants.

En tendance, on distingue deux cas de figure. Dans les établissements privés, la prise de responsabilité dans le milieu associatif est progressive tout au long du cursus de formation. Les étudiants les plus aguerris se retrouvent ainsi devoir assumer les responsabilités les plus lourdes. Dans les établissements du secteur public, il arrive souvent que des étudiants de première année soient amenés à exercer des responsabilités sans aucune expérience préalable et, parfois, sans même avoir eu de contacts avec leurs aînés de deuxième année. Le site de Grignon d'AgroParisTech est, à cet égard, le plus frappant.

Les cycles « post-prépas » versus « prépas intégrées »

Le syndrome de « décompensation post-prépa » qui affecte les nouveaux arrivants est souvent évoqué par les équipes en charge de la vie étudiante du secteur public parmi les causes des débordements observés. Quant aux étudiants, ils revendiquent fermement « *le droit à faire la fête après des années de bagne.* ».

Dans les établissements privés (prépas intégrées), la mission a de plus constaté que les étudiants

de première année faisaient l'objet d'une attention d'autant plus soutenue, tant de la part des équipes éducatives que des responsables étudiants, qu'ils sont généralement mineurs.

A Supélec, on ne cache pas que les étudiants qui ont intégré l'école par la voix universitaire sont plus matures et responsables dans leur comportement.

La place accordée aux activités sportives et culturelles

De nombreux établissements considèrent que les activités sportives et culturelles constituent des dérivatifs efficaces aux excès de la vie festive. Parfois ces activités sont intentionnellement programmées les jours de la semaine affectées aux soirées festives (jeudi ou vendredi).

Quelques uns ont même opté pour un poste à temps plein de responsable des sports. Si les associations sportives et culturelles sont partout nombreuses, tous les établissements ne disposent pas d'installations sportives.

La participation de personnels en charge de la vie étudiante aux événements festifs

La participation de personnels en charge de la vie étudiante aux événements festifs n'est pas une pratique partagée par tous les établissements. On distingue clairement, à cet égard, deux catégories d'établissements, sans qu'un critère de distinction particulier puisse être identifié (ex : public vs privé).

La mission n'a pas pu se prononcer sur l'efficacité réelle de cette mesure, celle-ci relevant probablement davantage de considérations plus locales que générales.

Le cas des établissements à plusieurs sites

Une majorité d'établissements sont aujourd'hui le résultat de regroupements entre deux écoles ou plus, sans toutefois avoir fait l'objet d'une fusion géographique. L'éloignement entre les sites et les contrastes de culture entre les écoles constitutives exacerbent les différences de pratiques en matière de vie festive. Ainsi, les étudiants ont tendance à revendiquer les mesures qui apparaissent les plus avantageuses à leurs yeux (ex : horaires de fin de soirée...).

Ces situations constituent pour les responsables un obstacle à l'amélioration des dispositifs de régulation des événements festifs et expose, en tendance, les établissements à un risque « d'alignement vers le bas ».

3. ÉTAT DES LIEUX DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

3.1. Les données générales

Une activité festive toujours très développée

La vie festive des écoles est, sauf exception, très développée, dans la tradition des écoles et avec l'idée partagée qu'elle participe à l'intégration, la cohésion du groupe, l'esprit de promotion, le développement et la défense de la culture maison.

Plusieurs catégories d'événements sont identifiées et sont quasi généralisées:

- **L'accueil** des nouvelles promotions et le week-end d'intégration. Cette période d'intégration qui dure de quelques jours à 3 semaines, est ponctuée par des jeux et des soirées festives à un rythme soutenu.
- **Le foyer** des étudiants (ou le « cercle », le « caveau », « l'embuscade »...)
- **Les fêtes mensuelles, bimensuelles ou hebdomadaires les jeudis ou vendredis soirs**
- Des événements plus calmes, sans alcool, se développent dans les écoles.
- **Les grands événements**, accueillant un public plus étendu, se tiennent le plus souvent à l'extérieur des établissements : le gala de Noël, la remise des diplômes, les événements sportifs, les soirées de promo ou d'inter-promos...

Le nombre de personnes dans les fêtes est variable selon les écoles et les événements. Cependant les fêtes réunissent assez facilement 100 à 200 personnes et jusqu'à 1000 lorsqu'il s'agit d'inter-promos ou de la Nuit véto par exemple.

Les horaires sont aussi très variables. Dans certaines écoles l'heure de fin des soirées est fixée à 23h, dans d'autres à 1h ou 2h du matin. Mais il n'est pas exceptionnel que certains événements, en général les plus importants ou ceux de la période d'intégration, se terminent au petit matin.

Les associations d'étudiants en charge de l'organisation

Les BDE sont généralement responsables des événements festifs dans les écoles. Mais ponctuellement l'organisation peut être confiée à d'autres associations comme à AgroSup Dijon où chaque association assume successivement la responsabilité de l'organisation d'un événement. Pour les événements plus importants, des associations ad hoc sont souvent constituées : Inter-Agros, Inter-Vétos, soirées de galas, week-ends d'intégration...

L'implication des jeunes dans les associations étudiantes et leur prise de responsabilité dans l'organisation des manifestations festives sont souvent encouragées par les écoles : certaines valorisent cet engagement dans le supplément au diplôme (AgroParisTech) ou par l'attribution de points du jury (Bordeaux Sciences Agro), ou s'interrogent à le faire. À La salle Beauvais les

étudiants doivent vingt « heures de solidarité » à l'école.

Dans tous les cas, les écoles assurent un appui aux responsables étudiants. C'est une des missions des DEVE (Directions des études et de la vie étudiante). Elles organisent la capitalisation d'expériences et le transfert des savoir-faire entre les équipes sortantes et les nouveaux élus.

Une programmation systématique des événements festifs

Dans toutes les écoles les événements festifs sont planifiés pour l'année et font l'objet d'une validation par la direction de l'école.

Les procédures sont variées avec par ordre d'exigence croissante : entretien de cadrage avec la DEVE, fiche à remplir, plan de prévention. Les DEVE s'impliquent fortement dans ce processus de formalisation du planning annuel.

Les grands événements doivent faire l'objet d'une procédure écrite. En effet les mairies exigent la production d'une notice de sécurité. Certaines écoles systématisent une procédure de plan de prévention pour toutes les soirées et l'imposent également pour les événements organisés à l'extérieur tels que les week-ends d'intégration. Ces dispositions peuvent faire l'objet d'une convention entre les organisateurs et l'école.

D'autres écoles ont un protocole ou un cahier des charges standard pour toutes les soirées « ordinaires ».

Certaines écoles inscrivent dans leur convention avec le BDE l'obligation de demander l'autorisation de l'école pour toute manifestation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux : *«Le BDE étant associé à l'image de l'école, il devra systématiquement demander à la direction l'accord préalable pour les activités organisées sur et à l'extérieur du campus.»*.

Une consommation d'alcool sous surveillance

Seul un établissement, l'ENGEES, a interdit strictement l'alcool. Mais les étudiants peuvent aisément poursuivre les soirées ailleurs et consommer de l'alcool, l'ENGEES étant au cœur de la ville de Strasbourg. La plupart des autres écoles autorisent les alcools licence II au moment des fêtes.

Pour la vente de l'alcool, plusieurs cas de figure ont été observés : licence II permanente, licence II demandée ponctuellement à la mairie ou absence de licence lorsque les soirées sont qualifiées de « strictement privées ».

Des chartes plus ou moins élaborées

De nombreuses écoles ont mis en place avec les organisations étudiantes des chartes de la vie étudiante, de bon comportement en soirée ou de prévention des conduites à risque. Celles-ci ont vocation à être portées à la connaissance de tous les élèves. Elles insistent notamment sur les excès de l'alcool et leurs conséquences en termes de comportement (AgroSup Dijon, AgroParistech, ISARA). Certaines écoles ont adopté la charte « *C'est pas 1 option* » proposée par la Conférence des grandes écoles et le Bureau national des élèves-ingénieurs (Montpellier

SupAgro, ENVT) ou s'en sont inspirées. À noter qu'une municipalité, Angers, a mis en place une charte de l'organisation des soirées étudiantes, signée par les organisateurs de soirée pour réduire de risques de débordements en ville. À AgroSup Dijon, le contenu de la charte est revisité chaque année avec les organisations étudiantes dans une optique d'amélioration, de transmission et d'appropriation de son contenu.

Les autres dispositions prises sont : assurance, désignation d'équipes de prévention et de responsables du bar, filtrage des entrées, présence de vigiles, mise à disposition d'une salle de repos, limitation de la quantité d'alcool délivrée (licence II et délivrance de tickets de consommation en nombre limités), tour d'astreinte des personnels de l'école, main courante ou compte rendu des incidents des soirées.

Les responsables étudiants dont en général formés aux premiers secours (PSC1).

Tous les établissements sans exception réalisent, dans des modalités diversifiées, des séances de formation et sensibilisation aux conduites addictives et à la prévention des excès : conférences en amphi, débats entre étudiants, étudiants relais.

3.2. Les périodes d'intégration

Dans tous les établissements visités il y a une période d'intégration des nouveaux étudiants qui dure de quelques jours à 3 semaines et se termine généralement par un week-end d'intégration (WEI) qui est le plus souvent externalisé.

Des activités encadrées

L'intégration fait l'objet d'une attention particulière dans l'ensemble des établissements. Ceux-ci sont extrêmement attentifs aux écarts de comportement de leurs élèves qui pourraient constituer des infractions à la loi « anti-bizutage ». La période d'intégration est organisée soit par le BDE, soit par une association dédiée. Le programme détaillé est établi à l'avance et fait l'objet d'une validation par l'administration. Pour les écoles avec prépa intégrée (privées) accueillant une proportion importante de mineurs en 1^{ère} année, l'autorisation des parents est sollicitée et des dispositions strictes sont prises pour les identifier (ex : par bracelet). Les rappels des règles concernant l'interdiction du bizutage sont systématiquement mises en œuvre et en particulier le caractère facultatif et le droit de se retirer du jeu. On dénombre cependant entre 80 % et 98 % de taux de participation des étudiants entrants (en moyenne plus de 90%). Dans quelques cas un comité d'éthique¹³ destiné à suivre le déroulé des activités est mis en place, le plus abouti étant celui de l'ENVA, essentiellement composé de personnels enseignants ou de cadres de l'établissement. Par ailleurs, de nombreux établissements évaluent la période d'intégration par une enquête de satisfaction qui fait apparaître un taux de satisfaction supérieur à 90 %. À l'ENSP, les activités d'intégration prennent la forme d'un « voyage inaugural » et sont directement organisées par l'administration de l'école.

La durée des activités est comprise entre deux jours et trois semaines, la durée d'une semaine

¹³ Ce comité d'éthique qui veille à l'application d'une charte de l'intégration peut être mixte (étudiants organisateurs/administration) comme à l'ENVT ou seulement d'enseignants et cadres administratifs comme à l'ENVA

correspondant à la majorité des cas. Ces activités se déroulent en général sur des plages horaires libres de travaux d'enseignement (après-midi, début de soirée). Quelques établissements aménagent les emplois du temps en conséquence mais ce phénomène est minoritaire. Cependant La Salle - Beauvais suspend totalement les cours lors de la semaine d'intégration à la satisfaction générale des étudiants et des enseignants.

Des soirées d'intégration limitées

En dehors des activités ludiques propres à créer du lien, l'intégration est l'occasion de soirées festives, en général organisées dans les locaux de l'établissement. La plupart des établissements limitent à une seule soirée ce type d'activité qui est alors encadré selon les modalités prévues pour les soirées organisées dans l'année. Si certains établissements, le plus souvent ceux disposant d'une cité étudiante ou d'un foyer, tolèrent des soirées plus fréquentes, celles-ci sont alors limitées en temps et en autorisation de boissons alcoolisées. Il convient de noter les exceptions de VetAgroSup Lyon et de l'ENGEES où des soirées ont lieu chaque soir de la semaine d'intégration à VetAgroSup et des trois semaines d'intégration de l'ENGEES. Mais dans ce dernier cas, l'heure de fin est fixée à 23h et l'alcool est interdit (le règlement intérieur de l'établissement interdisant formellement l'alcool et cette interdiction étant rigoureusement contrôlée).

Des week-ends d'intégration externalisés

Les périodes d'intégration se terminent généralement par un week-end d'intégration appelé WEI sauf à Purpan où la dénomination est WEC (week-end de cohésion). Mis à part La Salle-Beauvais où le WEI est principalement organisé sur le campus et dans la ville, les week-ends d'intégration sont externalisés le plus souvent dans un rayon de 200 km autour de l'école, dans des centres de vacances ou des camping loués pour l'occasion.

Il n'y a pas de véritable WEI collectif organisé à l'ENVT, les étudiants étant répartis par petits groupes de 3 ou 4 et passant un week-end convivial sous la tutelle d'un nombre équivalent d'étudiants de 4ème année dans une trentaine de lieux privés.

Dans quatre établissements, l'ENSP, l'ISA, l'ISARA et VetAgroSup Lyon (ex ENVL), la période d'intégration n'est pas clôturée par un WEI, mais par une soirée festive pour les trois premières et par une cérémonie dite « baptême de la poule » pour VET Lyon.

Il convient de noter que la période d'intégration à AgroParisTech débutait traditionnellement par un premier WEI organisé à Grignon et qui regroupait 800 personnes dont de nombreux « anciens ». Depuis la rentrée 2016, ce week-end, qui posait des problèmes certains, a été annulé et il ne subsiste que le WEI de fin d'intégration externalisé.

3.3. Les événements festifs intra-campus, une tradition canalisée

Les événements festifs intra-campus s'organisent autour de trois types d'activités : la « vie de foyer » et ses événements conviviaux, les soirées dansantes et les grands événements. Bien évidemment des différences notables sont observées dès lors que les étudiants sont ou non hébergés dans une cité intra-muros.

La vie de cité en résidence

La vie de cité en résidence étudiante n'est pas en soi une activité festive mais peut être à l'origine de fêtes informelles dans les chambres, petits appartements ou espaces communs. Les troubles observés sont des nuisances sonores affectant le voisinage intra cité mais aussi les riverains lorsque la configuration des lieux s'y prête. La présence d'une résidence sur le site de l'école constitue de plus un facteur potentiellement aggravant de conduites de préchauffe avant les soirées régulièrement organisées.

La moitié des établissements disposent d'une résidence étudiante. La majorité d'entre elles est encore propriété de l'établissement et en régie directe, mais une nette tendance se dessine pour externaliser ces résidences vers le CROUS, un office HLM ou une société privée afin de s'exonérer non seulement de la gestion financière, mais aussi de la sécurisation et du gardiennage.

Lorsque la résidence est gérée par l'école, le personnel de surveillance s'assure de la tranquillité des lieux et du retour au calme à l'issue des soirées. Les sanctions consécutives à des comportements déplacés peuvent être prises en application du règlement de l'école, la plus dissuasive étant l'exclusion de la cité. Pour autant, le caractère privatif des chambres louées par les étudiants restreint la portée des interdictions que la direction peut promulguer.

Les activités des foyers étudiants (et des cafétérias)

La plupart des établissements mettent à disposition des élèves un foyer (ou une cafétéria) disposant d'un lieu de convivialité et de petite restauration avec le plus souvent un bar, des salles annexes d'importance variable permettant d'héberger le BDE et les associations, et, le cas échéant, d'organiser des soirées festives.

Les foyers sont soumis à des horaires de fermeture variés selon les établissements. Ils sont ouverts le matin, le midi et en soirée mais ferment généralement aux mêmes heures que l'école, voire avant¹⁴. Là où il y a une résidence sur site, ils ferment généralement plus tard (entre 22h et 1h). Ils ne délivrent jamais d'alcool en journée. Dans huit écoles le foyer délivre de l'alcool hormis pour les soirées où l'alcool est autorisé. Dans six écoles, le foyer propose de la bière, du cidre, voire du vin le soir (parfois limité à un ou deux soirs par semaine). Pour trois d'entre elles, le foyer dispose d'une licence Il permanente¹⁵ et un dispositif de responsabilisation des patrons de bar et de formation des barmen et barmaids a été mis en place.

Dans les foyers, des *afterwork* hebdomadaires ou des événements conviviaux ou culturels relevant de la responsabilité d'une association dédiée (soirée des clubs) peuvent être organisés

14 Le foyer de VetAgroSup Lyon ferme à 16 h et ceux d'Oniris à 14h et 18 h selon les sites. En règle générale les foyers ferment le soir à partir de 21h ou 22 h.

15 Il s'agit de L'ENVT, AgroCampus Ouest site de Rennes et La Salle-Beauvais

périodiquement sous réserve d'une programmation validée par l'établissement. En général ces événements se déroulent entre 19h et 21h et, hormis les quelques établissements dont le foyer dispose d'une licence II ou est autorisé à fonctionner en cercle privé, il n'y a pas de consommation d'alcool. Certains de ces événements peuvent se terminer par une petite soirée dansante, limitée en nombre de participants (une cinquantaine) et se terminant vers 22 ou 23 h (« boomettes » de l'ENVT). À proximité du foyer et selon les conditions météorologiques, des barbecues sont organisés (Montpellier SupAgro, La Salle-Beauvais). Il convient de noter la volonté d'AgroParisTech Grignon d'éclater les activités conviviales autrefois concentrées sur le « caveau » vers deux autres lieux, la « CASA » et la « salle Capote » exclusivement destinés à des activités ludiques sans consommation de boissons alcoolisées.

Les soirées dansantes

La fréquence des soirées dansantes, appelées « Chouilles », « Gymnight », « Manades », « Caveau » ou encore « Zinzin » selon les traditions locales, est très variable selon les établissements. Elle varie d'un événement par semaine à cinq par an. La moyenne s'établit à une par quinzaine et on note sur la durée une tendance à la réduction de la fréquence. Les horaires et l'amplitude sont également assez variables. Les horaires les plus tôt avec l'amplitude la moins large vont de 19h à 22h ou 23h (ONIRIS Géraudière, ENGEES) ; les plus tardifs et souvent les plus longs vont de 22h ou 23h à 5h du matin (Montpellier SupAgro, VetAgroSup Lyon). Lorsque la soirée commence à 22h, une pré-soirée animée par un club peut avoir lieu. Les soirées sont souvent programmées le jeudi ou le vendredi, avec tendance à les déplacer au vendredi.¹⁶

Le nombre de participants dépend de l'importance de l'établissement, de la présence d'invités extérieurs et de la spécificité de la soirée. Il varie de 100 à 500 personnes.

La quantité d'alcool est contrôlée (2 à 4 doses OMS¹⁷ selon les cas), ainsi que la qualité (bière, cidre, vin). Il n'est strictement interdit que dans un établissement (ENGEES) et le nombre de soirées avec alcool peut être limité dans d'autres (Oniris). Le plus souvent, et systématiquement dès lors qu'il y a admission d'extérieurs, sa distribution se fait sous couvert d'une licence II soit permanente pour les établissements concernés, soit temporaire pour l'occasion.

Les grands événements

Des événements d'ampleur exceptionnelle ponctuent également la vie festive des écoles : soirées de galas, cérémonies de remise des diplômes, l'« Arrosoir » à l'ENSP...

Ces grands événements rassemblent les élèves, le corps enseignant, les parents et d'autres invités comme des anciens élèves ou des professionnels et autres personnalités extérieures. Ils peuvent réunir jusqu'à 2500 personnes et au vu de l'affluence, nécessitent une autorisation spécifique basée sur un descriptif précis de la mise en place de moyens de sécurité appropriés. En particulier, les préinscriptions et l'identification des participants sont de règle et la sécurité est assurée par un nombre conséquent de vigiles et la présence d'un poste de secours dimensionné en conséquence.

¹⁶ Systématiquement le vendredi à l'ENVA, l'ENVT, VetAgroSup Lyon, l'ENSP... parfois le vendredi en remplacement du jeudi à Bordeaux SupAgro, AgroParisTech Grignon, Oniris-véto, VetAgroSup Clermont

¹⁷ Unité de dose d'alcool fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Se déroulant à l'intérieur de l'établissement, ces manifestations sont organisées par les BDE ou une association dédiée avec le concours de l'administration de l'école.

L'activation du plan Vigipirate alourdit le train de mesures contraignantes. Les attentats de novembre 2015 ont conduit la direction d'Agrocampus Ouest à annuler la cérémonie de remise des diplômes prévue en fin d'année.

3.4. Les événements festifs extra-campus

En plus des « WEI » et des événements sportifs (y compris semaine de ski organisée par certains BDE) généralement organisés, la vie festive étudiante compte également des manifestations organisées à l'extérieur des établissements et des sorties spontanées entre étudiants.

La fréquentation en groupe des établissements de boissons des centres ville

La vie étudiante festive s'organise différemment selon que le campus est vaste et éloigné du centre ville (cas de La Salle-Beauvais ou de VetAgroSup Lyon par exemple) ou qu'il se trouve proche du centre ville et sur des installations plus resserrées (cas de l'ISA Lille, l'ENGEES ou de l'ESA d'Angers).

Certaines rues de grandes villes sont connues pour être très fréquentées par les jeunes, en particulier le jeudi soir, et donner lieu à des débordements comme le tapage nocturne, l'ivresse sur la voie publique et les dégradations (les « rues de la soif » à Lille et Rennes notamment). Cela a amené certaines municipalités comme celle d'Angers à établir une charte de la vie nocturne étudiante négociée entre la ville, les services de l'État, les professionnels (bars, restaurants, discothèques) et les associations étudiantes.

Les soirées organisées à l'extérieur de l'école

Dans quelques établissements (Montpellier SupAgro et ESA), le BDE organise régulièrement (5 ou 6 fois par an) des soirées en dehors de l'école ou de locaux associés. Ces soirées ont généralement lieu dans des discothèques privatisées à cet effet ou dans une salle des fêtes privée ou municipale. Le recours à un prestataire qui assure le service de sécurité et la couverture de boissons alcoolisées par une licence (éventuellement IV) exonère pour partie la responsabilité du BDE. Cependant l'ESA impose que le transport ait lieu par navettes et que la charte des soirées internes soit respectée de même que celle de la ville d'Angers. À Montpellier SupAgro, un dispositif de transport encadré est mis en place (navettes ou capitaines de soirée).

Il a par ailleurs été observé que lorsque les soirées internes se terminent tôt, à 22 h, les étudiants sont alors enclins à poursuivre la soirée par groupes parfois importants à l'extérieur dans des établissements de nuit et, ce, sans préparation ou anticipation des risques encourus, en particulier de ceux liés aux trajets et transports. Dans ce contexte se pose la question de l'opportunité en termes avantages/bénéfices d'une règle stricte de fin précoce des soirées organisées à l'intérieur des établissements.

Les grands événements extérieurs

Des grands événements (hors les événements sportifs qui font l'objet du chapitre suivant) peuvent également être organisés à l'extérieur des établissements.

Leur organisation est en général confiée à une association dédiée qui met en place l'infrastructure nécessaire aux bonnes conditions de sécurité (vigiles, poste de secours) en lien avec la structure d'accueil qui peut être une municipalité ou une entreprise privée. Un plan de prévention prévoit à minima les modalités de contrôle des entrées avec fouille éventuelle et les conditions de service de bar.

Ces manifestations qui regroupent de 500 à plus de 1000 participants peuvent être limitées à la sphère des étudiants, parents et amis, comme par exemple le Gala « Lulu » à l'ENVT, ou ouvertes à un public très large comme l'« Expo Flo » organisée par Agrocampus Ouest à Angers.

3.5. Les événements sportifs

Inter-Agros, Ovalies, Inter-Vétos

Ces manifestations sont très importantes par le nombre de participants (entre 600 et 3000), leur durée (de 3 à 5 jours) et la richesse de leur programmation. Il s'agit d'événements sportifs inter écoles, parfois à caractère international (Ovalies).

L'objectif de ces manifestations est de favoriser la rencontre des écoles et des élèves. Les jeunes participent ou assistent aux compétitions sportives et se retrouvent en soirée pour faire la fête.

Les Inter-Agros et les Inter-Vétos sont des compétitions sportives de diverses disciplines opposant respectivement chaque année les différentes écoles agronomiques et vétérinaires. Elles sont organisées à tour de rôle par une école différente. En 2016 les Inter-Agros se sont déroulés à Bordeaux SciencesAgro.

Les Ovalies sont un tournoi universitaire international de rugby organisé chaque année à Beauvais par l'UNI La Salle.

Les Inter-Agros réunissent des écoles d'agronomie et de biotechnologie de la France entière. C'est une compétition pluridisciplinaire qui comprend des épreuves de sports individuels et des sports collectifs. L'organisation laisse aussi une large part à la fête. Une association étudiante ad hoc est créée pour en assumer l'organisation. Dans l'établissement d'accueil, une équipe administrative est nécessairement impliquée.

A Bordeaux en 2016, 2300 jeunes originaires de 16 écoles ont participé à l'événement pendant quatre jours. L'association en charge comprenait un bureau (président, VP, trésorier, secrétaire) et sept commissions composées chacune de 6 à 20 étudiants de 1ère année. Chaque commission fonctionne avec un « moteur » qui coordonne le travail des membres de la commission et une « navette » chargée de la circulation de l'information. Chacune couvre un domaine d'activités : le sponsoring, la logistique, la sécurité, la communication, le sport, la restauration et les soirées. La commission dédiée aux soirées était constituée de 15 étudiants bénévoles.

Les Ovalies ont été créées en 1994 pour concurrencer la course de l'EDHEC. C'est le tournoi universitaire international de Rugby le plus important : 3000 participants, 50% de joueurs et 50% de supporters, 74 équipes différentes, trois jours de compétition. Les mêmes installations sont mises à disposition chaque année par la mairie de Beauvais.

Une association dédiée de 80 étudiants est en charge de son organisation, aidés par cinq cents autres étudiants bénévoles. Trois soirées se tiennent sous un chapiteau mis à disposition par la mairie avec débit de boisson disposant d'une licence II. L'organisation se fait en étroite collaboration avec les forces de l'ordre et la protection civile.

Les Inter-Vétos rassemblent de 600 à 800 participants issus des quatre écoles vétérinaires : ENVA, ONIRIS, VetAgro-sup Lyon et ENVT.

En 2016, l'Inter-Vétos s'est déroulé à Lyon dans l'enceinte de l'école où un chapiteau a été dressé. Les services de sécurité étaient composés de 14 vigiles présents en permanence. Pour prévenir les excès d'alcool, des sportifs de haut niveau sont intervenus auprès des étudiants en amont de l'événement. Les épreuves sportives se sont déroulées sur place. L'hébergement des jeunes a été assuré dans la résidence de l'école.

La compétition sportive

Si les activités sportives sont au cœur de ces rencontres étudiantes, l'esprit de compétition entre écoles est aussi de la fête. Les écoles « se challengent » et se lancent des défis de diverses natures : de l'épreuve sportive au concours de talents de musicien...

Les équipes des écoles sont constituées des sportifs et de leurs supporters. Certains viennent principalement pour faire la fête.

Le planning des événements festifs de l'édition 2016 de l'Inter-Agros était bien rempli chaque soir, avec, en alternance, des groupes de musique et des DJ de 20h à 3h30 du matin. Sous le chapiteau se déroulaient des concours de rock (tremplin rock) ou le mémorable concours de « pompoms » (filles et garçons). Chaque école faisait défiler un « char à son »...

De 600 à 3000 jeunes à gérer

Le nombre important des participants expose des événements sportifs à des risques importants.

La lourde responsabilité incombant aux étudiants responsables des associations dédiées à l'organisation est à souligner. Le principe d'itinérance des Inter-Agros et des Inter-Vétos oblige à reconstruire chaque année un nouveau dispositif pour redéfinir les conditions d'accueil, de sécurité, de restauration, de compétitions et d'événements festifs. Les risques s'en trouvent nécessairement accrus d'autant que la capitalisation de l'expérience d'une édition sur l'autre est peu effective.

Pleinement conscients de ces difficultés, les étudiants qui ont porté le projet en 2016 à Bordeaux ont rédigé un rapport pour passer le relais. Une réunion entre les équipes sortantes et entrantes est prévue.

Par ailleurs, l'organisation sur un site donné et la prise en compte des problèmes de sécurité, de transport, de logistique, de restauration ou d'équipements, impliquent nécessairement un travail de

partenariat avec la collectivité d'accueil.

L'édition 2016 de l'Inter-Agros a été favorisée par une implication très forte de la ville de Cestas (33), commune dont un des élus faisait partie de l'équipe de direction de l'école, ce qui a largement facilité les choses, notamment en matière de sécurité et de logistique.

L'itinérance n'est donc pas sans poser problème puisqu'elle suppose de reconstruire chaque année des relations avec les collectivités d'accueil selon le site, les moyens nécessaires et les problématiques de sécurité posées.

Dans le cas des Ovalies, la localisation systématique à Beauvais, le travail permanent conduit avec la ville et la capitalisation de l'expérience sont des facteurs de sécurisation de l'événement. Les mêmes installations sont mises à disposition chaque année. La collaboration avec les forces de l'ordre et la sécurité civile est inscrite dans la durée.

Les associations étudiantes qui participent à l'Inter-Agros signent une charte qui définit un certain nombre de règles de fonctionnement et de responsabilités qui doivent être assumées par les associations. Celle-ci a été revisitée en 2015 pour assurer la pérennité de l'événement et réaffirmer son caractère sportif et solidaire. Elle définit en particulier les écoles participantes, le choix des épreuves et le quota de participants invités.

À noter que les directeurs d'établissement n'ont pas souhaité signer cette charte en 2016, arguant du fait que ce sont les étudiants et non les écoles qui participent aux Inter-Agros.

Cependant les écoles participent indirectement à cette manifestation organisée par les élèves puisqu'elles apportent un appui financier, facilitent l'organisation, en particulier pour l'école accueillante, et autorisent l'utilisation de leur image.

Gestion de l'alcool, conduites à risque, sécurité

Les problèmes liés à la consommation excessive d'alcool et les conduites à risque sont des soucis majeurs auxquelles doivent faire face les associations organisatrices.

Dans le cas des **Ovalies**, les trois soirées organisées donnent lieu à une autorisation de débit de boisson licence II et à un compte rendu systématique des interventions de la protection civile. Environ 300 interventions sont recensées par édition (dont 10 à 40 alcoolisations excessives) donnant lieu à 20 à 30 évacuations à l'hôpital.

Lors de l'**Inter-Agros** à Bordeaux, l'association des étudiants a tenté de gérer ce risque en interdisant l'alcool pendant les compétitions sportives. Cette décision a aussi été prise pour réduire les risques d'accidents pendant les épreuves : un organisme alcoolisé est plus sensible aux accidents.

Si l'alcool était interdit sur le site de la compétition sportive, les bars et buvettes pouvaient en vendre avec une licence II. Les chars des écoles distribuaient par ailleurs de la bière. Les participants ne pouvaient amener leur propre consommation sur le site. Pour autant, il y avait une tolérance pour que les jeunes puissent consommer de l'alcool sur le parking où les voitures étaient, par précaution immobilisées...!

A la buvette la vente d'alcool s'opérait avec des cartes de 15 cases à 10€ , les 25 cl de bière ou 20 cl de vin étant à 3€.

La mission n'a pas abordé le sujet des pratiques dopantes.

3.6. Le modèle économique des événements festifs

Le modèle économique des événements festifs repose sur diverses sources de financement :

- les ressources des associations étudiantes (BDE ou associations spécifiques) provenant à la fois de cotisations et de subventions de l'établissement,
- la vente des prestations festives, le ticket d'entrée ou les prestations autofinçant ou non l'événement. La circulation d'argent liquide tend à se réduire grâce à des systèmes de prépaiement et des moyens électroniques. Le sponsoring joue un rôle de plus en plus marginal dans l'équilibre économique, hormis quelques événements très ciblés.

Un financement des associations accompagné par les écoles

Le budget des associations repose sur quatre piliers : les cotisations des membres, les subventions de l'administration de l'école, l'éventuel sponsoring et les éventuels bénéfices des soirées et manifestations dont le modèle économique sera étudié à part.

En règle générale les associations étudiantes et les clubs sont fédérés au sein d'un BDE (qui peut s'appeler aussi AGE « association générale des étudiants »). Dans de plus rares cas, le BDE est séparé des autres associations fédérées dans un BDS (Bureau des sports) pour celles relatives au sport ou dans un BDA (Bureau des arts) pour celles relatives aux arts ; le BDE , ou l'AGE, étant alors en charge de la vie étudiante hors les activités sportives ou artistiques.

Les associations font un appel à cotisations dont le total par étudiant varie de 27€ à 95€ (50€ en moyenne) et dont la part revenant à la vie étudiante, quand elle est individualisée, varie de 16€ à 45€. À l'exception de deux établissements où l'administration joue le rôle de percepteur (sous forme d'une « contribution volontaire obligatoire » dans un cas) les étudiants cotisent directement aux associations. Le taux de cotisation varie de 66 % à 99 % pour les étudiants de 1ère année. Pour éviter une perte en ligne au fil des ans, la cotisation est parfois prélevée en première année pour l'ensemble de la scolarité. Dans trois établissements, aucune cotisation n'est demandée, l'association étudiante fonctionnant avec les subventions administratives et éventuellement en facturant les activités.

Tous les établissements subventionnent les associations étudiantes sous forme de mise à disposition de locaux et des charges afférentes, ce qui peut déjà représenter des sommes importantes. Par exemple, la mise à disposition du « Grisbi » à l'ENVA équivaut à une subvention de 70 000€. La quasi totalité des établissements verse en plus une subvention annuelle aux associations étudiantes sur présentation d'un dossier dressant le bilan de l'année écoulée et proposant un programme d'activités. Ces subventions comportent donc un fléchage sur les différentes activités sportives, culturelles et généralistes et festives. Leur montant est très variable, de 1000€ à 60 000€ selon les écoles, soit de 6€ à 100€ par étudiant. La moyenne est de 20 000€ par établissement et de 20€ par étudiant. Dans ce cadre, le montant attribué à la vie étudiante et festive se situe en général entre 25 % et 30 % de cette somme.

Le sponsoring est de plus en plus limité¹⁸, le plus souvent associé à un événement particulier et attribué sous forme d'avantages en nature (buffet lors d'une conférence, denrées, matériels...). Certaines banques et assurances apportent un soutien financier symbolique au prorata des ouvertures de compte et de police par les étudiants. Dans les écoles vétérinaires, le sponsoring relativement significatif crédité par les laboratoires pharmaceutiques a disparu au terme de la loi d'avenir pour l'agriculture n° 2014-1170 du 13 octobre 2014. Il reste néanmoins quelques subventions des fabricants de *pet food*, en général en nature et en fonction des achats effectués par les étudiants pour leurs animaux de compagnie.

Tableau récapitulatif des modèles économiques des événements festifs étudiants

Nom des écoles	Nombre d'étudiants	Subvention totale aux associations (en euros)	Subventions aux bureaux des étudiants (BDE) (en euros)	Sponsoring (en euros)	Cotisation totale aux associations (en €/étudiant/ an)	Cotisation au bureau des étudiants (BDE) (en €/étudiant/ an)
Purpan Toulouse	1 000	27 000	12 000	-	0	0
Montpellier Sup Agro	1 600	60 000	23 000	-	90	45
La Salle Beauvais	2 000	44 000	11 000	Événements En avantage	28	-
ISARA Lyon	750	20 000	3 500	4000	0	0
Vet Agro Sup Lyon	700	4500	-	Événements En avantage	-	-
Vet Agro Sup Clermont Ferrand	450	3000	-	-	-	-
ISA Lille	1 100	30 000	13 000	-	36	16
ENV Alfort	700	0	0	Événements En avantage	47	-
Engees Strasbourg	450	5 000	-	-	50	-
AgroParisTech	2 200	47 500	19 500	28 000 + pour certains événements	95	40
Esa Angers	900*	13 500*	-	-	30	-
Oniris vétérinaire Nantes	700	12 000	-	Événements En avantage	27	-
Oniris ingénieur IAA Nantes	400	8 000	-	Événements En avantage	40	-
Agro campus Ouest Rennes	1 500	17 500	-	Événements En avantage	70	-
Agro campus Ouest Angers	700	17 000	-	Événements En avantage	20	-
ENV Toulouse	700	5 000	-	Événements En avantage	48	-
AgroSup Dijon	600	60 000	24 000	3 000	70	-
ENSP Versailles	300	18 000	-	-	0	-

* cursus ingénieur seulement

Évènement : sponsorisé au cas pas cas

En avantage : sponsoring en avantage en nature

18 A noter cependant les sommes importantes versées au BDE AgroParisTech pour 25 000€ par la BNP et 3000€ par d'autres contributeurs

Des WEI exclusivement financés par les étudiants

Le WEI peut être entièrement financé par l'association des « anciens » qui l'organise, mais en règle générale une participation est demandée aux étudiants concernés. Son montant s'élève jusqu'à 125€ par personne comme c'est le cas à AgroParisTech (coût de trajet inclus).

Des soirées festives autofinancées

Le modèle économique des soirées repose essentiellement sur un autofinancement, les entrées et les consommations permettant de financer l'organisation de la soirée : rémunération des vigiles, achat des boissons et éventuellement navettes de transport. Évidemment, les soirées nécessitant de louer des locaux à l'extérieur sont plus onéreuses.

Ces soirées peuvent également être motivées par la nécessité de constituer une cagnotte destinée au financement d'un projet important (gala, voyage de promo...).

Les entrées, payantes dans la moitié des cas, vont de 5€ à 12€. Les entrées les plus chères concernent les invités extérieurs, les soirées organisées dans une salle louée ou celles où la fourniture de boissons est incluse.

La vente de boissons participe au financement avec, en général, une différenciation du prix des boissons alcoolisées (bière, cidre, éventuellement vin) et des boissons non alcoolisées (« softs »). Les tarifs pratiqués sont assez homogènes, de l'ordre de 1€ ou 2€ pour la bière et de 0€ ou 1€ pour les softs.

Les transactions se font encore couramment en espèces, mais on note une évolution vers un prépaiement avec achat de cartes de consommation (ou de bracelet), le système le plus abouti étant le badge numérique « porte feuille » dont disposent les étudiants de La Salle-Beauvais.

L'ensemble de ces mesures, prix différenciés et quotas de tickets de boissons alcoolisées, constitue une volonté affichée de régulation de la consommation d'alcool au cours des soirées étudiantes.

Le bilan des soirées est généralement équilibré. Il peut dégager un bénéfice généralement de l'ordre de 150€ à 300€ (mais parfois davantage) qui est reversé à un club ou thésaurisé en vue d'un projet plus important (Cf. ci-dessus).

Mais des grands événements soutenus financièrement

Organisés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, sous la responsabilité d'une association dédiée ou du seul BDE, les grands événements (Cf. chapitres 3.3 et 3.4) font l'objet d'aides financières diverses :

- de la part de l'établissement qui, en plus de la mobilisation de ses structures et de son personnel lors d'événements sur site, peut subventionner l'association ou le BDE, comme par exemple la subvention de 1000€ pour l'événement « L'arrosoir » à l'ENSP ;
- de la collectivité publique où est organisé l'événement comme pour l'Expo Flo d'Angers ;
- de sponsorings.

Ces soutiens financiers permettent de limiter les droits d'entrée des participants tout en offrant des prestations d'un bon standing.

Dans certains cas des bénéfices sont enregistrés. La soirée de gala de La Salle - Beauvais peut dégager 15 000€ de bénéfices alors en partie reversés à des organisations humanitaires.

Et des grands événements sportifs à risque financier

Les grands événements sportifs (Inter-Vétos, Inter-Agros et Ovalies) qui réunissent jusqu'à 3000 participants, nécessitent une infrastructure et une intendance coûteuses et représentent un risque financier non négligeable pour les associations organisatrices.

Les Inter-Vétos bénéficie de la mise à disposition de structures et éventuellement de personnels de l'école. Cet avantage et le nombre relativement modéré de participants (600) limite les risques financiers. Le budget est basé sur la cotisation des participants et le sponsoring.

Les Ovalies bénéficie du soutien de la mairie de Beauvais qui met à disposition les infrastructures sportives et le personnel nécessaire, correspondant à une subvention estimée à 100 000€. Son budget est par ailleurs construit sur les cotisations des participants (35€ pour les sportifs et 40€ pour les supporters) et sur le sponsoring pour un montant de 40 000€. La vente des boissons complète les recettes et le budget est équilibré, voire excédentaire ; les bénéfices pouvant être partiellement reversés à des associations humanitaires.

Pour les Inter-Agros, le budget peut reposer pour partie sur la mise à disposition et prestations en nature que veulent bien apporter les municipalités d'accueil, mais cela reste aléatoire. Ainsi la majeure partie du financement provient des cotisations des participants, soit 75€ par inscrit. L'école organisatrice apporte une subvention de l'ordre de 15 000€ et le sponsoring, qui reste limité, s'élève à environ 3000€. Le budget global de l'édition 2016 à Bordeaux s'est monté à 250 000€¹⁹, y compris les prestations en nature de la municipalité estimée à 40 000€. Cependant, la mission n'a pas pu constater l'équilibre budgétaire final de l'opération, aucun document budgétaire consolidé n'ayant été produit.

¹⁹ Dont 3000€ de frais administratifs, 6000€ de communication, 51 000€ de logistique, 55 000€ de restauration, 46 000€ de sécurité, 33000€ pour l'organisation des soirées, 3500€ (hors mises à disposition municipale) pour les frais relatifs aux compétitions sportives.

4. ÉVALUATION DES MESURES DE PRÉVENTION PRISES PAR LES ÉTABLISSEMENTS ET LES ORGANISATIONS ÉTUDIANTES POUR SÉCURISER LES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

4.1. Bilan factuel

Le tableau qui figure en annexe 1 récapitule les débordements récents survenus lors des événements festifs et portés à la connaissance de la mission. Les risques de la vie festive étudiante sont principalement liés à une consommation excessive d'alcool²⁰. On peut citer les pertes de conscience et les comas éthyliques, les accidents, les dégradations de locaux, les nuisances sonores qui affectent aussi bien les résidents étudiants que les riverains...

La transparence n'est sans doute pas totale de la part des étudiants à propos des malaises liés à l'alcoolisation excessive avant ou après les soirées (« before » et « after ») en particulier lorsque les résidences étudiantes sont attenantes. Mais il y a vraisemblablement, comme cela apparaît sur le tableau, très peu de cas ayant nécessité l'intervention du SAMU.

Les excès les plus fréquents concernent le bruit et le salissement des lieux.

On peut déjà conclure de cet aperçu factuel que les mesures de précaution qui sont appliquées par les différentes écoles sont proportionnées au risque et réduisent significativement celui-ci. Cependant un risque résiduel est toujours présent, lié en particulier aux pertes de contrôle engendrées par l'alcool (coma, bagarres, dégradations, agressions sexuelles...). Aucun accident routier (piéton, cycle ou voiture) en relation avec les événements festifs n'a été relaté.

Pour l'évaluation des mesures de prévention, la mission a distingué des mesures adoptées dans une majorité d'écoles, et qui devraient former un socle commun et des mesures remarquables qui méritent d'être partagées pour être transposées là où cela est pertinent.

4.2. Un socle de mesures communes qui s'avèrent efficaces

Les mesures évaluées ci-après paraissent, selon la mission, efficaces. Il est important de rechercher à sécuriser au même niveau tous les établissements en s'appuyant sur ces mesures à la faisabilité éprouvée et dont les fondements sont bien compris par les élèves.

Mesures visant à limiter le risque d'incidents ou de débordements

- Réduction de la fréquence et de l'affluence des soirées

Les écoles ont toutes réduit la fréquence des soirées festives. Même si une majorité se situe aux alentours d'une fréquence mensuelle, certaines autorisent une soirée hebdomadaire voire plus avec l'ouverture tardive du foyer. Les soirées accueillent généralement entre 100 et 300 étudiants appartenant en grande majorité à l'école organisatrice. C'est un facteur de modération du risque

20 La mission a pris le parti de ne pas prendre en compte dans son rapport le cas des substances stupéfiantes ou psychotropes « festives » illicites ou licites détournées de leur usage, ces dernières n'ayant quasiment pas été évoquées par les interlocuteurs rencontrés.

indéniable. Quelques événements festifs dépassent les 500 personnes (en général 1 ou 2 par an). Ils sont alors soumis à déclaration en préfecture contre récépissé (article R211-2 et suivants du Code de la sécurité intérieure). Seuls les Inter-Agros et les Ovalies dépassent les 1500 personnes. Ce type de manifestation nécessite un traitement spécial dans le rapport. La déclaration se fait en mairie.

- Contrôle des entrées de public externe

En raison de l'application du plan Vigipirate et de « l'entre soi » préféré par les étudiants (Cf. p 14), les écoles ont fortement restreint ou interdit l'accès aux soirées d'étudiants étrangers à l'établissement. Des listes nominatives de participants sont établies, envoyées à l'administration et contrôlées en entrée par des vigiles, assistés d'étudiants organisateurs. Cela permet aussi de veiller au respect des capacités maximales des locaux définis en tant qu'ERP. Les locaux festifs sont des ERP (Établissement recevant du public) dès que des personnes extérieures sont admises.

- Les vigiles

Des vigiles sont recrutés pour éviter les intrusions, sécuriser la soirée et maîtriser des personnes au comportement inadapté (en général 1 vigile pour 100 participants). Ils renforcent très utilement les étudiants dédiés à la sécurité. Toutefois certaines écoles n'y ont pas encore systématiquement recours. Dans tous les cas l'entrée de la salle devrait pouvoir être protégée toute la soirée. Selon la loi le service d'ordre n'est obligatoire qu'au delà de 500 personnes ([décret n° 2013-1113 du 4 décembre 2013](#)).

Mesures visant à limiter la sévérité des conséquences d'incidents ou accidents survenant pendant la soirée

- Formation aux premiers secours

La plupart des écoles forment au brevet premiers secours les étudiants volontaires, au minimum ceux appartenant au bureau des associations concernées. Vingt étudiants formés par année semble un minimum à atteindre. Une équipe prévention formée d'étudiants en nombre suffisant est nommément désignée pour chaque événement festif. Dans la mesure du possible, un local ou salle de repos est mis à disposition pour isoler les personnes en difficulté. La capacité « 1^{er} secours » est effectivement une condition d'efficacité de ce dispositif. Les soirées dépassant les 500 personnes ont l'obligation de prévoir un poste de secours s'appuyant sur une association de sécurité civile.

- Plan de prévention

Cela va du cadre, convention ou protocole d'organisation « standard », à la « fiche descriptive des mesures », et jusqu'à la production systématique d'un plan de prévention sur le modèle exigé par les autorités administratives pour les plus gros événements. Dans certains établissements, les modalités sont simplement arrêtées en réunion BDE/administration. À AgroSup Dijon, les soirées étant organisées à tour de rôle par toutes les associations de l'école, un plan de prévention complet est établi à chaque soirée.

- Limitation de l'alcool

À une exception près, les écoles ont fait le choix de rejeter la prohibition totale et de tolérer la

distribution d'alcool lors des soirées, avec des conditions relativement similaires : même si les calculs de dose moyenne réalisés en divisant les quantités approvisionnées par le nombre de participants peuvent prêter à débat, le contrôle par l'administration (sur papier ou de visu) des approvisionnements en alcool (bière et vin) réalisés par les associations organisatrices est utile. L'organisation du bar doit compléter ces précautions : système de distribution par carte tamponnée ou coupon, bracelet, sensibilisation de l'équipe des barmen à la vigilance et à la fermeté, si possible gratuité des boissons sans alcool.

Les foyers ne délivrent jamais d'alcool en journée. Dans une majorité d'écoles, ils sont fermés le soir, ou ils ne délivrent d'alcool que pour un nombre d'événements ciblés (dont les soirées dansantes).

- Maîtrise du risque routier lié aux soirées

Les soirées festives génèrent un risque particulier lié au trajet de retour des étudiants qui ont pris part à la fête et peuvent se trouver sous l'emprise de l'alcool. Même si aucun cas d'accident grave de voie publique ne nous a été relaté, les écoles gèrent ce risque de différentes manières.

- Un filtrage des étudiants quittant la fête pour s'assurer qu'ils sont en mesure de regagner leur domicile sans danger. Ce contrôle peut s'appuyer sur un éthylomètre ou des éthylotest pour les conducteurs de véhicules. En ville le danger lié à l'état d'ébriété peut concerner aussi les piétons sur la voie publique (ISA, ISARA, AgroParisTech Grignon).
- Un stand prévention où les conducteurs de véhicule déposent volontairement leurs clés en échange d'une identification comme « capitaine de soirée » (gratuité des boissons sans alcool, éthylotest à la sortie). La prévention routière ou le service santé universitaire doivent être contactés avant l'événement pour disposer des kits « capitaine de soirée », des éthylotests et des conseils de prévention appropriés (VetAgro Sup Dijon).
- Un lieu (type gymnase) où les étudiants peuvent se reposer avant de retourner chez eux.
- En complément, le transport en bus peut être promu (service de navettes pouvant être mises à la charge des organisateurs – ISA, ISARA...). Ce peut être encore plus nécessaire lorsque l'événement festif se déroule en dehors de l'école et à distance des résidences (Montpellier SupAgro).

Il appartient à chaque école d'apprécier ses facteurs de risque : site urbain dont les étudiants ne sont pas logés sur place, « grosses » soirées avec un nombre significatif de participants extérieurs pour un site avec résidence, lieu de l'événement festif excentré...

- Les astreintes de personnel

Presque toutes les écoles visitées ont du personnel logé sur place (dont parfois le directeur) qui participe à une astreinte tournante. Ce personnel doit impérativement être joignable et pouvoir joindre sur portable les organisateurs des festivités. Il peut faire une « descente » inopinée sur les lieux de la fête.

Mesures favorisant le dialogue en rendant les étudiants acteurs

Pour sécuriser au mieux les événements festifs toutes les écoles ont fait le choix de s'appuyer sur la mise en responsabilité des élus des associations étudiantes.

Les mesures citées ci-dessous existent dans pratiquement toutes les écoles :

- chartes de bonnes pratiques, de responsabilité, de la vie étudiante (pouvant être déclinées de la charte nationale des Grandes écoles « *C pas 1 option* »), signées par la direction et les responsables associatifs organisateurs d'événements,
- obligation de planifier les soirées sur un calendrier annuel,
- désignation en amont de la soirée d'équipes de responsables aux différents postes stratégiques,
- debriefing avec la direction après chaque événement festif,
- sensibilisation sur les risques des addictions et des comportements associés (l'efficacité est d'autant plus grande que les sessions de sensibilisation sont animées par des étudiants),
- appui de l'école à la formation aux responsabilités des élus étudiants et capitalisation de l'expérience antérieure,
- convention de mise à disposition de locaux et assurance responsabilité civile des associations
- parrainage des invités extérieurs.

4.3. Des dispositifs originaux ou remarquables susceptibles d'être étendus

La surveillance des résidences

Les résidences d'étudiants attenantes aux écoles sont à l'origine des nuisances et risques de dérapages les plus préoccupants (principalement le bruit nocturne et l'alcoolisation excessive de certains élèves). Même si aucune école ne semble avoir trouvé la formule idéale (personnels logés sur place, binômes de référents étudiants volontaires de 2ème année, tournées des personnels d'astreinte ou de vigiles, tour de garde par les étudiants eux-mêmes...), ces mesures permettent au moins de limiter les fêtes spontanées, les barbecues « sauvages » et les « after ». Toutefois le problème de la surconsommation d'alcool ou de l'absorption d'autres substances illicites en marge des événements festifs ne peut être facilement réglé étant donné le statut de majeur des étudiants et le caractère privatif des chambres.

La sensibilisation individuelle des étudiants

Beaucoup d'étudiants sortant de classe préparatoire ou de ceux qui quittent pour la première fois à 18 ans le domicile familial ont une grande inexpérience et immaturité vis à vis des conduites à risque (alcool, sexualité, drogues, jeu, voiture, Internet et réseaux sociaux...). Quelques écoles mènent une action dans la durée au-delà de la sensibilisation rituelle en début d'année. C'est le cas de l'ISARA où une association étudiante (COMSECUBE) travaille sur ces thèmes et réalise différents projets : campagne d'affiches « chocs » mettant en scène des étudiants, journée « du

raton laveur » avec des stands ludiques animés en collaboration avec différents intervenants, cours de sophrologie. Ce sont les membres de cette association, formés aux premiers secours, qui sécurisent les événements festifs. À l'ESA d'Angers, un plan annuel de prévention santé est conçu et mis en œuvre par des « étudiants relais » avec l'appui d'une enseignante dédiée « prévention/santé » et du service de santé universitaire. On retrouve les mêmes initiatives qu'à ISARA.

L'aide aux étudiants en difficulté ou fragiles

Les incidents ou accidents sont le fait d'une petite minorité d'élèves. Parmi ceux-ci, se trouvent des jeunes en difficulté psychologique ou sociale qu'il faut aider. C'est le rôle d'une cellule de veille telle que décrite notamment à AgroParisTech. Cette cellule de veille composée d'enseignants et personnels d'encadrement de l'école peut notamment s'appuyer sur les compte rendus d'incidents survenus lors des fêtes, mais aussi sur l'observation de problèmes de scolarité, tels que l'absentéisme, le décrochage. Elle joue d'autant mieux son rôle si elle peut compter sur des relais parmi les étudiants pour signaler des comportements alarmants.

L'encadrement rigoureux des rites d'intégration pour garantir le respect des personnes

Toutes les écoles sont très vigilantes au déroulement des semaines d'intégration.

Le programme des activités est précisément arrêté en juin en concertation entre les élèves et l'école. Néanmoins, certaines écoles doivent composer avec une tradition centenaire de rites d'intégration présentant un risque de dérapage.

Ainsi, certaines écoles vétérinaires (ENVA...) ont mis en place un comité d'éthique composé de membres de l'administration et d'élèves de 3^{ème} année. Ce comité valide le programme détaillé de l'intégration et veille au bon déroulement des activités en cas d'incidents rapportés.

D'autres écoles (ISARA) se sont accordées avec les étudiants sur une charte de l'intégration qui énumère de façon concrète les divers abus à proscrire.

Le recours à la sanction contre les étudiants auteurs de troubles

Le caractère assez illusoire du recours à des sanctions édictés par la réglementation des conseils de discipline dans le secteur public, a été affirmé par de nombreux interlocuteurs. Dès lors les sanctions infligées aux étudiants auteurs de trouble lors de soirées, lorsqu'ils sont identifiés, ne peuvent être que pécuniaires (dégâts matériels, dégradations). Et encore, le plus souvent c'est l'association ou son assurance qui couvre cette responsabilité. Afin de pallier cette faiblesse, dans certaines écoles les associations étudiantes ont mis en place un système de sanction des élèves fautifs par leurs pairs, la décision étant prise collégalement par une instance représentative des associations étudiantes : BDE à VetAgroSup Lyon, Commission des associations étudiantes à AgroSup Dijon. La grille des sanctions comprend : exclusion temporaire des soirées, travaux d'intérêt général, radiation définitive des associations.

4.4. Les points faibles identifiés

Le constat fait en début de ce chapitre converge avec le sentiment de la mission que les directions d'écoles et les associations étudiantes ont pris de bonnes mesures permettant que les événements festifs continuent de se dérouler sans accident majeur. Cependant la mission souhaite attirer l'attention sur certains points faibles qu'elle a identifiés.

Le respect rigoureux de la réglementation de sécurité contre les risques d'incendies et de panique pour tous les événements festifs

Le principal point faible identifié concerne les écoles qui mettent à disposition des étudiants des locaux qui ne sont pas spécialement dédiés à un événement festif : hall de l'école, salle polyvalente, salle d'honneur, gymnase, cafeteria, salle d'arts plastiques...

Lorsque des personnes extérieures à l'établissement sont conviées, la réglementation ERP s'applique (Code de la construction). L'organisation d'une manifestation culturelle ou festive exceptionnelle dans un local autorisé pour une autre activité (comme une soirée dansante dans une école) nécessite une autorisation au titre de la sécurité préventive et de l'accessibilité aux personnes handicapées (Art GN6 de l'arrêté du 25 juin 1980 joint en annexe). Aucune manifestation ne peut être autorisée dans un ERP sous avis défavorable. Elle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la mairie ou à la préfecture au moins 15 jours avant l'événement. S'agissant de manifestations régulières dans un lieu non dédié, il convient de déposer un dossier de sécurité complet qui sera transmis pour avis à la commission de sécurité compétente. Alors, ces locaux seront inscrits sur la liste communale des ERP (en 4ème catégorie) et soumis au même titre que les locaux festifs dédiés, à des visites récurrentes ou inopinées de la commission de sécurité.

Des entretiens réalisés par la mission dans les seize écoles visitées, il ressort que la visite des locaux festifs par la commission de sécurité compétente n'a jamais été évoquée, cette formalité n'étant apparemment respectée que pour les manifestations de grande ampleur (plus de 500 participants) ou avec installation de chapiteau... Pourtant il existe un risque sérieux pour les soirées festives ordinaires en cas d'incendie ou d'attentat provoquant la panique au moment de l'évacuation.

En définitive, les événements de grande ampleur, au nombre d'un à trois par année dans chaque école, apparaissent les mieux sécurisés, juridiquement et matériellement, car ils sont soumis à déclaration par le code de la sécurité intérieure (Art R211-2 et suivants), les étudiants devant produire un véritable plan de prévention, avec plan des lieux, recruter des vigiles et mettre en place un poste de secours.

Le cas des week-ends d'intégration

Les week-ends d'intégration (WEI) se déroulent toujours hors de l'école, dans un cadre privé entre personnes majeures sauf pour les écoles privées à prépa intégrée. Pour autant la responsabilité de l'établissement peut être recherchée en cas d'accident grave.

Certaines écoles exercent, à juste titre aux yeux de la mission, un droit de regard sur la préparation des conditions matérielles et des activités du WEI. En revanche, les étudiants se retrouvant loin de leurs bases et de l'attention des équipes pédagogiques, la consommation d'alcool et les comportements dangereux ou inappropriés ne peuvent être totalement sous contrôle.

Il y a certainement une différence juridique à faire entre les WEI organisés par les élèves à partir d'une location « sèche » et ceux conclus « clés en main » avec un tour operator.

Cependant toutes les écoles sont vigilantes au cas des élèves mineurs : autorisation parentale et bracelet d'identification.

Le cas des Inter-Agros et des Inter-Vétos

Les Inter-Agros et, dans une moindre mesure, les Inter-Vétos qui rassemblent sensiblement moins de participants, sont les événements les plus redoutés par les chefs d'établissements. Le nombre important de participants, l'organisation confiée à des associations d'étudiants inexpérimentés et l'itinérance des sites exposent ces manifestations sportives à des risques accrus.

Les questions de sécurité sont prises très au sérieux par les jeunes organisateurs. Ainsi, aux Inter-Agros de Bordeaux en 2016, la commission en charge de la sécurité devait gérer à la fois la sélection et le suivi d'une société de gardiennage pour surveiller 24h sur 24h les sites d'hébergement et de sport, encadrer les vigiles, travailler avec un organisme de secours et des médecins capables d'assurer une couverture préventive en permanence, et concevoir le dossier pour la commission de sécurité.

Cependant, d'une manière générale, la mission considère que les Inter-Agros tels qu'ils sont organisés actuellement, font courir un risque important aux organisateurs et aux écoles. Elle s'interroge sur la pertinence de maintenir ces initiatives dans la forme actuelle.

Autres points faibles

Deux écoles, AgroParisTech – site de Grignon et l'école de Purpan, ont fait part de leur inquiétude sur les points suivants.

Les élèves de 1ère année d'AgroParisTech se retrouvent isolés, en vase clos et sujets à des excès de consommation d'alcool (plusieurs cas de comas éthyliques). De plus les lieux sont assez accidentogènes : forêt, douves, vieux murs, caves...

À Purpan, la direction considère que la situation a atteint un stade limite et s'interroge sur l'opportunité de mettre fin aux festivités au sein de l'école : « *Le BDE a de plus en plus de mal à contrôler les débordements* ». La situation est d'autant plus sensible que l'école a adopté la parti pris éducatif d'« *apprendre à faire la fête sans faire la police* ».

5. LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DES ÉTABLISSEMENTS, DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS

La mission a constaté une confusion certaine dans la perception des aspects juridiques, source potentielle d'erreurs et de risques contentieux pour tous les intervenants.

Le cadre juridique en vigueur est rappelé ci-dessous.

5.1. Un cadre juridique classique et insuffisamment maîtrisé

La responsabilité des établissements et des associations d'étudiants

La responsabilité juridique des établissements et des associations d'étudiants est régie par les très classiques régimes de responsabilité des personnes morales, de droit public pour les premiers et de droit privé pour les secondes.

La responsabilité des chefs d'établissements, des personnels en charge de la vie étudiante et des responsables d'associations étudiantes

Il faut distinguer la responsabilité pénale et la responsabilité civile.

La responsabilité pénale est essentiellement régie par l'[article 121-3 du code pénal](#) relatif aux délits non intentionnels, qui prévoit que : *« les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont pénalement responsables s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elle ne pouvait ignorer »*.

Dans le cas particulier d'un bizutage commis pour le compte des associations d'étudiants organisatrices par leurs organes ou leurs représentants, la responsabilité pénale de ces dernières peut être engagée sur le fondement de l'[article 121-2 du code pénal](#). Les peines encourues, prévues par les [articles 131-38](#) et [131-39 4° et 9°](#) de ce même code, sont *une amende maximale de 37 500 euros, ainsi que « la fermeture définitive ou pour une durée de cinq ans au plus des établissements²¹ ou de l'un ou de plusieurs des établissements de l'entreprise ayant servi à commettre les faits incriminés, l'affichage de la décision prononcée ou la diffusion de celle-ci soit par la presse écrite, soit par tout moyen de communication au public par voie électronique »*.

La responsabilité civile est régie par l'[article 1240 du code civil](#), complété par l'[article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) pour les fonctionnaires. Elle peut être cumulée avec celle de l'école, au prorata de la contribution à la réalisation du dommage.

La mission a constaté que les définitions juridiques précises de la notion de responsabilité - responsabilité des personnes morales de droit public ou de droit privé, responsabilité civile, responsabilité pénale - ne sont pas suffisamment maîtrisées par les chefs d'établissement et les personnels en charge de la vie étudiante qui les confondent souvent avec une responsabilité

²¹ Le terme « établissement » ne signifie pas ici uniquement « école » ou « établissement d'enseignement », mais doit être compris dans une acception plus large de site.

morale ou éducative, ni par les responsables des associations étudiantes. Sont en particulier ignorées :

- la règle qui veut que les recherches de responsabilités se fassent au cas par cas, et qu'il n'existe pas, sauf exception, d'engagement ou d'exonération à priori de la responsabilité d'une personne morale de droit public ou privé;
- la règle d'interprétation stricte de la loi pénale, qui veut que le juge ne puisse pas interpréter de manière extensive les dispositions pénales expressément prévues par le législateur, sauf dans un sens favorable à la personne mise en cause.

5.2. Une situation juridique ambiguë et source de risques contentieux

Le caractère ambigu du lien juridique créé entre les établissements et les associations étudiantes organisatrices d'événements festifs constitue une autre source de difficultés. En effet, le degré de risque contentieux et la répartition des responsabilités entre les différents protagonistes dépendent de la nature et de l'importance de ce lien.

Plusieurs facteurs susceptibles d'aggraver la responsabilité des établissements ont été identifiés :

- la validation préalable de la planification des événements festifs par la direction de l'établissement ;
- le versement de subsides conséquents aux associations organisatrices, qui pourraient, en plus, être qualifiées de « transparentes », c'est-à-dire entièrement sous le contrôle de l'établissement ;
- l'implication dans l'organisation des manifestations qui, pour utile qu'elle soit, pourrait être jugée excessive, telle que le financement du transport, la mise à disposition de personnel, la présence d'un agent de la DEVE sur le site privé d'un WEI aux fins de validation du plan de prévention du BDE, la suppression des cours pendant la période d'intégration... ;
- la délégation de l'organisation d'événements à des étudiants de première année trop inexpérimentés bien que majeurs, qualifiée « d'apprentissage de valeurs » ;
- l'acceptation d'événements d'une durée trop longue, tels qu'une période d'intégration de trois semaines ;
- la non signature par les directeurs d'établissement de la charte de l'Inter-Agros, qui pourrait être considérée comme un refus d'accomplir les diligences normales inhérentes à la nature de leurs missions et de leurs fonctions.

La mission avait dans un premier temps estimé que l'inclusion de l'organisation des événements festifs dans le cursus académique, sous forme d'unité de valeurs créditées ou d'octroi d'indulgence à un examen, pouvait figurer au nombre de ces facteurs aggravants. Mais la toute nouvelle disposition législative introduite par l'[article 29 de la loi égalité et citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017](#) (article L. 611-9 du Code de l'éducation) selon laquelle « *Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une*

association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [...] sont validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret. », conduit à changer de point de vue, même si les effets de cette nouvelle disposition sur les conditions d'engagement de la responsabilité des établissements restent inconnues à ce stade.

Au demeurant, il convient de souligner qu'une organisation stricte et encadrée des événements festifs contribue à diminuer le risque contentieux, mais ne suffit pas à l'écartier. En effet, paradoxalement, l'application de procédures trop détaillées peut générer un risque supplémentaire d'engagement de la responsabilité des établissements, dans la mesure où un problème non répertorié pourrait entraîner une réaction trop tardive ou inappropriée. Ce point appelle de la part des directeurs d'établissements, un effort d'attention sur les situations imprévues.

Malgré les ambiguïtés révélées par cette analyse et en raison desquelles les établissements pourraient être tentés de proscrire tout événement festif pour dégager complètement leur responsabilité, la mission considère que l'éthique, le pragmatisme et la responsabilité éducative des écoles commandent de ne pas faire reposer tous les risques juridiques sur les seules épaules des étudiants. En effet, cette interdiction entraînerait une externalisation des événements festifs sans plus aucun cadrage ni contrôle, exposant les étudiants à des risques sensiblement accrus, et nuirait pour partie à la fonction éducative des écoles.

6. CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS

Si l'activité festive des étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et de paysage est

toujours intense, très peu d'évènements graves survenus au cours des dernières années ont été rapportés à la mission²².

Pour autant cette vie festive n'est pas dépourvue de risques.

Les risques de la vie festive étudiante sont principalement liés à une consommation excessive d'alcool²³. On peut citer les addictions et leurs conséquences sur la santé²⁴, les accidents (notamment accident de la circulation), les dégradations de locaux, les nuisances sonores qui affectent aussi bien les résidents étudiants que les riverains, les risques sexuels²⁵, les atteintes à l'image (image de soi, image de l'école), les dommages psychologiques, les poursuites judiciaires... Les risques les plus couramment avérés sont les nuisances sonores et les accidents (chutes, entorses...). Si les comas éthyliques sont rares, les sur-alcoolisations entraînant une perte de conscience sont fréquentes.

La nouvelle génération de jeunes est aujourd'hui traversée par deux tendances a priori contraires : la banalisation d'une consommation précoce d'alcool avec une recherche de sensations fortes voire de comportements à risques (*binge drinking*), d'une part, et la tempérance induite par une société de plus en plus sécuritaire, d'autre part.

Dans les écoles d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysage sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, l'effet combiné de ces deux tendances a produit une génération d'étudiants capables à la fois de dépasser régulièrement leur tolérance à l'alcool pour s'amuser et d'organiser des événements festifs de façon responsable et raisonnable.

Des dispositifs de prévention des risques, plus ou moins complets, sont à l'œuvre partout et de façon assez satisfaisante même si certains points faibles ont été identifiés : les Inter-Agros et, dans une moindre mesure, les Inter-Vétos, les week-ends d'intégration, le respect de la réglementation de sécurité contre les risques d'incendies et de panique pour les soirées festives ordinaires, et l'isolement des étudiants de première année au centre de Grignon d'Agro-ParisTech.

Cependant, ces mesures de prévention sont rendues vulnérables par le phénomène de « préchauffes » et d'« after » qui amplifie l'alcoolisation des événements festifs et qui échappe au contrôle des écoles.

L'analyse en droit de la situation montre que les bases juridiques applicables sont insuffisamment maîtrisées, tant par les établissements d'enseignement que par les associations d'étudiants organisatrices d'événements. De plus, le lien juridique entre les établissements et les associations d'étudiants, qui détermine le niveau de risque contentieux et la répartition des responsabilités entre les différents protagonistes, relève d'une étude détaillée qui ne peut être conduite qu'au cas par cas.

Malgré les ambiguïtés révélées par cette analyse et en raison desquelles les établissements pourraient être tentés de proscrire tout événement festif pour dégager leur responsabilité, la mission considère que l'éthique, le pragmatisme et la responsabilité éducative des écoles commandent de ne pas faire reposer tous les risques juridiques sur les seules épaules des

22 Un accident grave lors d'une compétition de rugby et un viol en réunion il y a 3 ans.

23 La mission a pris le parti de ne pas prendre en compte dans son rapport le cas des substances stupéfiantes ou psychotropes « festives » illicites ou licites détournées de leur usage, ces dernières n'ayant quasiment pas été évoquées par les interlocuteurs rencontrés.

24 10 % des étudiants des grandes écoles seraient susceptibles de devenir alcoolique (source médicale)

25 Les infections sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées, les viols...

étudiants.

Face à ces constats la mission propose les recommandations suivantes :

L'AMÉLIORATION DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

1°/ Confier à la DGER le soin d'établir et de faire adopter par tous les établissements un socle commun de mesures de prévention

Les écoles ont adopté des mesures préventives efficaces, cohérentes et reproductibles partout, mais parfois de manière incomplète. La mission recommande que la DGER fasse converger les écoles vers un socle commun de mesures décrites dans ce rapport au chapitre 4.2. Il s'agit en particulier de généraliser la formation des responsables associatifs au brevet de premiers secours, de mettre en place des chartes des événements festifs déclinée du modèle établi par la Conférence des grandes écoles "*C pas 1 option*"...

2°/ Réduire les faiblesses identifiées :

2.1°/ Élaborer un cahier des charges « cadre » pour les Inter-Agros et les Inter-Vétos qui puisse être repris et actualisé par les organisateurs à chaque édition, incluant un plan de prévention pérenne, une préparation spécifique des étudiants responsables (encadrement adapté, formation sur les questions de prévention, de sécurité mais aussi sur les aspects budgétaires et comptables).

2.2°/ Sédentарiser les Inter-Agros (et éventuellement les Inter-Vétos) sur un même site pour faciliter la capitalisation de l'expérience

Le caractère itinérant des Inter-Agros (et des Inter-Vétos) ne permet pas de réaliser une capitalisation de l'expérience efficace. La mission recommande d'identifier un lieu unique susceptible d'accueillir chaque année ces événements et de disposer des moyens logistiques et de sécurité voulus, et, à cet effet, d'engager un appel à manifestation d'intérêt. Un lieu en milieu rural pourrait correspondre à la nature de l'enseignement délivré dans les établissements concernés.

2.3°/ Sécuriser les week-ends d'intégration (WEI)

Les WEI sont des événements à risque élevé, engageant l'image de l'école. Les établissements ne peuvent faire mine de s'en décharger sur les organisateurs. Il est recommandé que toutes les écoles s'accordent avec les associations organisatrices sur un cadre et un déroulé précis et des mesures de sécurité renforcées. Les responsables de l'organisation doivent être explicitement désignés, joignables sur portable et munis d'un numéro d'urgence pour communiquer avec la direction. Les activités accidentogènes doivent être bannies et les moyens de prévention renforcés : vigiles en nombre suffisant et en durée, limitation de l'alcool acheté par les associations, transport en bus, zone exempte de danger proche...

2.4°/ Solliciter la commission de sécurité compétente pour inspecter et homologuer tous les locaux festifs, et respecter rigoureusement ses prescriptions et les contraintes du règlement de sécurité

Actuellement, la commission de sécurité compétente (commission départementale de sécurité) n'est sollicitée que pour les événements réunissant plus de 500 personnes, conformément au code de la sécurité intérieure. Mais cette précaution s'avère indispensable à prendre même en dessous de ce nombre de participants, pour les écoles qui mettent à disposition des locaux non spécifiquement dédiés à un usage festif comme pour celles qui mettent à disposition un local dédié. Cette commission fixe en particulier le nombre maximum de participants compatible avec les caractéristiques du local. Elle peut aussi aider les organisateurs à perfectionner leur plan de prévention et de sécurité. La mission recommande que toutes les écoles respectent l'obligation de contrôle des locaux festifs par la commission départementale de sécurité, procèdent aux mises aux normes éventuelles, et veillent au respect du nombre maximum de participants admis dans le local.

3°/ Développer les mesures de prévention impliquant les étudiants pour déjouer le phénomène de « préchauffes » et d' « afters » en encourageant la diversification des activités (sport, culture...), en intensifiant les actions de sensibilisation aux risques d'addictions réalisées par les étudiants eux-mêmes (cercles d'échanges...)...

4°/ Réaliser auprès des étudiants une enquête annuelle sur la santé, la consommation d'alcool, de tabac et de drogues

Sur le modèle de ce qui est pratiqué par VetAgroSup, il est possible de suivre les comportements étudiants au cours de leur scolarité et de mesurer ainsi les effets des stratégies de prévention mises en place ET de déclencher les réactions appropriées. La mission recommande que la DGER fasse réaliser chaque année par l'observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) dépendant de la MILDECA, une enquête sur un échantillon d'écoles afin de mieux cerner la sensibilisation et les comportements des étudiants. Les résultats de l'enquête devront être largement diffusés dans les écoles.

LA CLARIFICATION DE LA SITUATION JURIDIQUE

5°/ Approfondir la formation juridique des chefs d'établissement, des personnels en charge de la vie étudiante et des étudiants responsables de l'organisation des événements festifs

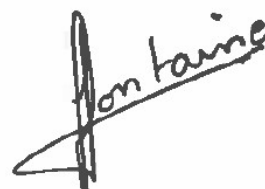
- par la formation continue des chefs d'établissement et des personnels en charge de la vie étudiante ,
- par une formation des responsables d'associations d'étudiants en partenariat avec les facultés de droit proches des établissements d'enseignement, par exemple sous forme d'une « junior entreprise »,
- par la désignation d'un référent juridique dans chaque établissement.

6°/ Analyser et clarifier le lien juridique entre les établissements d'enseignement et les associations d'étudiants organisatrices d'événements festifs, afin que chaque établissement, pour chaque événement, puisse estimer correctement son niveau de risque. Ce travail d'analyse pourrait, par exemple, être confié aux facultés de droit avec lesquelles les écoles ont déjà établi un partenariat pour la formation des étudiants.

Eric BARDON
Coordonateur

Michel VALLANCE

Frédérique FONTAINE



Norbert LUCAS

Hélène de Comarmond



Signatures des auteurs

ANNEXES

Annexe 1 : Récents débordements survenus lors des événements festifs

Tableau 1 - Débordements survenus lors d'événements festifs

ECOLE	Comas éthyliques	Accidents	Débordements sexuels Agressions sexuelles	Dégradations	Bruit	Scandales
ENVA		Trauma crânien (chute lors d'un jeu)		Salissement volontaire du « grisbi »	Plaintes voisinage	
ENGEES				Déclenchement de l'alarme incendie	Plainte 1 riverain	Baignade nus dans fontaine en ville (2010)
Agro ParisTech	Plusieurs à Grignon	Chute dans les doutes Chute de l'estrade		Bris de glace, porte forcée		
DIJON Agrosup	3 en 3 ans			Destruction volontaire de pelouse, WC bétonné sur place	Appels riverains	
ENSP Versailles		Chute depuis un mur (barrières depuis)			Appels riverains	
BORDEAUX	1 cas			Extincteurs, portes cassées, salissures de la salle de soirée (paille, sable)	Plaintes voisinage	Désordre dans la résidence
ISARA					Plaintes voisinage	

Tableau 1 - Débordements survenus lors d'événements festifs

ECOLE	Comas éthyliques	Accidents	Débordements sexuels Agressions sexuelles	Dégradations	Bruit	Scandales
VETAGRO Lyon			1 viol avec plainte (il y a plusieurs années) (Clermont)	Déclenchement de l'alarme incendie		Bagarres
ENV Toulouse	Pas enregistré mais alcoolémie reste un problème	Oui/ chutes, accidents de sports	Sujet tabou	Démontage de panneaux,, vidange extincteurs		
EI Purpan	Quelques		Quelques débordements	Salissures		
IP La Salle Beauvais	Oui / événements sportifs	Oui / événements sportifs				Plainte parents
Montpellier Supagro	Par le passé			Salissures	Importantes plaintes voisinage	
ISA Lille					Risque	Inquiétude parents
ONIRIS Nantes	Pas enregistré mais alcoolémie reste un problème	Oui/ chutes, accidents de sports			Quelques plaintes de voisinage	Plainte de parents auprès du CNCB pour alcoolisation et « brimades » durant le WEI

Tableau 1 - Débordements survenus lors d'événements festifs

ECOLE	Comas éthyliques	Accidents	Débordements sexuels Agressions sexuelles	Dégradations	Bruit	Scandales
ESA Angers	Pas enregistré mais alcoolémie reste un problème par ailleurs démontré lors de contrôle éthylomètres	Oui/ chutes, accidents de sports Risque accidents piétons zone centre ville			Quelques plaintes de voisinage	
Agrocampus Rennes	Pas enregistré mais alcoolémie reste un problème identifié	Oui/ chutes, accidents de sports		Dégradations de potaches corrigées par des travaux d'intérêt général	Plaintes voisinage, en régression depuis fermeture de « l'étable » en 2015	Souhait des parents que les événements festifs se passent dans l'école

Annexe 2 : Principales caractéristiques des événements festifs

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

	Alcool dans l'établissement	Formation 1 ^{er} secours	Licence II	Vente d'alcool	Abus liés à l'alcool	Conférence sur les addictions	Fréquence des soirées longues	Présence extérieurs aux soirées	Vigiles	Ethylo test en sortie	Sanctions
ENVA	Présent	Non	Non	Au foyer tous les soirs -> minuit et aux soirées	Oui sur résidence	Oui tous les ans Organisée/élèves	1X/sem. Vendredi	Oui nominatif et limité	Grosse soirée seult payés/BDE	ponctuellement	Aucune récente
ENGEEES	Interdit	Oui BDE	Non	NON	Non	Oui obligatoire	Aucune au delà de 23h	Non	Oui	non	Arrêt Fête/DG
Agro ParisTech	Présent (Grignon, Nancy)	Non	ponctuelle	Au foyer 3 soirs /semaine -> 1h30 et aux soirées	Oui sur résidence (comas éthyliques)	Non, groupe de travail	Mensuel Vendredi	Non	Oui payés/BDE	Oui	TIG et exclusion de soirées
DIJON Agrosup	Interdit sauf soirées	Oui BDE	ponctuelle	Aux soirées quantité limitée	Oui (comas éthyliques)	Oui présentation par les élèves	Mensuel Jeudi	Oui nominatif et limité	Oui	oui	Suspension vie associative
ENSP Versailles	Présent (rendus d'atelier)	Non	Non	Gratuit aux soirées quantité limitée	Oui (malaise)	Oui obligatoire coorganisée DEVE/BDE	7/an Vendredi	Non sauf à « l'arrosoir »	Oui payés/BDE	non	Aucune récente
BORDEAUX	Présent (+lié avec enseignement)	Oui	Non	Bar Agro 1soir/sem -> 23h et aux soirées	Oui coma éthylique	Oui tous les ans (rentrée)	Tous les 15 j Jeudi et vendredi	rarement	Seult grosse soirée (vols)	non	Exclusion des résidences

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

	Alcool dans l'établissement	Formation 1 ^{er} secours	Licence II	Vente d'alcool	Alcoolisation excessive	Conférence sur les addictions	Fréquence des soirées longues	Présence extérieurs aux soirées	Vigiles	Ethylotest en sortie	Sanctions
ISARA	Interdit sauf soirées	Oui	Non	Seulement aux soirées autorisées	Quelques étudiants en salle de repos aux soirées	Journée du raton laveur organisée par les élèves	Mensuel Jeudi	Non vigipirate renforcé	Oui payés/BDE	Non mais contrôle	Aucune récente
VETAGRO Lyon	Présent	Oui à Clermont	Oui	Aux soirées Projet de foyer ouvert 2soirs/sem	Oui (malaise)	Oui (élèves)+ intervention sportif professionnel aux interveto	Mensuel Vendredi Tous les 15j Jeudi Clermont	Oui nominatif et limité (Lyon)	Oui à Lyon payés/BDE	Oui à Lyon	Exclusion de soirées Votée par BDE
ENV Toulouse	Présent	Oui	Oui	Au cercle de 18 à 22h En soirée	Oui quelques étudiants en salle de repos en soirée	Oui tous les ans fait par gendarmerie	Hebdomadaire le vendredi de 22h à 4h	Oui nominatif et limité	Pour les 4 soirées importantes	Oui	Exclusion des soirées
EI Purpan	Interdit sauf soirées (pas d'alcool fort)		Non	Non	Oui		Mensuel	Jamais	Non pas encore	Oui	
IP La Salle Beauvais	Interdit sauf soirées (pas d'alcool fort)	Oui (500/an)	Oui	Oui	Individuellement		Hebdomadaire	Nominatif et limité	Oui	Oui	Conseils discipline

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

	Alcool dans l'établissement	Formation 1 ^{er} secours	Licence II	Vente d'alcool	Alcoolisation excessive	Conférence sur les addictions	Fréquence des soirées longues	Présence extérieurs aux soirées	Vigiles	Ethylotest en sortie	Sanctions
Montpellier Supagro	Interdit sauf soirées (pas d'alcool fort)		Temporaire	Oui	Oui		Mensuel (organisé) + soirées spontanées Moins de 10/an	Très peu	Oui	Oui	
ISA Lille	Interdit sauf soirées (pas d'alcool fort)	Formation juridique	Non	Oui	Possibles			Non	Oui	Oui	
ONIRIS Nantes	Interdit sauf 5 soirées (pas d'alcool fort)		Temporaire pour les 5 soirées annuelles	Seulement aux soirées autorisées	Oui Et addiction avouée au médecin de prévention	Au moment de l'accueil, stand prévention tenu par la mutuelle	Tous les 15 j Jeudi ou vendredi 19/23h Géraudière 21/1h30 Chantrerie	Oui nominatif et limité	Oui	Oui	Exclusion soirée
ESA Angers	Interdit sauf soirées et 8 repas organisés au foyer	Oui Dans cadre programme de prévention	Non	Seulement soirées et lors des 8 repas annuels organisés et limité à 2 doses/pers	Individuellement	Oui tous les ans Sessions organisées par l'équipe prévention des risques	4 soirées par an dans l'école de 17h30 à 23 h 6 soirées extérieures jusqu'à 3h max	Limité et sur invitation	Oui 1/100 participants	Oui	Exclusion soirée

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

	Alcool dans l'établissement	Formation 1 ^{er} secours	Licence II	Vente d'alcool	Alcoolisation excessive	Conférence sur les addictions	Fréquence des soirées longues	Présence extérieurs aux soirées	Vigiles	Ethylo test en sortie	Sanctions
Agro Campus Rennes	Présent	Oui	Oui	Oui bar le soir à Rennes et soirées	Quelques cas	Au moment de l'accueil, stand prévention tenu par la mutuelle	Une fois par quinzaine le jeudi de 22h à 4h à Rennes et de 19 à 23h à Angers	Limité et sur invitation	Oui à Rennes Contrôle BDE à Angers	Oui	Exclusion soirées

Annexe 3 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE DIRECTEUR DE CABINET

Paris, le **11 MAI 2016**

N/Réf : CI 0735709

à

Monsieur Bertrand HERVIEU
Vice-Président du Conseil Général
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et des Espaces Ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Objet : mission sur les événements festifs étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur agricole.

Des événements sont organisés par et pour les étudiants, dans les écoles d'ingénieurs, vétérinaires et de paysage, tels que le week-end ou la semaine d'intégration, les soirées dont le gala de fin d'année ou de remise de diplômes et autres événements festifs, comme les inter-agro (à BORDEAUX SciencesAgro cette année), les Ovalies (à LaSalle Beauvais-ESITPA), les inter-écoles vétérinaires (à VetAgro Sup cette année), les « troisièmes mi-temps » suite aux rencontres sportives... Dans 59 % des écoles¹, des événements étudiants sont organisés plus d'une fois par mois, voire plus d'une fois par semaine pour 14 % des écoles.

Nombre de ces événements sont perçus comme des rituels sociaux et peuvent rassembler plusieurs centaines, voire milliers, de jeunes. D'autres, de moindre ampleur, ponctuent la vie nocturne des campus, où sont souvent hébergés les étudiants.

Les événements festifs étudiants, et leur organisation, sont importants pour la socialisation des étudiants, leur intégration dans les promotions, la construction d'un « esprit de corps », ainsi que l'apprentissage des responsabilités. Cependant, des comportements inquiétants peuvent aussi être observés à l'occasion ou à l'issue de certains de ces événements festifs : comportements dangereux, alcoolisation excessive et binge drinking, risques de conduite automobile en état d'ébriété, addictions, comportements sexistes ou racistes, actes dégradants...

¹ résultats d'une enquête « vie étudiante » dressée par la DGER en avril 2015.

.../...

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55

Même si ces événements sont organisés sous la responsabilité des Présidents des Associations étudiantes, ou des initiateurs et participants à ces manifestations, l'Etat et les Directeurs d'établissement ne peuvent se désintéresser de ces événements qui suscitent des inquiétudes en particulier au niveau des équipes en charge de la vie étudiante, mais également des étudiants élus et organisateurs qui sont exposés à une éventuelle mise en cause personnelle.

L'Etat a pris des mesures notamment avec la Loi créant un délit de bizutage (Loi n° 98-468 du 17 juin 1998) et des circulaires du Ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les établissements sont concernés, sachant que ces événements ont souvent lieu sur le campus et/ou à l'aide de moyens mis à disposition par l'école (téléphonie, messagerie, affichage, matériel de sonorisation, subvention...). Ils mettent en œuvre, avec les organisateurs, des mesures afin de sécuriser l'organisation des événements festifs étudiants et de proscrire tout acte de bizutage (accompagnement des responsables d'Associations étudiantes pour l'organisation des événements, formation, charte de bonnes pratiques et de prévention des conduites à risques, convention relative à la mise à disposition de locaux pour des soirées,...).

En outre, notre responsabilité éducative ne saurait ignorer des événements transmetteurs de valeurs et de comportements collectifs pour l'avenir.

Je souhaite donc confier au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux une mission sur les événements festifs étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur agricole comprenant :

- un état des lieux des différentes situations festives qui jalonnent la vie étudiante des étudiant(e)s de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage, au sein des établissements ou en dehors, avec ou sans invités extérieurs : fréquence et taille des manifestations, mesures mises en place, modèle économique (origine des sponsors) ;
- le rappel du cadre réglementaire et jurisprudentiel afférent, par rapport aux risques encourus, aux engagements de la responsabilité des Directeurs d'établissement, des établissements et des étudiants organisateurs (responsabilité administrative, responsabilité civile, responsabilité pénale...) ;
- une évaluation des mesures mises en place par les Associations étudiantes et les établissements ;
- des recommandations pour professionnaliser l'accompagnement des manifestations étudiantes, qui pourraient notamment enrichir une charte commune des événements festifs ;
- des propositions d'actions éducatives et collectives pour réguler par le contrôle social le comportement des jeunes en agissant sur les normes et valeurs en vigueur dans les communautés étudiantes.

.../...

Les missionnaires consulteront les Directeurs et les responsables de la vie étudiante des établissements de l'enseignement supérieur agricole publics et privés sous contrat, les élus étudiants dans les Conseils d'Administration et au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agronomique, Agroalimentaire et Vétérinaire, des responsables d'Associations étudiantes de ces écoles.

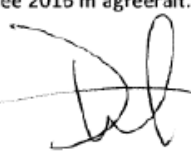
Au titre des comparaisons en matière de bonnes pratiques, d'autres responsables d'école d'ingénieur ou de faculté de médecine pourront être auditionnés, ainsi que le Bureau National des Elèves Ingénieurs et la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs ou la Conférence des Grandes Ecoles regroupés dans la démarche de prévention globale « Cpas1option ».

Les missionnaires prendront également contact avec la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives et l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé.

Les services de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) se tiennent à votre disposition pour le lancement et le suivi de cette mission.

Une remise du rapport pour la fin de l'année 2016 m'agréerait.

Je tiens à vous remercier


Philippe MAUGUIN

Annexe 4 : Comptes rendus des visites d'établissement

Par ordre alphabétique des noms d'établissement :

Mission N° 16074 sur les événements festifs dans l'enseignement supérieur agricole

Compte-rendu de visite de Agro Campus Ouest **18 octobre 2016**

1. Caractéristiques générales de l'établissement

École Supérieure d'Agronomie fondée à Rennes en 1830
Fusion avec école d'horticulture et des paysages d'Angers en 2008
Partenariats Agreenium, CIRAD, INRA Universités et membre de l'IAVF

2000 étudiants (2/3 à Rennes et 1/3 à Angers)

Majorité de filles (65%), stable depuis 20 ans

Formations d'ingénieur agronome et agroalimentaire à Rennes et d'ingénieur horticulture paysage à Angers

Les cursus sont majoritairement post prépa en 3 ans mais il existe 2 voies possibles en 5ans post bac avec prépa intégrée à Angers et Rennes (agroalimentaire), ce qui entraîne la présence de mineurs.

Il y a deux sites distants de 120 kms ce qui implique 2 campus et une vie étudiante non homogène mais gérée de manière cohérente.

Le site de Rennes se situe en milieu urbain résidentiel au nord ouest de Rennes à 3kms du centre ville et sur un parc d'environ 7ha.

La cité étudiante est en gestion directe à Rennes au coeur du campus avec plus de 300 chambres principalement occupées par 1ère et 2ème années

Le site d'Angers fait parti d'un vaste campus universitaire proche de la faculté des sciences, situé au nord ouest d'Angers proche d'une zone verte et du lac du Maine et à 4 kms du centre d'Angers. Il n'y a pas de cité à Angers , les étudiants peuvent être logés dans des cités Crous à proximité mais disposent d'un cercle dans les locaux de l'école d'Angers

Agrocampus fonctionne, surtout à Rennes comme un campus autonome

LA DEVE dispose d'un relais sur chaque campus

Sur le campus de Rennes, le référent « vie étudiante » a son logement de fonction sur place au coeur de la cité.

L'engagement dans la vie étudiante et associative est encouragé par l'administration sans toutefois être valorisé dans le parcours diplômant, mais cette option est à l'étude.

Modèle économique

Le BDE fédère les clubs, environ 60 à 70 clubs ou associations étudiantes

L'adhésion est quasi automatique en 1ère année. La cotisation est de 35€/semestre passé au campus à Rennes (payés globalement à l'adhésion soit 140 à 175€ selon cursus), et la cotisation annuelle est de 20€ à Angers renouvelables chaque année

Une subvention de 34 000€ est attribuée et partagée entre les 2 BDE sur présentation d'un programme

en sus de la mise à disposition des locaux du cercle et coût des fluides et charges
Des financements accessoires (bénéfices des soirées, sponsoring pour manifestations ciblées) ne constituent que des ressources limitées.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

L'école a fourni un inventaire précis :

- L'accueil à Angers dure 1 semaine avec 3 soirées se terminant tôt et suivies d'un week end d'intégration (WEI) à l'extérieur dans structure louée à cet effet.
Le programme défini à l'avance est validé par l'administration avec signature d'une charte
Stand prévention en début d'accueil avec questionnaires individuels et distribution de kits de prévention fournis par la SMEBA. Les éventuels mineurs sont identifiés par un bracelet. Durant la soirée du WEI, Il y a la présence Crois blanche, de vigiles et les consommations d'alcool sont répertoriées par marque sur bracelets spécifiques avec repères.
- L'accueil Rennes « Agro-Alimentaire » dure 3 j (1^{er} 4 sept cette année) et consiste en un WEI :: accueil jeudi puis WEI les samedi dimanche selon des modalités similaires à ce qui se fait à Angers
Le programme défini à l'avance est validé par l'administration avec signature d'une charte.
Stand prévention en début d'accueil avec questionnaires individuels et distribution de kits de prévention fournis par la SMEBA. Les éventuels mineurs sont identifiés par un bracelet. Durant la soirée du WEI, sont présents la Crois blanche et des vigiles
- L'accueil « Rennes ingénieurs agros » dure 2 semaines avec des activités bon enfant, un premier week end avec découverte de la ville de Rennes et un WEI à l'extérieur à Guidel près de la mer.
Le programme défini à l'avance est validé par l'administration avec signature d'une charte.
Stand prévention en début d'accueil avec questionnaires individuels et distribution de kits de prévention.. Durant la soirée du WEI, sont présents la Crois blanche, des vigiles et la consommations d'alcool est limitée globalement (bière et punch d'accueil à la soirée)
Deux responsables sécurité surveillent l'ap midi « plage ».
- A Angers, une soirée par quinzaine, appelée « chouille », est organisée le jeudi au cercle de 19h à 22 heures (éventuellement 23h), Il y a environ 100 participants (peut monter à 200 pour soirée exceptionnelle comme retour des Erasmus)
La programmation des soirées est préétablie et validée par l'administration. Les soirées se déroulent sous responsabilité BDE, qui gère le contrôle des entrées. La sécurité est complétée par présence trousse de secours et le recours possible à un N° d'astreinte de l'administration..
Un compte rendu du déroulement et incidents est remis après chaque soirée à l'administration.
Les soirées fonctionnent en cercle privé sauf pour 2 grosses soirées où des extérieurs sont admis sur invitation et où une licence II temporaire est demandée et un contrôle d'identité à l'entrée mis en place.
- Le cercle à Angers est ouvert en journée jusqu'à 19h, heure de fermeture de l'école.
Par principe il ne délivre pas d'alcools mais seulement des softs, sirops et boissons chaudes au distributeurs et offre la possibilité de réchauffer des plats.
Sous responsabilité du BDE, c'est un lieu de convivialité sans alcool disponible avec un respect des horaires en fonction des horaires de fermeture de l'établissement
- A Rennes, il y a un bar avec une licence II qui appartient en titre au BDE et ne fonctionne que le soir. Le bar est ouvert entre 12h 30 et 14 h avec boissons chaudes, softs et sirops et le soir de 20 h à 1h avec en sus bières et cidre et kir.
Deux patrons de bar assurent la responsabilité du bar . Ils sont formés à la gestion et à la prévention . Ils encadrent 57 barmen ou barmaids volontaires qui se relaient au service. Le bar est fermé les soirs de Gymnight. Une convention de mise à disposition du local et de son fonctionnement est signée avec l'administration.
- A Rennes, 'une soirée par quinzaine, appelée « Gymnight », est organisée le jeudi de 22h à 4 heures au gymnase mis à disposition selon une charte d'engagement. Elle attire environ 250 participants (peut monter à 400 pour soirée exceptionnelle comme soirée d'intersemestre).
La programmation des soirées est préétablie et validée par l'administration. Les soirées se déroulent sous responsabilité BDE, et les invités extérieurs sont pré-inscrits et doivent présenter

leur carte d'identité à l'entrée. La sécurité est assurée par des vigiles qui font aussi le tour des cités et complétée par la présence d'une trousse de secours et le recours possible à un N° d'astreinte de l'administration.. Un compte rendu du déroulement et incidents est remis après chaque soirée à l'administration.

Elles fonctionnent avec la licence II du bar.

Pour éviter les accidents, les chaussures ouvertes et les talons aiguilles sont prohibés de même que les bouteilles en verre et les verres (godets plastiques).

- L'EXPO FLO est une manifestation publique consistant en une exposition et vente de plantes produites par l'école d'Angers. Elle est organisée un samedi sur un parc paysager à l'extérieur de l'école et s'achève par une soirée regroupant 700 participants

L'organisation spécifique est portée par une association dédiée.

La sécurité est assurée par la présence de Croix blanche et de nombreux vigiles effectuant les contrôles des entrées et sorties.

L'introduction d'alcool est interdite et contrôlée par des fouilles. La manifestation dispose d'une licence II.

- Journées de remise des diplômes : Elles sont organisées à Rennes (pas à Angers) séparément pour les ingénieurs AGRO et les ingénieurs en agro-alimentaire. Elles ont lieu au Gymnase , et sont ouvertes aux parents et amis et peut regrouper 500 personnes dont de nombreux extérieurs. Elles consistent en une cérémonie de remise des diplômes, un buffet et une soirée. Dans le même style, et toujours organisées au gymnase et dans l'arboretum, la journée des anciens et le méchoui regroupent également environ 500 personnes et sont organisées selon les mêmes modalités.

L'organisation est tripartite (administration, BDE et association spécifique).

La sécurité est organisée avec un nombre de vigiles renforcé et approprié, les inscriptions préalables des participants et contrôle des entrées. Cependant, la porosité potentielle du site, l'éparpillement parfois difficilement contenable des participants a fait annuler cette cérémonie en 2015 qui devait intervenir juste après les attentats du 13 novembre.

- Le Meeting Agrocampus Ouest est une manifestation à la fois festive, sportive et culturelle permettant de fédérer les 2 sites et a lieu alternativement à Angers et Rennes. Elle consiste en une journée dédiée au sport et aux animations culturelles qui se conclut par une soirée . L'administration est très attachée à cette manifestation pour fédérer les 2 sites d'Agrocampus et très investie dans son organisation.

Mesures de prévention et de sécurité similaires à celles des événements précédents.

- Agro Campus Rennes fait partie des écoles organisatrices de l'Inter Agros. La dernière organisation par Agro Campus ouest a eu lieu en 2014 à Carhaix. Cette manifestation qui repose sur une association spécifique a lieu à l'extérieur des écoles mais nécessite une infrastructure et une organisation élaborée au vu du nombre de participants (2500.). C'est la hantise de l'établissement organisateur, même si elle est externalisée et confiée à une association dédiée. La Charte Inter Agros est une bonne chose mais insuffisante. En 2014, le choix de Carhaix, lieu d'organisation du festival des « vieilles charrues » était opportun (secours, gendarmerie bien rodés) et une fouille au corps était organisée à l'entrée du site.

3. Difficultés rencontrées

Aux dires des responsables , assez peu de difficultés sont rencontrées.

« *On ne voit pas de choses trop choquantes* » et les dirigeants d'associations ont pris conscience des responsabilités qu'ils endossent. Les attentats ont aussi conforté les attitudes sécuritaires.

Cependant, l'alcool peut être présent à la cité à Rennes (préchauffes possibles) et en journée à Angers Peu de débordements à la cité

Quelques fréquentations des urgences concernent des accidents banaux pour lesquels l'alcoolisation n'est pas la cause première.

Quelques dégradations de potache ont eu lieu au sein de l'école qet ont donné lieu à enquête, auto-dénonciation et travaux d'intérêts généraux librement acceptés pour réparation (tonte des pelouses).

L'utilisation du conseil de discipline, très lourd à constituer, n'est pas perçu comme une réponse appropriée par l'administration qui a de plus le sentiment qu'un avertissement, blâme ou même exclusion de quelques jours sont contre productifs. Outre les travaux d'intérêt général, l'exclusion d'un

étudiant de manière temporaire ou définitive des soirées festives semble la meilleure solution.

Les parents souhaitent que les fêtes ne soient pas externalisées : confiance dans une surveillance de l'école qui les rassure.

Les enseignants souhaiteraient le déplacement des soirées du jeudi au vendredi à cause du manque d'attention des élèves à leurs cours du vendredi matin, La direction maintient le choix du jeudi pour ne pas laisser partir des élèves fatigués le samedi matin tôt et risquer des accidents.

Les étudiants souhaitent une harmonisation et une équité des règlements des 2 établissements d'Agro Campus Ouest, et en particulier, l'équité en matière d'horaires de soirées (alignement site d'Angers sur celui de rennes).

4. Initiatives exemplaires

Obtention de la licence II

Vie de cité en « partenariat » avec le référent vie étudiante logé sur place qui joue le rôle de tuteur.

- partenariat pour les importantes actions de prévention de la mutuelle SMEBA
- compte-rendu et débriefing après chaque évènement sur le site d'Angers
- organisation de l'évènement FLO et de la remise des diplômes (Rennes) par un prestataire spécialisé, voire un site dédié pour l'Interagro (site des « Vieilles Charrues »)
- astreintes de l'administration

Les différentes initiatives contribuent à limiter le risque d'engagement de la responsabilité de l'établissement et des différents intervenants, sans l'écarter à priori.

Toutefois, trois points faibles peuvent être identifiés:

- les mesures de protection des mineurs semblent limitées au port d'un bracelet de soirée, sans que l'on sache si l'autorisation des parents ou du représentant légal a été obtenue
- les consignes trop précises risquent paradoxalement de figer les modes d'organisation et de générer une réaction trop tardive ou inadaptée en cas de problème non répertorié
- les notions de droit administratif nécessaires à la gestion des situations difficiles sont mal connues des équipes éducatives

Compte-rendu de visite d'AgroParisTech

28 septembre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

- Au total on dénombre 2200 étudiants avec une grande diversité de formations : ingénieur, master, doctorat, diplôme d'établissement, diplôme master spécialisé label GE.
1100 élèves ingénieurs sont répartis en 3 promotions. Il y a et les apprentis moins impliqués dans les événements festifs.

L'école comprend 60% de filles, 40% de garçons.

L'école a la particularité d'avoir 8 sites d'implantation dont les principaux sont :

- Grignon qui se situe en milieu rural isolé sur un parc de 350 hectares, réservé aux étudiants de première année : 330 étudiants. Tous les étudiants 1A sont logés sur place.

- Paris Claude Bernard et Maine, sites urbains, sans résidence où les promotions et les cursus sont mélangés. 880 étudiants fréquentent les sites.

- Massy sur un parc d'1 hectare, dans le tissu urbain avec transports accessibles, où se regroupent 340 étudiants, apprentis, 2ème, 3ème années et masters.

- Nancy qui regroupe 85 étudiants.

- Montpellier qui forme 37 étudiants de 3ème année et masters.

Le projet d'implantation sur le plateau de Saclay opérera un regroupement de ces sites

La vie étudiante est très dépendante du plus ou moins fort isolement des campus et de la présence des résidences dans le périmètre des campus.

- L'école dispose donc de plusieurs résidences étudiantes dont la gestion est variable selon les lieux (gestion APT, associative, bailleur).

Les sites de Grignon, Nancy et Massy ont des résidences étudiantes. 2 résidences étudiantes sont à la cité internationale (MIA et MINA). Une résidence est située au Kremlin Bicêtre. Au total l'établissement peut loger 1100 étudiants.

- On dénombre 50 associations étudiantes.

- le BDE fédère les UDE qui sont des associations étudiantes des différents sites.

L'adhésion au BDE est quasi automatique en 1ère année.

LA DEVE dispose d'un relais sur chaque campus.

L'engagement dans la vie étudiante et associative est valorisé par l'école dans le supplément au diplôme.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Les événements sont planifiés en fin d'année universitaire pour l'année suivante : taille, fréquence, durée, centre concerné, ...

Les événements festifs sont relativement nombreux et progressivement recadrés notamment vis-à-vis de la consommation d'alcool.

Les événements étudiants sur les différents sites sont variés : soirées hebdomadaires, Forum Vitae (Paris), Jumping, festiv agro, cross, Téléthon, tournois interpromos, débats de l'agro, soirées mensuelles, arbre de Noël, méchoui de printemps à Massy, fest FIF...

En extérieur sont organisés le Gala, le concours de cuisine des grandes écoles, inter-Agros, la remise des diplômes, le K-ribaret, des week ends, le Week end d'intégration.

Le site de Grignon est le site où se déroulent de nombreux événements, du fait du regroupement en son sein des étudiants de 1^{ère} année, de son isolement et de sa capacité à accueillir de gros événements. Le Caveau accueille les étudiants tous les jeudis ou vendredi de 23H30 à 1H du matin 3 fois par semaine dont 2 sans alcool depuis la rentrée 2016 : présence d'étudiants cavistes, consommations contrôlées + bracelet.

D'autres lieux sont ouverts offrant des activités plus calmes et sans alcool (salle Casa et Capote) Les Fêtes inter-promos se déroulent à Grignon et sont limitées à une par mois (jusqu'à 400 personnes) « *qui sont les seules à poser des problèmes* »... ces événements font l'objet d'inscriptions préalables + présence de vigiles + contrôle d'accès avec pièce d'identité + bracelets pour la consommation + équipe d'étudiants dédiés à la prévention + participation de la DEVE. Une salle est ouverte pour dormir sur place.

L'intégration dure 1 semaine et se termine par un week end organisé par les étudiants. Le WE qui précédait et qui était organisé à l'école est annulé depuis cette année. Il regroupait près de 800 personnes et il posait trop de problèmes. Programme de la semaine d'intégration est préalablement établi et le caveau est fermé durant cette période.

Événements sportifs : les Inter promos sont des événements sportifs sans soirées qui regroupent les 1,2,3^{èmes} années et quelques anciens sur Grignon avec 12 sports pratiqués et un tournoi de foot. , les Inter-Agros « *Événement redouté* » seront organisés en 2018 par AgroParisTech.

Mesures de prévention :

- Charte signée par chaque élève et une charte avec les associations,
- Un engagement individuel vis-à-vis des organisateurs d'événements,
- Une planification des événements avec un cahier des charges pour chaque événement,
- Une communication vis-à-vis des étudiants sur les risques liés à l'alcool et autres risques psychotropes ainsi que les MST (en amphi), de la prévention routière.

Dispositif au moment des événements festifs à Grignon :

- contrôle des coffres et des sacs dans le cadre de vigipirate,
- alcootests entrée sortie,
- présence de vigils et téléphone d'urgence,
- cellule prévention avec 6 étudiants : 2 accueil, 2 soirée, 2 proches des résidences,
- dispositif de navettes et mise à disposition d'une salle pour rester dormir.

Modèle économique

- Montant total des subventions versées au BDE avec fléchage par UDE (une UDE par site) = 47 500 € en 2014/2015 répartis entre 19500€ pour le BDE et le reste pour les UDE.

Partenariat : BNP et autoécole locale et sponsoring en nature possible.

- Budget prévisionnel 2015/2016 du BDE = 123 800 € (subvention + cotisations étudiants + cotisations des anciens , +recettes du forum Vitae (forum entreprises)+ partenariats).

Montant des cotisations : 90 € en 1^{ère} année, 100 € en 2^{ème} et 3^{ème} année, 45 € pour les apprentis...

WEI : participation de 125€ par étudiant.

3. Difficultés rencontrées

- les principales difficultés sont liées à l'alcool et au risque de commas éthyliques. Il y a aussi parfois quelques dégradations matérielles, bagarres, accidents.

- le site de Grignon est particulièrement sensible, du fait de l'isolement du site, d'un nombre important d'étudiants, de la présence des résidences, de l'effet de décompression post prépa.

- A noter la difficulté liée à la présence de résidences au sein des campus. Dans ces espaces privés des fêtes sont organisées : before ou préchauffe et after : l'alcoolisation des étudiants se fait donc souvent avant la fête ou après la fête dans les résidences privées où le contrôle n'est pas possible (alcool fort). Ces espaces peuvent rendre caduque des décisions comme l'interdiction d'alcool.

- L'isolement des étudiants de première année à Grignon qui se retrouvent à devoir endosser des responsabilités dans la vie étudiante sans expérience préalable ni réel accompagnement de leurs aînés.

- les interpromos sont plus sensibles et moins souvent autorisées : 400 participants, l'effet nombre pose

problème. Les 1^{ères} années organisent les interpromos mais n'ont pas nécessairement l'autorité sur leurs aînés.

- la fête du 1^{er} Week end d'intégration a été annulée compte tenu des risques importants : elle regroupait 800 participants, et il y avait souvent des dégâts matériels. Il y a eu également l'accident d'une jeune femme tombée de l'estrade qui a dû être évacuée par les secours.
- les problèmes rencontrés sont souvent le fait de quelques individus.
- certaines difficultés sont à relier à des problèmes de quelques étudiants qui dépassent le cadre festif : problèmes financiers des étudiants, problèmes sociaux, familiaux qui peuvent se traduire par des addictions notamment.

4. Initiatives exemplaires

- Présence d'une psychologue qui reçoit les étudiants à leur demande, 1 jour par semaine,
- Existence d'une cellule de veille (DEVE, dispositif d'enseignant référent, administratifs),
- Charte signée par les élèves,
- Charte des associations,
- Formation par une association en amphi sur la prévention des problèmes d'addictologie,
- Espaces conviviaux et apaisés où l'alcool est banni,
- Mise en place depuis cette année d'une formation aux premiers secours pour les étudiants des associations étudiantes,
- Contrôle des coffres et des sacs à l'entrée de Grignon,
- Appui juridique d'un enseignant en droit.

Compte-rendu de visite de AgroSup Dijon

29 septembre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

200 élèves par promo pendant 3 ans, 65 % de filles. Seuls les 1A sont logés sur place. De mars à juin il n'y a que des 1A à l'école.

Le campus est clôturé mais le portail reste ouvert entre 7h30 et 19h sans gardien ni vigile. Il est partie intégrante du campus universitaire de Dijon qui est totalement ouvert. La résidence étudiante est attenante mais de l'autre côté du portail donnant accès au parking principal. Une astreinte tournante a lieu tous les soirs parmi les agents logés sur site. L'alcool est interdit dans l'établissement cela s'applique aussi aux "pots" du personnel (règlement intérieur). Il y a une procédure formalisée pour autoriser certaines manifestations avec plan de prévention attaché. Un service est chargé de la prévention, la sécurité et les conditions de travail au sein de la direction des services généraux. Il déploie une stratégie de prévention et d'appui à l'organisation (pour rendre les événements possibles avec le maximum de sécurité) et non de restriction. La DEVE est très structurée (DEVE +chargé de mission), elle bénéficie de l'appui de la juriste de l'école, de la conseillère de prévention et responsable prévention sécurité et du Dircom. Les locaux festifs se composent de la cafeteria d'une capacité d'accueil de 189 personnes avec office attenante et le QG (foyer étudiant). Le BDE est tenu par les « 2ème année » puis par les « 1ère année » à partir de février.

Modèle économique

Le BDE regroupe 265 membres dont 160 de 1ère année. La subvention annuelle au BDE est de 24 000€. S'y ajoutent le sponsoring pour 3000€ et les cotisations pour 18500€. Les entrées aux soirées sont gratuites avec 2 boissons incluses (alcoolisées ou non), il n'y a pas de ventes au bar.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Les événements festifs sont principalement la soirée d'intégration, les soirées du jeudi (1X/mois), le repas de Noël, le WEI et le gala. La fréquence des soirées est en décroissance, d'autres types de soirées "culturelles" sont promues par les étudiants notamment « Agrolitique ».

Chaque événement est encadré par un dossier déposé à l'administration 15j à l'avance sous forme de descriptif avec plan de prévention. S'il y a distribution d'alcool une demande ponctuelle de licence II est déposée à la Mairie. Il y a un engagement vis à vis de l'école sur les quantités achetées et distribuées. (en principe 2 verres/pers.) Un état des lieux entrant et sortant est établi. Les soirées mensuelles sont organisées à tour de rôle par les différentes associations de l'école. C'est formateur. Posture Vigipirate : Des vigiles sont requis systématiquement, payés par l'administration, pour les soirées festives. Précédemment, 3 rondes de « prévention », vers 20h, en milieu de soirée et à l'extinction des feux (2h: salle et résidence) étaient organisées. Les soirées, essentiellement internes, rassemblent environ 200 personnes avec très peu d'invités. Pour le WEI en extérieur, c'est 300 personnes sur 2 jours, la consommation est limitée à 3 verres par personne à la soirée, pas d'alcools forts. Le gala se tient dans une salle à Dijon pour 1000 personnes, repas avec vin à table. Budget 70 000€.

Les plans de prévention prévoient des mesures de prévention primaires et correctrices :éthylotest, préservatifs (fournis par le CROUS)

3. Difficultés rencontrées

3 cas de coma éthylique depuis 2014 (2F , 1G) dont un au gala, un à la rentrée.

Quelques dégradations importantes en 2014 - 2015 aux pelouses ou porte fracturée (4A mis en cause? « esprit » de l'école).

Suite à des dégradations volontaires (blagues potaches avec destruction de la pelouse centrale) il y a

eu des suspensions de 1 à 2 mois de toute la vie étudiante.

Le "ventreglisse" lors de l'intégration et des nettoyages de salle après soirées est un « jeu » à risque. Quelques appels de riverains pour le bruit de la résidence hors soirées, surtout pendant la semaine d'intégration.

After et before alcoolisés à la résidence, à surveiller.

Des élèves assoupis les vendredi lendemain de soirée.

Absentéisme à l'approche des INTERAGRO.

4. Initiatives exemplaires

Les procédures sont écrites, chaque événementiel est cadré.

Même pour le WEI, externalisé sur un site privé de tourisme, un technicien SPSSCT est allé inspecter les lieux afin de pouvoir conseiller sur le plan de prévention présenté par les étudiants du BDE.

Deux étudiants (dont 1 élu) font partie de la commission de prévention étudiante de l'établissement.

La charte de la vie étudiante est un ensemble d'engagements (administration-étudiants) sur des règles, objet d'un groupe de travail permanent (30 étudiants) qui est remise sur le métier tous les ans. Elle est signée par tous les étudiants de l'école lors de l'intégration.

Deux à Quatre étudiants de 2ème année (représentants toutes les tendances de la vie étudiante en 1ère année) sont logés à la résidence pour faire de la médiation et être les garants de la tranquillité des lieux et être les intermédiaires entre étudiants et "fauteurs de trouble" et avec l'administration.

Une main courante des incidents est remplie à chaque soirée (transparence).

Il y a une procédure de transmission de témoin sur clé USB pour le BDE et les associations qui se passent le relais en février après les élections.

Un débat en amphi sur la prévention des addictions est animé pendant la période d'intégration par les responsables d'associations et les élèves de 2ème année membres de la commission prévention, après une formation spécifique.

La juriste de l'école est intégrée à la vie étudiante, en appui d'une DEVE très structurée.

Tous les responsables d'associations peuvent suivre une formation « PSC 1 » et une formation juridique de 2h sur les responsabilités et risques.

Compte-rendu de visite de Bordeaux Sciences Agro

4 octobre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

L'école forme chaque année 600 étudiants dans les filières d'ingénieur agronome, ou les masters co-accrédités avec les universités ou un master spécialisé. Dans la filière ingénieur on dénombre 450 étudiants dont 75% de filles. L'école est sur un site unique accessible en transport et au cœur du site universitaire bordelais qui accueille 60 000 étudiants.

Les résidences étudiantes, sur le site de Bordeaux Sciences Agro peuvent accueillir 350 élèves : l'école intervient comme bailleur : ce n'est pas un internat

On dénombre 26 associations étudiantes sport, culture, musique, danse, cinéma, théâtre, humanitaire, gastronomie, développement durable...). Cet engagement est considéré comme partie intégrante de la formation avec la possibilité d'attribuer des points du jury en cas d'investissement dans les associations étudiantes

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Les étudiants sortent peu du campus. Ils disposent d'espaces festifs propres (le bunker) et d'une programmation festive développée

Un Planning des événements festifs est réalisé tous les mois et validé avec la DEVE : les fêtes du jeudi soir sont progressivement limitées au profit d'événements festifs plus calmes

L'activité festive étudiante se déroule tout au long de l'année

- L'intégration dure 3 semaines et est clôturée par le week end d'intégration :
- 1 fête par mois le jeudi soir, 1 le vendredi
- Le Bar agro tous les mercredis de 19h à 23H30

Mesures de prévention

Il n'y a pas à Bordeaux Sciences Agro de charte écrite mais l'établissement accompagne les associations de manière permanente :

- Les associations organisatrices des événements ne demandent pas de licence les fêtes étant considérées comme privées, sauf pour les gros événements.
- Des réunions se tiennent tous les 15 jours/1 mois avec la DEVE.
- L'administration s'efforce de repérer les étudiants en situation difficile.
- Il existe une Cellule de veille : si besoin le conseil de médecin en médecine préventive peut être sollicité.
- Chaque année tous les étudiants sont sensibilisés sur la prévention du bizutage, le respect des autres. L'administration effectue un suivi des organisateurs du WEI .
- Assurer le passage de relais d'une promotion à l'autre.
- Les 1eres années sont sensibilisés aux questions de règles de vie, aux conduites addictives.
- Les responsables d'association sont formés chaque année au PSC1.
- Les associations font régulièrement appel aux services de vigiles quand les soirées rassemblent beaucoup de monde et désignent 2 responsables étudiants qui restent sobres.

3. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées sont liées à l'alcool.

Il y a aussi des problèmes de nuisances sonores notamment lorsque les soirées se poursuivent dans la résidence : on enregistre des plaintes des résidents.

Quelques dégradations sont parfois à déplorer.

Il y a eu un cas en 2012 d'un jeune retrouvé le lendemain d'une fête en hypothermie, endormi dehors. Les étudiants ont pris conscience de leur responsabilité de surveiller leurs camarades.

La plupart des difficultés sont rencontrées dans les résidences. Auparavant les soirées y étaient interdites et les étudiants pouvaient être exclus en cas de problème.

Cette méthode ne permettait pas de gérer le problème des fêtes dans l'espace privé aussi les étudiants ont été responsabilisés : à eux de gérer, porter plainte et appeler les forces de l'ordre en cas de problème.

Des référents doivent être désignés dans les résidences.

L'établissement essaye de répartir les logements dans la mixité des promos et des cursus.

Demandes exprimées :

- d'une part l'établissement considère que la tutelle est dans son rôle en accompagnant les établissements sur ces sujets.
- d'autre part il y a un questionnement sur la responsabilité de l'établissement dans les résidences;

4. Initiatives exemplaires

Plusieurs initiatives peuvent être relevées :

- l'accompagnement permanent des associations.
- l'organisation de l'inter-agros qui a été prise très au sérieux par la direction et son administration et accompagnée au niveau local par l'implication de la commune d'accueil.

Les mesures appliquées pour l'Inter-Agros pourraient utilement être transposées aux événements festifs «classiques» (travail de sécurité en amont, assurance, débriefing et bilan)

5. Inter-agros

L'école a été l'organisatrice de la dernière Inter-Agros. Des dires de tous celle-ci s'est plutôt bien passée.

Cette manifestation a réuni plus de 2000 participants.

Cette manifestation est très formatrice pour les organisateurs mais représente une importante responsabilité pour les étudiants organisateurs : l'organisation mobilise une équipe importante, nécessite la création de commissions pour les sponsors, la logistique, la sécurité, la communication, le sport, la restauration et l'organisation des soirées.

Il est évident qu'il faut développer un accompagnement spécifique des étudiants compte tenu de l'ampleur de la manifestation.

Quelques points méritent d'être soulignés dans l'organisation 2016 par BSA

- Les étudiants de BSA ont travaillé en amont avec la gendarmerie, les services de sécurité, les médecins, les services de secours
- l'alcool était interdit sur les lieux sportifs
- sur le site d'hébergement il y avait interdiction de faire entrer de l'alcool. Seul des alcools de catégorie 2 étaient vendus sur le site d'hébergement.
- il y avait une tolérance de consommation d'alcool amenés par les participants sur le parking.
- des équipes de secours de la Croix Rouge étaient sur place, des vigiles étaient mobilisés...

Un bilan a été réalisé pour transmission aux organisateurs de l'année suivante.

les associations étudiantes participantes ont signé une charte d'engagement .

Compte-rendu de visite de l'École d'ingénieurs de Purpan à Toulouse - 25 octobre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

L'école de Purpan forme en cinq ans des ingénieurs en agriculture (prépa intégrée) et fait partie de l'institut national polytechnique de Toulouse. Elle compte 1100 étudiants (dont 30 % sont boursiers d'État et 20 % sont aidés par des dispositifs privés) et couvre un site de 40 ha (2 fois 20 ha séparés par la rocade toulousaine) en milieu urbain, au sein d'un parc d'entreprises, à proximité de l'école vétérinaire de Toulouse. La répartition entre filles et garçons est respectivement de 55 % et 45 %. L'école développe une importante activité de recherche (60 enseignants-chercheurs en UMR) et dispose d'une exploitation agricole de 250 ha à 20 Km de Toulouse. Elle délivre chaque année 200 diplômes d'ingénieurs (dont 50 par apprentissage) et divers Masters internationaux, licences professionnelles et par apprentissage (avec Danone).

Le campus ne dispose pas de résidence d'étudiants ni même de restaurant universitaire. Les étudiants sont logés chez l'habitant dans un rayon de 2 km. Les étudiants de première année peuvent être hébergés dans la petite résidence universitaire de l'ICAM à proximité. Le restaurant universitaire de l'école vétérinaire est ouvert aux étudiants de Purpan, mais l'accès est assez éloigné. Les locaux sont ouverts jusqu'à 23h00 en semaine et 20h00 le samedi.

Les étudiants disposent d'un vaste foyer composé d'une zone de convivialité avec tables, chaises et fours à micro-ondes, et d'une salle de fête où se déroulent les soirées. Le foyer ne détient pas de licence de débit de boissons alcoolisées (licence 2).

La vie festive étudiante organisée sur le campus est, jusqu'à présent, revendiquée comme faisant partie du projet éducatif de l'école (épanouissement personnel, transmission de valeurs sociales, apprentissage de la convivialité...).

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

La vie festive étudiante est assez peu intense : une quinzaine d'événements dans l'année, exclusivement organisés sur le campus (à l'exception du « week-end de cohésion ») et réservés aux seuls étudiants de l'école.

Elle est suivie de près par la direction de l'école (le directeur et la responsable administrative et financière). Il n'y a pas de formalisation de DEVE. Des réunions hebdomadaires consacrées à la vie étudiante sont tenues avec les responsables du Bureau des élèves (BDE).

La responsabilité du BDE est confiée aux étudiants déjà expérimentés (en 3ème année).

Aucun personnel de l'école ne participe aux événements festifs. C'est un parti pris qui relève de la responsabilité éducative de l'école : « Apprendre à faire la fête mais sans faire la police ! ».

- Le « week-end de cohésion » (« WEC ») est le temps fort de la période d'accueil des étudiants de première année. Organisé par les étudiants de 2ème année en lien étroit avec l'école (établissement d'une convention), il a lieu dans une vallée reculée des Pyrénées et est conclue sur place par une soirée. Non obligatoire, il réunit les deux tiers des effectifs concernés. Les sacs et les cars sont fouillés avant le départ pour éviter le transport d'alcool.

- Une « soirée de promo » est organisée une fois par an par chaque promotion au foyer des étudiants.

Elle réunit environ 300 participants. Le bénéfice de la soirée sert à abonder un fond destiné à la soirée de remise des diplômes. La soirée fait l'objet d'une convention entre la direction, le BDE et le président de l'association des étudiants de l'année concernée. Une équipe d'étudiants dédiés est chargée du contrôle d'identité à l'entrée (pas de pré-inscription, remise de bracelet aux mineurs...), du service au bar (alcool interdit sauf la bière vendue 1€), de la sécurité (dont mesures d'alcoolémie systématiques à la sortie) et du nettoyage. La fin de soirée est fixée à 3h00 du matin. Pas encore de recours à des vigiles. Le foyer est classé comme salle polyvalente et fait à ce titre l'objet de contraintes de sécurité particulières (nombre limite et comptage des participants, visite de conformité des installations par le responsable logistique de l'école avant chaque événement, visite de contrôle le lendemain matin...).

- Des « apéritifs de rentrée » et des « repas de promo » (avec service de vin) sont également organisés. Ces événements s'achèvent à 23h00.

- La soirée de gala et la soirée de remise des diplômes

- Quelques soirées sont à l'initiative de l'école comme la soirée « Vins et fromages ». L'alcoolémie est contrôlée à l'entrée et à la sortie.

- L'école n'organise plus d'événements sportifs et ne participe qu'aux Ovalies (Beauvais).

Modèle économique

L'école verse une subvention annuelle de 27 000 € au BDE qui est la seule association officielle. Le BDE alimente les différents clubs (30 % pour le club Sport). Il tient cinq comptes bancaires affiliés (un par promo). Il n'y a pas de cotisations demandées aux élèves, ni de ticket d'entrée aux événements (« *Pour éviter les distorsions sociales parmi les étudiants* »). Le budget que chaque promo doit réunir pour la soirée de remise de diplômes est d'environ 5000 €.

3. Difficultés rencontrées

Du point de vue de la direction de l'école, la situation a atteint un stade limite. Elle s'interroge sur la pérennité de l'activité festive organisée : « *Le BDE a de plus en plus de mal à contrôler les débordements.* ».

On relève en particulier :

- Les nouveaux modes de consommation de l'alcool des jeunes, avant même leur entrée dans l'enseignement supérieur, à la recherche d'un changement d'état de conscience.

- Les « pré-chauffes » sont une pratique banalisée avant les soirées : « *La fête ne peut commencer qu'en étant déjà alcoolisé !* ».

- Quelques comas éthyliques sont constatés chaque année.

- Les risques d'accidents toujours possibles (malgré les mesures de prévention) à la sortie des soirées pour regagner les logements (à pied en vélo en voiture)

- Il arrive que des activités sexuelles soient pratiquées sur les lieux de la soirée

- Le foyer n'a pas de licence 2

- Les événements sportifs : la participation aux Ovalies à Beauvais constitue un risque du fait de la distance et de la fatigue induite (deux nuits en car)

Du point de vue des étudiants, les risques sont davantage liés au contrôle des quelques individus « *qui ne sont pas dans l'esprit de la fête et qui sont là pour faire le bazar.* » .

4. Initiatives exemplaires

- La vie festive étudiante organisée sur le campus est revendiquée comme faisant partie du projet éducatif de l'école (épanouissement personnel, transmission de valeurs sociales, apprentissage de la convivialité...).
- Aucun personnel de l'école ne participe aux événements festifs. C'est un parti pris qui relève de la responsabilité éducative de l'école : « *Apprendre à faire la fête mais sans faire la police !* ».
- L'incitation à organiser des activités sportives ou culturelles avant les soirées.

5. Attentes exprimées : « *La mission pourrait nous aider à statuer sur notre responsabilité morale et éducative : doit-on ou non continuer à accompagner la vie festive étudiante ?* »

Compte-rendu de visite de l'ENGEES à Strasbourg

20 septembre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

L'ENGEES forme essentiellement des ingénieurs dans les domaines de l'eau, l'assainissement, l'aménagement durable, la gestion des risques sanitaires et environnementaux.

L'école est située en plein cœur de la ville de Strasbourg, imbriquée dans le tissu urbain d'un quartier plutôt aisé. Sa cour est mitoyenne d'immeubles d'habitations.

L'école ne dispose pas de résidence étudiante. Un partenariat avec le CROUS permet de loger certains étudiants hors de l'école, selon les critères d'attribution du CROUS.

Elle dispose de plusieurs filières de formation et d'un effectif global 450 étudiants dont 100 ingénieurs par an par promotion. La formation des ingénieurs est majoritaire. Certains sont formés par la voie de l'apprentissage, et quelques élèves sont des élèves fonctionnaires. Certains de ses étudiants suivent d'autres cursus en licence professionnelle, ou en masters Co habilités ou spécialisés, en formation continue.

10 associations étudiantes sont impliquées dans les activités culturelles, sportives, festives.

Les élèves ingénieurs sont répartis entre 50% de filles et 50% de garçons.

L'alcool est interdit dans l'établissement depuis 2010 sans aucune dérogation.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Le programme annuel des fêtes est calé en juin entre les associations et l'administration.

En dehors des horaires de l'école, quelques événements sont organisés jusqu'à 23H :

- soirée des élections du bureau de l'amicale
- soirée de Noël,
- gala de l'ENGEES : ce gala se tient à l'extérieur de l'école. L'alcool est autorisé.
- « à l'eau la terre ici Strasbourg »,
- soirée départs des 2A en SPI
- Week end camping,
- fête de la musique.
- participation à l'Inter-Agros,
- L'intégration dure 3 semaines et se termine par un week end regroupant 150 jeunes. Des soirées sont organisées tous les soirs des semaines d'intégration. L'alcool est présent au WE d'intégration qui se déroule en dehors de l'établissement (le budget en est assez conséquent : 3000€ sur 8800€ selon le budget de l'Amicale).

Par ailleurs les étudiants disposent au sein de l'école d'un foyer comprenant une grande salle avec bar, une petite salle, réserve, sanitaires, salle de ménage... ce foyer est ouvert quotidiennement (de 7h30 à 21h45 du lundi au vendredi et de 9H à 16H45 le samedi) Le foyer peut accueillir au maximum 140 personnes. Dans le bar subsiste l'ancienne tireuse à bière mais l'alcool est maintenant interdit.

Les étudiants peuvent y inviter des proches, placés sous leur responsabilité et en leur présence sauf opposition de l'amicale.

La direction contrôle fréquemment l'absence d'alcool dans les réserves du foyer.

Des mesures de prévention sont prises de diverse nature :

- Le règlement intérieur consacre un paragraphe au risque de bizutage
- Une convention de mise à disposition de locaux à l'amicale des élèves précise les modalités d'utilisation des locaux et les conditions de réalisation des événements festifs (nombre de personnes, conditions horaires, surveillance...).
- L'utilisation des locaux en dehors des horaires est soumise à autorisation écrite.
- L'alcool est strictement interdit dans l'établissement.

- Des rondes sont effectuées par l'agent en charge de la surveillance des locaux.
- Le bureau de l'amicale des élèves suit une formation aux premiers secours type PSC1.
- Une conférence de sensibilisation aux risques liés à l'alcool est organisée chaque année en amphi avec présence obligatoire.
- Pour le WEI qui rassemble 150 jeunes un protocole a été élaboré pour les mesures de sécurité à mettre en place : sobriété de certains élèves, prise de clé des voitures, rondes, adresses d'urgence, limitation de l'alcool au soir, nécessité de veiller aux nuisances sonores.
- Ni sponsoring, ni partenariat ne sont acceptés.
- Pour les événements extérieurs les associations doivent contracter une assurance.
- Un Vigile est systématiquement présent quand il y a des fêtes, et est préconisé pour les fêtes qui se déroulent à l'extérieur.

Modèle économique

L' Amicale dispose d'un budget de 29400€. L'établissement verse une subvention de 5000€ par an. Il n'y a ni sponsoring, ni partenariat.

Le gala, l'intégration et le week end camping sont autofinancés par les participants.

La participation aux interagros peut faire l'objet d'un financement spécifique.

3. Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée est liée au voisinage et aux problèmes de bruit. L'école est mitoyenne avec des immeubles d'habitation.

L'alcool a été interdit dans l'école depuis 2010 suite à la médiatisation d'une manifestation de jeunes nus dans la ville interprétés par certains comme du bizutage. Cet événement a donné lieu à recadrage.

4. Initiatives exemplaires

Quelques initiatives peuvent être soulignées :

- Le cadrage précis des initiatives des étudiants.
- Une personne de la DEVE est un interlocuteur permanent.
- La valorisation de l'engagement associatif dans le diplôme fait l'objet d'une unité d'engagement étudiant.
- La mise en place chaque année de formation aux premiers secours et la sensibilisation aux risques de l'alcool.

Ces diverses initiatives – à l'exception de la valorisation de l'engagement associatif - contribuent à limiter le risque d'engagement de la responsabilité de l'établissement et des différents intervenants, sans l'exclure à priori.

Compte-rendu de visite de l'ENSP à Versailles

3 octobre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

L'établissement forme des paysagistes diplômés d'État à raison de 65 par an, des masters 2 (25/an) et quelques doctorants. Il recrute sur concours au niveau Bac+2 (et plus pour les masters) d'horizons très divers. Il organise également deux cycles de formation continue (30 diplômés/an). Il compte un total d'environ 250 étudiants sur le site de Versailles et 60 sur le site de Marseille, répartis en 60% de filles et 40% de garçons. Le site de Marseille n'a pas d'activité festive.

L'école est située sur un site classé de 9 ha (Potager du Roi) en milieu urbain. Il n'y a pas de résidence étudiants.

La vie étudiante est administrée au quotidien par une DEVE composée de trois cadres et par la secrétaire générale.

Le site est ouvert aux étudiants 24h/24h : tradition de « charrettes » qui imposent un travail nocturne des étudiants pour les « rendus d'atelier ».

Les effectifs réduits, la diversité d'origine des étudiants, le site classé, l'originalité de l'enseignement (par atelier) et l'ambiance familiale volontairement entretenue par les étudiants, exposent l'établissement à peu de risques de débordements lors des événements festifs.

Les étudiants sont considérés comme sérieux, plus mûrs que leurs aînés et respectueux, même s'ils incarnent bien leur génération, notamment en matière de consommation d'alcool (*binge drinking*). Les attentats du 13 novembre 2015 ont eu un très fort retentissement parmi les élèves.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Les effectifs réduits, la diversité d'origine des étudiants, le site classé et l'ambiance familiale volontairement entretenue par les étudiants installent une ambiance générale de respect.

Les étudiants disposent d'un foyer en sous-sol du bâtiment St Louis. C'est un lieu de vie disposant d'une petite cuisine (ce n'est pas un bar). Ils disposent également d'une petite parcelle de terrain paysager : le « Deuxième carré des onze ». Pour les soirées, une grande salle (bâtiment des Suisses) servant aux activités artistiques (installations, projets arts plastiques) est mise à la disposition du cercle par l'école.

L'activité festive étudiante est répartie en sept soirées officielles par an :

- la soirée d'intégration organisée en septembre par les étudiants de 2ème année,
- la soirée de remerciements organisée en octobre par les étudiants de 1ère année,
- la soirée des diplômés organisée en novembre par la promotion sortante,
- la soirée de Noël organisée par les étudiants de 3ème année,
- la soirée carnaval organisée par les étudiants de 1ère année,
- la soirée des étudiants de 4ème année en avril,
- la soirée « L'Arrosoir » organisée en mai par les étudiants de 1ère année pour financer leur voyage d'étude de deuxième année.

Les soirées sont programmées le vendredi soir pour ne pas nuire aux activités académiques. Ces soirées font l'objet d'une planification et d'un agrément préalable par l'administration de l'école. Elles font toutes l'objet d'inscriptions préalables (listes de participants) et de pré-vente d'entrées. La bière est la seule boisson alcoolisée autorisée. Les étudiants responsables de l'organisation des

soirées s'engagent à ne pas consommer de boissons alcoolisées. Pendant les soirées, les boissons sont distribuées gratuitement dans la limite des stocks disponibles.

Les six premières sont essentiellement réservées aux étudiants de l'école (50 à 200 participants, 100 en moyenne) et visent à constituer une cagnotte à l'usage de chaque promotion. La sécurité est assurée par des étudiants dédiés. Le personnel de l'école en charge de la sécurité est composé d'un responsable et de six personnes d'astreinte qui habitent l'école. Certains jardiniers de l'école (logés sur place) se joignent aux étudiants responsables des soirées pour assurer la surveillance et sécurité.

La dernière est une grande soirée ouverte à des invités extérieurs : « L'arrosoir ». Elle réunit plus de 600 personnes. Elle se déroule de 19h00 à 05h00, en extérieur à proximité du bâtiment des Suisses dans l'enceinte du « Premier carré des onze » (chapiteau vérifié par préfecture, toilettes sèches, scène). Une convention est signée entre l'association des étudiants et l'école. Toutes les dispositions habituelles de sécurité sont prises : déclaration à la préfecture, vigiles, 35 étudiants en charge de la sécurité, contact avec la police et la sécurité civile, barriérage du « carré » depuis l'année dernière. Pas d'incident à déplorer à l'exception d'une chute il y a quelques années. Suite à des plaintes de riverains pour tapage nocturne, des messages signalant l'événement sont préalablement affichés aux alentours de l'école.

La semaine d'intégration, organisée par l'école et non les étudiants, prend la forme d'un « voyage inaugural ». Elle s'achève par la soirée d'accueil.

Par ailleurs des soirées spontanées, internes à l'école, sont organisées à proximité des serres à l'occasion des « rendus d'atelier » (de 19h00 à 22h00) ou des « apéritifs des terroirs » (dont des soupes composées avec les légumes du potager...).

Modèle économique des soirées

Les soirées sont les seules sources de revenus des associations d'étudiants. La seule subvention versée par l'école s'élève à 1000 € pour la soirée de « L'arrosoir », en sus de la mise à disposition gratuite des locaux.

Le ticket d'entrée des soirées internes est de 5 € à 8 € (boissons gratuites), celui de « L'arrosoir » est de 15 € (+ 2 € pour le repas servi sur place). Les marges sont d'environ 50 %, sauf la soirée de Noël réputée non rentable.

3. Difficultés rencontrées

Les difficultés tiennent surtout aux risques de tapage nocturne occasionné par la soirée de « L'arrosoir » et, dans une moindre mesure, par les soirées spontanées près de la serre.

A noter également que les risques d'intrusion de personnes extérieures à l'école ne sont pas négligeables compte tenu de la configuration du site et du fait que les locaux sont ouverts aux étudiants 24h/24h.

4. Initiatives exemplaires

Principe de pré-vente des billets d'entrée aux fêtes et distribution gratuite de boissons dans la limite des stocks contrôlés.

Réunions de prévention organisées avant chaque événement entre la DEVE et les étudiants organisateurs.

Présence de personnels d'astreinte lors des événement-s avec mallette d'astreinte.

Compte-rendu de visite de l'ENVA à Maison Alfort

16 septembre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

L'école en site urbain dense regroupe 700 étudiants dont 492 logés sur place. (75 % de filles). Le campus est fermé par un mur d'enceinte mais il n'est pas « étanche » à cause des accès côté résidence appartenant au CROUS. L'équipe vie étudiante comprend DEVE et DEVE adjoint. Un cadre A est chargé de l'administration de la résidence et de sa surveillance. Les locaux festifs sont au sous-sol de la résidence (« le grisbi ») et sont mis à disposition du BDE moyennant une convention avec obligation d'assurance à sa charge. Ils servent aussi de cafeteria et de foyer. On ne sert jamais d'alcool la journée en mode « cafeteria ». Un employé du BDE s'occupe des sandwiches. Il est ouvert tous les jours jusqu'à minuit (accès aux étudiants de l'école seuls). Des rondes de la société de surveillance ont lieu la nuit.

Il n'a pas été pris de mesure d'interdiction absolue de l'alcool pour ne pas déplacer le problème hors contrôle de la direction dans les résidences et à l'extérieur de l'école.

Modèle économique

L'école ne subventionne pas le BDE pour les événements festifs mais la mise à disposition gratuite du « grisbi » équivaut à 70k€ de subvention. La cotisation au BDE est de 235€ payée en 1ère année pour les 5 ans. L'entrée aux soirées est gratuite pour les élèves et les « extérieurs » payent 5€ ce qui couvre le coût des vigiles. Des éthylo-tests sont fournis par un sponsor assureur.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Tous les événements festifs sont sujet à autorisation par le directeur.

Ils comprennent les soirées dansantes le vendredi (1fois/semaine), quelques « 3ème mi temps » suite à des rencontres sportives (présence du prof de sport), le gala, le WEI et les interVETOs qui sont externalisés (en village vacance ou camping/mobile home).

La semaine d'intégration fait l'objet d'une charte. Elle est organisée par un comité « accueil ». La direction est très impliquée et suit les activités et soirées jusqu'à leur terme (deux personnes de permanence y compris le directeur). Il y a un programme précis, préparé en juin et soumis à un comité d'éthique regroupant enseignant et personnel. Tous les participants au WEI donnent une caution. Pas de casse à signaler en 2016.

Les soirées festives du vendredi sont quasi réservées aux étudiants de l'école. Certaines soirées sont « à thème ». Les invités extérieurs sont limités à 100 (2 maxi par étudiant) ; en pratique quelques dizaines. Tous les participants à une soirée doivent être inscrits à l'avance sur une liste. Le contrôle d'accès au grisbi est fait par les étudiants avec une société de vigiles payée par eux (obligatoire pour les soirées à thème). L'accès est ouvert jusqu'à 1h par créneaux, fermeture à 4h. Des éthylo-tests sont pratiqués en sortie et au besoin pour refuser l'entrée.

En soirée, le « grisbi » délivre de la bière à la pompe, du vin et des alcools non distillés, mais ne dispose pas de licence II (refus de la préfecture il y a quelques années). En principe il n'y a pas de vente d'alcool aux soirées avec extérieurs. Il n'y a plus beaucoup de sponsoring au BDE (loi d'avenir concernant les sociétés pharmaceutiques). Cela a tari le robinet de l'alcool facile. Une conférence sur la prévention des addictions est organisée tous les ans par les élèves (BDE).

Les rassemblements interVETOs n'ont aucun support logistique de l'école. Il y a une réunion de mise en garde préalable. La direction est impliquée quand Alfort organise.

3. Difficultés rencontrées

Les événements festifs « organisés » sont relativement sous contrôle ; il reste une zone d'inquiétude

autour des comportements individuels et rassemblements « spontanés » à la résidence (lieux privés);notamment des incidents liés au bruit avec les riverains.

D'après le compte rendu du médecin de prévention, il n'y a pas de problème de drogues dures à l'ENVA. A signaler l'usage de « poppers » et de protoxyde d'azote. Les anesthésiants pour chats sont sous clés en sûreté.

Aucun coma éthylique ces dernières années.

Il y a quelques années, des élèves sont montés dans une grue qui était sur le campus (chantier), après un événement festif. Les aspects sécuritaires liés aux chantiers et infrastructures anciennes (caves, sous terrains) ou en travaux ont été recadrés afin de canaliser les participants sur les seuls lieux festifs.

Les interVETOs ont été externalisés hors du campus (trop de monde).

4. Initiatives exemplaires

- L'intégration fait l'objet d'une charte. Elle est organisée par un comité « accueil ». La direction est très impliquée et suit les activités et soirées jusqu'à leur terme (2 personnes de permanence y compris le directeur).
- Le professeur de sport est présent pour les soirées «troisièmes mi-temps».
- Il y a un comité d'éthique regroupant enseignants et personnel qui valide le programme précis de « l'intégration » ; les événements y font l'objet d'un débriefing.
- Tous les participants au WEI donnent une caution. Pas de casse à signaler en 2016.
- L'accès aux anesthésiques est désormais contrôlé.
- Les chantiers, fréquents sur le site d'Alfort, sont sécurisés ; l'accès aux caves et aux souterrains, où serpentent de très anciennes conduites de gaz, est désormais condamné.
- Pour les rares étudiants mineurs, une autorisation écrite des parents ou du représentant légal est demandée pour la participation au WEI.

Compte-rendu de visite de l'ENVT à Toulouse

22 septembre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

Un seul site sur 53 ha sur la commune de Toulouse pour environ 625 étudiants (5 années et 125 étudiants par année

Cité sur place avec 296 places gérée par office hlm privé (les chalets)...tous les étudiants ne peuvent être logés sur place et engorgement des 5 èmes années , voire résidents qui poursuivent une spécialisation : seuls 31 places étaient disponibles à la rentrée 2016 pour les 1ere année

Fonctionne comme un campus autonome avec restaurant crous, cercle des élèves , équipements sportifs (stade, centre hippique)

Équipe DEVE : 3 personnes

Subvention de 5000€ accordée à l'amicale des élèves (équivalent d'un BDE) en sus de la mise à disposition des locaux du cercle et coût des fluides et charges

Financement de l'amicale par cotisation de 240€ payée en 1ère année pour l'ensemble de la scolarité et prélevée par l'administration mais non obligatoire (137 cotisants en 2016 pour 139 élèves)

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Inventaire fourni :

- Accueil qui dure du lundi de rentrée au lundi suivant inclus 1 semaine avec week end par petits groupe dans un rayon de 200kms
programme défini à l'avance et présenté en juin à un comité paritaire administration et élèves puis en CEVE. Participation à toutes les séquences d'un représentant de l'administration. Questionnaire de renseignement rempli par chaque 1ere année participant (98 % y participant)N°s de téléphone donnés pour le week end hors les murs
- une soirée par semaine le vendredi avec préchauffe par un club à partir de 21 h et début de soirée à 22h se terminant rarement après 4h du matin. Le club est responsable, si pas de club responsable pas de soirée. environ 100 à 150 participants
liste des participants communiquée à l'administration le jeudi à 14 h Invitations extérieures nominatives, limitées et avec parrainage. Contrôle des entrées (jusqu'à 1h30) et remise de bracelets (rose pour étudiants, verts numérotés pour invités).
4 responsables de soirée qui se relaient aux entrées et contrôles alcoolémie des conducteurs Alcools forts interdits, service vin et bière avec formation des serveurs. Clés de voitures déposées et remises après alcootest. Salles en sous sol pour repos des « fatigués »
- 4 soirées à thèmes , plus importantes ont lieu et drainent environ 200 /250 participants
Mêmes mesures et ajout d'un service de vigiles
- un gala Lulu est organisé un samedi avec repas au resto crous et soirée à l'extérieur
Soirée à l'extérieur, avec contrat pour sécurité (vigiles) et service de bar
- quelques « boomettes » sont organisées au cercle entre 20h et 22 h pour 20 à 50 participants
Dans le cadre de l'activité du cercle
- Le cercle des élèves est ouvert tous les jours et le bar y est ouvert de 12 h à 14 h et de 18h à 22h
Obtention de la licence II pour service de bière et vin. Formation des serveurs

3. Difficultés rencontrées

Peu de difficultés rencontrées

Réputation ' sic chargée de promotion santé et de communication au SIMPPS' d'une école où ça boit un peu..., mais pas de coma éthyliques enregistrés ces dernières années et la médecin de prévention considère que tout va plutôt bien à l'ENVT

quelques fréquentations des urgences pour accidents banaux pour lesquels l'alcoolisation n'est pas la cause première

peu de débordements à la cité géré par une société privée (ce sont les chiens es élèves qui causent le plus de nuisances)

quelques dégradations de potache au sein de l'école qui donnent lieu à enquête, autodénunciation et travaux d'intérêts généraux librement acceptés pour réparation

L'alcoolisation reste un problème dans le cadre privé (chambres de la cité avec possibilité s'un « before » précédent l'arrivée en soirée, et sorties à l'extérieur.) mais apparaît encadrée quand à son cote collectif et aux conséquences

4. Initiatives exemplaires

formations 1^{er} secours des étudiants

formation serveurs de bar

obtention de la licence II

➤ contrôle de l'alcoolémie des conducteurs

➤ questionnaire de renseignements pour les premières années qui participent aux événements

Ces initiatives contribuent à limiter le risque d'engagement de la responsabilité de l'établissement et des différents intervenants.

Compte-rendu de visite de l'ESA d'Angers

28 octobre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

L'ESA a été fondée en 1898 sous l'impulsion des professionnels du monde rural de l'Ouest de la France

L'ESA est un établissement privé sous statut d'association sous contrat avec l'État. Son cursus principal . forme en cinq ans (prépa intégrée) des ingénieurs en agronomie et agriculture de différentes spécialités (agriculture, agroalimentaire, environnement, commerce...). Elle délivre aussi des BTS, licences et masters, une formation agricole (BAC+4) et depuis 1924 une formation par correspondance (CERCA)

L'école accueille environ 2000 étudiants et 600 stagiaires par an dont 900 élèves ingénieurs et 1100 étudiants dans les différentes formations annexes du BTS à la licence pro, du master au doctorat et des formations adultes. Il y a des étudiants mineurs en première année d'études. La répartition est équilibrée entre filles et garçons.

L'école est implantée sur un parc de 5 ha proche du centre ville et près de l'université catholique d'Angers . Les infrastructures recouvrent 19 000 m² de locaux dont 7 500 m² neufs et rénovés autour d'un patio paysager. Le foyer des étudiants est composé d'un hall-bar, d'une terrasse intérieure et de plusieurs salles et bureaux hébergeant les associations d'étudiants.

Il n'y a pas de cité étudiante dans l'enceinte de l'école. Cependant, l'ESA, loue à Angers Habitat un immeuble de 80 appartements et studios proche de l'école qu'elle sous loue ensuite aux étudiants. De nombreux étudiants sont logés chez des particuliers ou dans des logements privés

La vie festive est assez riche. Elle est partagée, à égalité, entre les événements sous contrôle de l'école (à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux de l'école) et qui sont exclusivement réservés aux étudiants ESA, et les sorties spontanées dans les nombreux établissements du centre d'Angers particulièrement fréquentées par les étudiants de la métropole. Le dispositif de prévention mis en place par l'école repose sur une validation préalable et une programmation de tous les événements, des conventions (ex : mise à disposition des locaux), des chartes (soirées), des fiches d'organisation des événements et des réunions de coordination entre l'association des étudiants et la direction. A noter qu'une charte des organisateurs de soirées étudiantes Angevines est signée entre les organisateurs de soirées étudiantes et la ville d'Angers.

La vie étudiante est gérée au quotidien par un référent de la vie étudiante travaillant en collaboration avec la directrice de l'enseignement. Il est assisté d'un secrétaire général (ancien militaire). Par ailleurs, une enseignante en méthodologie, créativité, communication interpersonnelle et expression orale professionnelle. assume la fonction de responsable/coordinatrice de la prévention santé des étudiants de l'ESA.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Cinq catégories d'événements ont été identifiés : la semaine d'accueil, les activités au foyer des étudiants, les soirées internes et extérieures et les événements sportifs. Les seuls alcools autorisés lors des événements sont la bière et le vin.

- **Accueil ingénieurs** : Il dure 1 semaine. Il intègre des activités, une soirée qui a lieu dans une

salle de la mairie d'Angers et se termine par un week end à l'extérieur (WEI) dans un camping proche d'Angers. Il est organisé par le BDE et une équipe de 2ème année.

Accueil autres formations : Il s'organise de manière similaire pour les formations BTS et Agricadre. Pour les BTS, le WEI se passe dans une ferme, et sous la surveillance d'enseignants ou de personnel de l'ESA. Pour les Agricadre, il a lieu dans un camping en Vendée.

Le programme est défini à l'avance et validé par l'administration qui le contrôle. Un rappel de la réglementation est effectué au préalable.

La participation n'est pas obligatoire. La soirée à l'extérieur s'organise selon la charte définie par la municipalité et avec un agent de sécurité pour 100 participants. Le WEI est organisé contractuellement avec un professionnel qui met à disposition, locaux, traiteur, vigiles, hébergement et activités ludiques.

Les navettes de transport sont organisées par l'ESA

Une surveillance aléatoire ou continue (BTS) est réalisée par des enseignants, personnels de l'ESA voire parents.

La délivrance d'alcool est soumise à la licence II du professionnel (sauf WEI BTS dans une ferme et sans alcool); Les mineurs ne sont pas autorisés à consommer de l'alcool.

- **Activités du foyer :** Le foyer qui se compose d'un espace convivial avec bar et de salles annexes, est accessible et ouvert aux heures d'ouverture de l'école c'est à dire du matin 8h au soir 22 h. Il sert des boissons chaudes, des boissons sans alcool, et de la petite restauration. Huit fois par an y sont organisés des repas de promotion entre 19 et 22 h.

Pour les repas organisés au foyer, une fiche de manifestation préalable est établie, un agent de sécurité est présent et la consommation d'alcool est limitée à 2 verres de vin par personne.

- **Soirées à l'intérieur de l'établissement :** 4 soirées par an sont organisées par le BDE dont la plus importante dite « Rabelaisienne » qui regroupe 500 personnes (personnel ESA invité). Ces soirées commencent tôt vers 17h30 et se terminent à 23 h. Elles ont lieu dans les salles du foyer et dans le parc avec tonnelles.

Ces soirées sont soumises à une charte qui prévoit 1 agent de sécurité pour 100 personnes, la présence de la Croix rouge ou blanche dès 250 personnes. La consommation d'alcool est limitée.

- **Soirées à l'extérieur de l'établissement :** Cinq à six soirées par an sont organisées à l'extérieur de l'établissement dans des lieux privatisés (boîte de nuit, salle de St Quentin en Mauges, château de Brissac pour la soirée de gala). Elles se terminent vers 1h du matin sauf la soirée gala (3 h). Des soirées étudiantes sont également organisées par petit groupe dans des bars du centre ville et soumises à la charte signée avec la mairie.

Ces soirées sont soumises à une charte qui prévoit 1 agent de sécurité pour 100 personnes, la présence de la Croix rouge ou blanche dès 250 personnes. La consommation d'alcool est limitée. La mise en place de navettes est systématique et il y a un contrôle au départ des navettes permettant d'écarter les étudiants qui présenteraient des signes d'alcoolisation. Pour la soirée « Gala », il n'y a pas de navettes mais organisation par le BDE de SAM à qui les clés de voiture sont remises après contrôle éthylomètre.

- **Evènements sportifs:** Les événements sportifs sont limités à ceux organisés en journée par les clubs et qui ne donnent pas lieu à des prolongements festifs, et une semaine de ski organisée par l'association des étudiants ingénieurs. Par ailleurs l'ESA participe aux Ovalies organisées par l'école de La Salle Beauvais sous la responsabilité de cet établissement.

Modèle économique

Les BDE sont la structure associative mère qui englobe les différents clubs. Il existe 3 BDE : ingénieurs, Agricadre, BTS. Ils reçoivent une subvention de l'école (13 500€ pour le BDE ingénieurs) et font un appel à cotisation perçu par l'école sur les frais d'inscription (30€/an/étudiant) équivalent à 24 000€ pour le BDE ingénieurs.. Par ailleurs l'établissement met à disposition gratuitement les locaux et leurs charges et finance le cas échéant une partie de la sécurité des plus grosses manifestations. Le BDE et les associations, financent les soirées de manière équilibrée (vigiles, navettes, location éventuelle) sur le droit d'entrée, et les boissons alcoolisées sont vendues au prix de 1€ , les softs étant gratuits. Le WEI est financé intégralement par le BDE et donc sans participation financière des étudiants..

Le BDE ingénieurs est essentiellement dirigé par des étudiants de 2ème année. Il est élu en mai lorsqu'ils sont encore en première année mais ne prend ses fonctions qu'en octobre ce qui permet un

tuilage et un passage de responsabilités entre anciens et nouveaux

3. Difficultés rencontrées

- La présence de mineurs en première, voire en deuxième année.
- L'effet générationnel de consommation précoce d'alcool voire de cannabis : les élèves entrent avec pour certains une historique ancrée de consommation d'alcool.
- Les principaux risques sont les nuisances sonores liés aux événements festifs qui affectent le voisinage (centre-ville résidentiel) et les accidents de circulation (étudiants alcoolisés déambulant sur la chaussée).
- Le phénomène d'alcoolisation excessive avant et après les événements festifs démontré par quelques contrôles positifs avant départ des navettes et tentatives d'introduction d'alcools forts.

Les étudiants élus se montrent tout à fait satisfaits de la façon dont les événements festifs sont régulés. La seule difficulté admise peut-être la gestion de quelques cas isolés.

4. Initiatives exemplaires

- Le parti pris de la direction de considérer la vie extra scolaire comme une composante de la formation de l'ESA permettant rencontres, ouverture aux autres, développement de l'imagination et de la créativité. La vie festive est intégrée le plus possible par l'école et dans l'école. Elle est encadrée par un contrôle à la fois très vigilant et souple. Une charte de la vie nocturne signée par les associations étudiantes avec la municipalité d'Angers et en partenariat avec les services de l'État (police, pompiers), les patrons de bar, la chambre de commerce, les syndicats immobiliers, a aussi pour objectif de limiter les débordements dans les nombreux établissements de boissons environnants qui sont très fréquentés par les étudiants de la ville.
- Les événements festifs sont exclusivement réservés aux étudiants de l'ESA.. Ceux organisés à l'extérieur sont soumis à un départ en navette, les entrées dans la navette étant contrôlés par l'école. y compris par une fouille des sacs pour éviter l'introduction d'alcool,
- La progressivité dans la prise de responsabilité des étudiants dans leur vie associative. et en particulier le tuilage induit par l'élection du BDE en mai pour une prise complète et autonome de responsabilité en octobre suivant
- Une formation juridico-financière systématique pour tous les élus étudiants d'AE est assurée par l'école et complétée par des réunions du conseil d'établissement avec les étudiants élus du BDE sur la promotion des comportements adaptés face à l'alcool et substances addictives et l'organisation pour tous les étudiants de sessions de sensibilisation avec police, pompiers, mairie d'Angers
- les examens et contrôles scolaires sont volontairement fixés le vendredi matin pour décourager les soirées trop arrosées du jeudi soir en ville.
- un véritable plan de prévention est établi par la référente avec l'aide de 3 étudiantes « relais santé ». Il se décline sur 5 thématiques : alimentation, dépendances y compris cyberdépendance, stress et états dépressifs, sommeil et hygiène de vie, vie affective et sexuelle. Il s'organise avec des partenaires adaptés et autour d'événements ludiques. A noter plus qu'ailleurs la prise en compte de la vie affective et sexuelle en insistant sur la coresponsabilité des partenaires et en ne niant pas les problématiques d'IST, de grossesses non désirées et de relations « inconsciemment » consenties
- un rappel fréquent de la règle « les études passent avant la vie associative ».
- la mise en garde claire sur le caractère délictuel du bizutage, défini et réprimé par l'article 225-16-1 du code pénal, et la responsabilité personnelle qui en découle.
- la possibilité de sanctionner les comportements inappropriés pour « atteinte à l'image de l'école », prévue dans le règlement intérieur.

Compte-rendu de visite de l'ISA de Lille

11 octobre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

Créé en 1963, l'ISA est un jeune établissement privé (prépa intégrée) qui forme en cinq ans des ingénieurs en agriculture de différentes spécialités (agriculture, agroalimentaire, environnement, paysage...). Elle délivre aussi des licences et masters.

L'école compte 1100 étudiants : environ 1000 élèves ingénieurs (700 en cursus complet et 300 en apprentissage) et 100 en licence et masters + quelques doctorants. Étudiants mineurs en première année d'études. La répartition est équilibrée entre 53 % de filles et 47 % de garçons. La moitié des étudiants sont boursiers (CROUS) ou aidés par des dispositifs de soutien privé.

L'école est implantée en centre ville, au cœur de l'université catholique de Lille (21 000 étudiants). Le bâtiment principal, construit en 2004, couvre 8000 m². Le foyer des étudiants est composé d'un hall-bar, d'une terrasse intérieure avec un « chalet » (entreposage de matériel) et de plusieurs bureaux hébergeant les associations d'étudiants.

La vie festive est assez riche. Elle est partagée, à égalité, entre les événements sous contrôle de l'école (à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux de l'école) qui sont exclusivement réservés aux étudiants ISA, et les sorties spontanées dans les nombreux établissements de deux « *rues de la soif* » particulièrement fréquentées par les étudiants de la métropole. Le dispositif de prévention mis en place par l'école repose sur une validation préalable et une programmation de tous les événements, des conventions (ex : mise à disposition des locaux), des chartes (alcool), des fiches d'organisation des événements et des réunions mensuelles de coordination entre l'association des étudiants et la direction...

Elle est gérée au quotidien par le directeur de l'enseignement et de la vie étudiante. Il est assisté d'une intendante des études et d'une responsable qualité.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Quatre catégories d'événements ont été identifiés : la semaine d'accueil, les activités au foyer des étudiants, les soirées extérieures et les événements sportifs. Les seuls alcools autorisés lors des événements sont la bière, plus le vin pour le Club « Bière et vin » et les repas organisés.

- La semaine d'accueil dure quatre jours et est organisée par l'école en partenariat avec les étudiants de deuxième année : découverte des locaux et de la ville, sortie écologique à l'extérieur de Lille, journée sportive et soirée de clôture dans une grande salle du site universitaire de la Catho.

- Les activités dans le foyer des étudiants sont gérées par l'association des étudiants. La bière n'est servie que lors des événements prévus (tireuse et gobelets réutilisables). Le foyer n'a pas la licence 2. L'accès (aux seuls étudiants de l'ISA) s'opère par présentation du badge. On compte deux événements hebdomadaires (les « Afterwork » le mardi de 19h00 à 21h30 pour 50 à 100 participants et les « soirées des clubs » le jeudi de 19h00 à 23h00 pour 100 à 180 participants). Les boissons soft sont gratuites.

- L'association des étudiants organise différentes soirées à l'extérieur des locaux de l'école et exclusivement réservées aux étudiants de l'ISA : cinq « zinzins » organisés dans l'année dans une salle dédiée du site de la Catho et dans une salle privée dans Lille (200 à 400 participants de 22h45 à

03h00), le gala de Noël (400 participants de 22h45 à 03h00), la soirée Cabaret (400 participants), soirée de remise de diplômes... Toutes les dispositions habituelles de sécurité sont prises : étudiants dédiés à la sécurité, vigiles, gardiennage de l'école pour les événements internes, organisation des transports, capitaines de soirées...

- Les événements sportifs sont limités à une semaine de ski organisée par l'association des étudiants de 4ème année. L'ISA ne participe plus aux Inter-Agros considérés comme « *la fragilité principale des événements festifs* ». Les Inter-Agris ont été annulés il y a plus de dix ans.

Modèle économique

L'association des étudiants (AE) et l'association sportive (AS) sont les seules structures associatives officielles. Elles reçoivent une subvention de l'école d'un montant respectif de 13 000 € et 17 000 €. Les cotisations s'élèvent à 16 € /an ou 50€ pour cinq ans (AE) et 20€/an (AS). En moyenne, 40% des étudiants sont adhérents (95% en 1ère année). Le budget annuel total dont dispose l'AE s'élève à 30 000 € (idem pour l'AS).

L'AE est essentiellement dirigée par des étudiants de 3ème et 4ème années qui ont été préalablement délégués de promo. La prise de responsabilité est progressive avec les années.

3. Difficultés rencontrées

- La présence de mineurs en première, voire en deuxième année.
- L'effet générationnel de consommation précoce d'alcool et de cannabis : « *Les élèves entrent dans l'enseignement supérieur avec un historique de consommation d'alcool et de cannabis à la recherche de sensations fortes. Notre préoccupation est que la situation ne se dégrade pas.* ».
- Les principaux risques sont les nuisances sonores liés aux événements festifs qui affectent le voisinage (centre-ville résidentiel) et les accidents de circulation (étudiants alcoolisés déambulant sur la chaussée).
- Le phénomène d'alcoolisation excessive avant et après les événements festifs.
- La pression grandissante des parents de plus en plus préoccupés par la consommation d'alcool et cannabis de leurs enfants.

Du point de vue des étudiants, la volonté de la Catho d'éloigner les événements festifs du quartier (très résidentiel) est déplorée : « *Notre foyer au sein de l'école est un acquis auquel on tient d'autant plus que c'est une exception au sein de la Catho.* ». Les élus étudiants se montrent tout à fait satisfaits de la façon dont les événements festifs sont régulés. La seule difficulté admise peut-être la gestion de quelques cas isolés dont des étudiants extérieurs clandestinement introduits.

4. Initiatives exemplaires

- Le parti pris de la direction de vouloir intégrer le plus possible les risques dans l'école par un contrôle à la fois très vigilant et souple, limitant ainsi les débordements incontrôlables dans les nombreux établissements de boissons environnants qui sont très fréquentés par les étudiants de la métropole.
- Les événements festifs sont exclusivement réservés aux étudiants de l'ISA.
- La progressivité dans la prise de responsabilité des étudiants dans leur vie associative.
- Une formation juridico-financière systématique pour tous les élus d'AE (assurée par l'université catholique).
- Les visites médicales obligatoires avec questionnaire anonyme pour les étudiants de 1ère et de 4ème année.

Compte-rendu de visite de l'ISARA à Lyon

13 octobre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

L'ISARA est une école privée sous contrat avec le ministère de l'agriculture qui offre un cursus d'ingénieur en 5 ans .

L'établissement situé en centre-ville ne dispose pas d'un internat. Les étudiants sont en résidence CROUS en 1ère année, en colocation dans Lyon ensuite. L'école met à la disposition des associations étudiantes un bâtiment historique, le « château », où se trouve le foyer. Il est ouvert seulement en journée avec accès par badge. L'école ferme à 20h, sauf événement festif.

Il y a 64 % de filles . Les promotions sont de 150 étudiants sur 5 ans. Du fait du cursus en 5 ans, il y a un taux de mineurs non négligeable en début de 1ère année. Le BDE est tenu par les 3ème année, il compte 60 membres. La direction des formations comprend un responsable de la vie étudiante et un professeur responsable de la vie scolaire par niveau.

La consommation d'alcool est interdite par le règlement intérieur, la bière et le cidre en quantité limitée sont autorisés par la direction à l'occasion des soirées. Hors événement spécial (afterwork), le foyer ne distribue pas de boissons alcoolisées. Il n'y a pas de licence (cadre privé, pas d'invités extérieurs).

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Les soirées festives ont beaucoup baissé en fréquence depuis 10 ans. Ils font l'objet d'une programmation annuelle à raison d'1 soirée par mois environ. Des événements supplémentaires peuvent faire l'objet d'une autorisation ponctuelle du directeur. Il y a quelques soirées hors les murs de l'école, notamment la soirée « Delirium » fin décembre mais la majorité des soirées a lieu dans le grand hall et les salles attenantes. Le gala de l'école est organisé par l'administration et concerne seulement les étudiants de 5ème année.

La période d'intégration dure 3 jours, à Lyon, et il n'y a pas de WEI. Son programme est fixé et validé dès juin. Le déroulement est suivi pas à pas par la DEVE avec un debriefing des responsables tous les matins en présence du directeur. Le programme de cours est adapté mais pas suspendu. Il y a des soirées dans les bars et boîtes de la ville. Les activités sur l'espace public sont soumises à autorisation de la ville (cas de refus).

Les mineurs sont identifiés par un bracelet à toutes les manifestations festives et ont une autorisation parentale pour participer à l'intégration.

Depuis novembre 2015, Vigipirate renforcé, les soirées sont limitées aux étudiants de l'ISARA, aucun invité. De ce fait, il y a moins de monde aux soirées (250/300 participants au lieu de 350 auparavant). Elles se déroulent le jeudi de 21h à 4h. Pour chaque soirée organisée par le BDE, il y a 2 vigiles, payés par lui et une commission sécurité de 5/6 étudiants volontaires à tour de rôle, formés aux 1^{er} secours qui ont une salle de repos isolée pour traiter les étudiants qui se sentent mal. Les étudiants qui arrivent éméchés (problématique des « before ») sont refoulés à l'entrée et pris en salle de repos. Cela concerne 3/4 personnes par soir, certaines soirées aucun. Le responsable de la vie étudiante passe à 23h. Une navette part toutes les heures de l'école vers le centre de Lyon pour ramener les étudiants à partir de 1h (payée par le BDE).

Il y a d'autres soirées 19h /24h avec repas dans le foyer par exemple avec un groupe de musique de l'école ou dégustation.

Egalement des afterwork avec bière finissant à 20h. 3/4 fois par an.

Deux WE/an sont organisés à l'extérieur en résidence de tourisme ou salle communale (120 participants)

Modèle économique

Le BDE reçoit une subvention annuelle de 20 000€ dont 16500 € sont reversés aux divers clubs de l'école. Il n'y a pas de droit d'adhésion, tous les élèves sont membres d'office. Le sponsoring est assez

limité (4000€). La consommation de bière est de l'ordre de 300 litres par soirée (pour 300 personnes) Ticket bière à 1€. Les soirées s'autofinancent (entrée 5 à 10€).
La responsabilité matérielle du BDE est couverte par une assurance de l'école.

3. Difficultés rencontrées

Les engagements associatifs ont un impact négatif sur la scolarité et les notes en début de 3ème année (les responsabilités BDE et clubs sont assurés par les 3èmes années). Cet effet sur les notes peut nuire aux étudiants pour leur candidature de 4ème année en université étrangère. L'école a affecté un quota horaire de 100 heures aux activités associatives en 3ème année.

Les présidents d'association « débarquent » en 3ème année car ils n'ont pas été initiés en 1ère et 2ème. Ils sont appuyés par une juriste de l'école, et le BNEI. Des rencontres hebdomadaires avec le DEVE ont lieu très fréquemment. La passation de pouvoirs est organisée avec l'administration en fin de 2ème année, avec venue de responsables du BNEI. A la fin de cette année, chaque association et chaque club aura rédigé un classeur de passation, ce qui manquait jusqu'à présent et qui viendra compléter la formation des nouveaux responsables.

4. Initiatives exemplaires

-La commission sécurité est présente à chaque soirée festive. Ces étudiants font partie d'une association COMSECUBE qui a une action sur toute l'année au sein de l'école sur la sécurité et le bien-être physique et mental. Elle a été créée il y a 3 ans. Elle organise l'intervention d'étudiants secouristes sur les événements dans l'école ou hors école.

-Une « main courante » des incidents est tenue, avec identité des personnes impliquées.

-Une réunion de debriefing avec la DEVE a lieu le lendemain matin des événementiels.

-La COMSECUBE a organisé une campagne d'affichage à partir de photos « mises en scène » pour interpeller les étudiants sur les dégradations physiques et d'image de soi liées à l'alcool.

-Elle coorganise la formation 1^{er} secours pour les 2ème année avec l'administration, ainsi que, pour la 1ère fois en 2016, la « journée du raton laveur » sur les addictions, basée sur des animations ludiques tenues par des intervenants extérieurs et des étudiants. Bonne participation des élèves (20%). Elle participe aussi aux inspections de sécurité sur le site de l'école.

-Le séminaire « C'est pas une option » coorganisé par le BNEI et la Conférence des grandes écoles sur la vie étudiante et l'encadrement des événements festifs se tiendra à l'ISARA les 29 et 30 mars 2017.

-Une charte sur « l'intégration » de 1 page est signée par 2 étudiants de 2ème année en tant qu'organisateur et communiquée par mail aux 1ère année à la rentrée. Les principes de la loi antibizutage sont très concrètement énoncés. Les numéros de portable du Responsable de la Vie étudiante et de la responsable des 1ère année sont communiqués à tous pour signaler d'éventuels abus.

-Il existe un cahier de passation sur l'intégration, rédigé par les élèves et des fiches références sur les événementiels.

-Les élections de miss et Mr « pilier de bar » ont été supprimées par les élèves il y a 2 ans.

Compte-rendu de visite de l'Institut polytechnique La Salle

Beauvais - Rouen

26 septembre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

L'établissement compte 1900 étudiants sur le site de Beauvais, plus 600 sur le site de Rouen suite à la fusion avec l'ESITPA en 2016.

Il appartient à un réseau international universitaire La Sallien (USA et Europe du nord). Répartition équilibrée entre filles et garçons (50 % - 50%). Cours d'ingénieur de cinq ans (prépa intégrée) de trois spécialités (agriculture, alimentation et santé, géologie) + doctorats. Étudiants mineurs en première année.

Le site de Beauvais couvre 40 ha en zone rurale périphérique à la ville.

Le campus comprend 1100 logements individuels et partagés (pavillons et petits immeubles) et les locaux destinés à la vie étudiante : foyer, bar, salle de « chouilles » (fêtes), clubs et autres associations d'élèves (80 au total).

Création en 2010 d'une direction Mission éducative et vie étudiante (4 personnes)

L'établissement a une importante vocation éducative : cadre institutionnel éducatif basé sur la responsabilisation et la co-responsabilisation des étudiants et incarné par un « Engagement Solidarité Service ». Près de 1000 mandats électifs d'étudiants. En complément les sanctions prévues au règlement sont strictement appliquées.

L'établissement fait l'objet d'une démarche qualité ISO9001. Il produit chaque année un bilan du processus qualité, qui s'avère un précieux outil de pilotage de la vie étudiante.

Participation systématique du personnel en charge de la vie étudiante aux événements festifs (surveillance) et application systématique de sanctions en cas de transgression du règlement (présence d'alcool fort et état d'ébriété). Tournées de trois surveillants de nuits (jusqu'à 5h00 du matin) dans les logements. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 24 conseils de discipline ont été convoqués, impliquant 55 étudiants.

Le site de Rouen présente des caractéristiques très différentes : locaux en centre ville, pas de résidence étudiants, sorties dans les bars et discothèques en ville... L'école prévoit d'appliquer progressivement les pratiques du site de Beauvais. La création d'une résidence étudiants est envisagée.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Les événements festifs font tous l'objet d'une programmation annuelle et d'une autorisation préalable. Ils sont strictement régis par le règlement du campus (dont interdiction absolue d'alcool fort et d'état d'ébriété, sanctions systématiques..., rappels à la Loi), une charte des associations signée par les associations d'étudiants (l'Association générale des étudiants -AGE- et les associations spécialisées) et l'administration, un cahier des charges pour chaque événement, avec des règles de sécurité strictes (étudiants dédiés, vigiles, poste de secours de la protection civile, bornes éthylométriques à la sortie des soirées, équipe de « Sam »), des conventions d'occupation du foyer et des salles du campus.

Une inscription préalable des participants aux événements est obligatoire (étudiants de l'école comme invités externes) et les listes des inscrits sont visées par l'administration.

Il n'y a pas de transactions commerciales en liquide sur le campus : badges avec différents portefeuilles de dépenses avec indication du statut mineur / majeur des étudiants.

- La semaine d'intégration dure quatre jours dont un WE, durant lesquels les cours sont suspendus à la satisfaction générale (élèves et enseignants). Organisée par les étudiants de 2ème année, elle est strictement cadrée par le règlement de l'école et ne donne lieu à aucun débordement. *A noter un incident qui a été rapporté à la mission du CGAAER par la Commission de lutte contre le bizutage (CNLB) : un quizz à caractère sexuel facétieusement glissé dans le dossier d'accueil adressé à tous les nouveaux avant leur arrivée et qui a donné lieu à une vive réaction du père d'une étudiante.*

- Un foyer (avec bar licence 2 détenu par le Pt du Bureau des élèves) est géré par l'association générale des élèves (AGE). Il est ouvert jusqu'à minuit, 1h00 la veille des jours fériés et 2h00 en cas de soirées organisées (« chouilles »).

- Les « chouilles » hebdomadaires du jeudi ont lieu dans une grande salle dédiée attenante au foyer (50 à 1000 participants). Les bénéfices vont aux associations d'étudiants qui les organisent.

- Les grands événements : Soirée de gala, soirée prestige, soirée de remise de diplômes (jusqu'à 2500 participants), rallyes... La soirée de gala est organisée par les étudiants de 4ème année. Une association de 95 membres est en charge de l'organisation. La soirée se déroule dans l'agora de l'école avec 34 agents de sécurité, la mobilisation du gymnase comme lieu d'hébergement d'urgence, un poste complet de protection civile (trois ambulances et 15 secouristes).

- Créées en 1994 pour concurrencer la course de l'EDHEC, les « Ovalies » sont le plus important tournoi universitaire international de rugby (3000 participants, 50% joueurs et 50% supporters, 74 équipes différentes, trois jours de compétition). Les mêmes installations sont mises à disposition chaque année par la Mairie de Beauvais. Équipe de 80 étudiants élus (association dédiée) et de 500 étudiants bénévoles de l'école (sur les « 20 heures obligatoires de solidarité » due par chaque étudiants de l'école). Trois soirées organisées sous un chapiteau mis à disposition par la Mairie avec débit de boissons licence 2. Étroite collaboration avec les forces de l'ordre et la Protection civile. Compte-rendu systématique de la Protection civile : environ 300 interventions par édition (blessures durant les matchs et de 10 à 40 alcoolisations excessives...) ayant donné lieu des évacuations vers l'hôpital (20 à 40). A noter un accident grave d'un joueur lors d'un match (étudiant en médecine.

Modèle économique :

- Plus de 95 % des étudiants sont adhérents à l'AGE (28 € par étudiant et par an).
- Subventions versées par l'école chaque année : 10500 € à l'AGE + 33 000 € aux différents clubs et associations.
- Sponsoring par avantages en nature d'enseignes locales (Decathlon, grandes surfaces...).
- Chiffre d'affaires annuel du foyer (bière à 2 €) = 150 K€
- La soirée de gala génère 15 K€ de bénéfices
- « Ovalies » : budget = 270 K€, 40 K€ de sponsoring, frais d'inscription de 35 à 40 € par participants.
- Les bénéfices des grands événements festifs et sportifs sont souvent partiellement reversés à des organisations humanitaires.
- Semaine d'intégration : budget de 20 K€

3. Difficultés rencontrées

La consommation d'alcool et, moindrement, de cannabis constituent les principales difficultés, mais elle relève plus d'actes individuels que collectifs. En groupes, l'auto-contrôle collectif des étudiants assure le respect des règles.

Phénomène de « pré-chauffes » (idem cannabis) difficilement contrôlable dans les résidences étudiants considérées comme privées par la loi, malgré la présence des surveillants de nuit.

Des incursions inopinées de personnes extérieures (site ouvert sur une forêt...) peuvent entraîner des troubles.

Ovalies : les risques d'accidents pendant la compétition sont accrus sur un organisme alcoolisé (soirées « 3èmes mi-temps »). Accident grave d'un joueur pendant un match (étudiant en médecine de Paris Bichât) l'an dernier.

4. Initiatives exemplaires

L'établissement a une vocation éducative importante : cadre institutionnel éducatif basé sur la responsabilisation et la co-responsabilisation des étudiants et incarné par un « Engagement Solidarité Service ». Près de 1000 mandats électifs d'étudiants. Principe de progressivité dans les prises de responsabilité des étudiants dans la vie associative du campus.

L'établissement fait l'objet d'une démarche qualité ISO9001. Il produit chaque année un bilan du processus qualité, qui s'avère un précieux outil de pilotage de la vie étudiante.

Les cours sont suspendus lors de la semaine d'intégration à la satisfaction générale (enseignants et élèves).

Autres initiatives :

- Formation au secourisme (500 étudiants formés par an)
 - Pas de transactions commerciales en argent liquide sur le campus : recours à des badges avec différents porte-feuilles de dépenses et indiquant le statut mineur / majeur des étudiants
 - Cahier des charges et des règles de sécurité pour chaque événement festif
 - Organisation solide et complète de postes de secours, sous l'égide de la Protection Civile
 - Collaboration étroite avec les forces de l'ordre et la Protection Civile pendant les Ovalies
- application stricte des sanctions prévues par le règlement intérieur

Les Ovalies :

Cet événement sportif d'envergure présente l'avantage d'être organisé chaque année sur le même site, par des étudiants bien préparés aux prises de responsabilité et dont le cahier des charges bénéficie d'une capitalisation de l'expérience à chaque édition.

Compte-rendu de visite de Montpellier SupAgro

6 octobre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

Montpellier SupAgro délivre une gamme de diplômes large et diversifiée : ingénieur agronome, ingénieur des systèmes agricoles et agroalimentaires du Sud, Doctorats, Masters et licences professionnelles... L'établissement compte au total 1600 étudiants dont 40 % sont boursiers, 30 % sont étrangers (qui majoritairement ne boivent pas d'alcool) et 50 % en formation d'ingénieur. Le ratio filles / garçons est respectivement de 70 % et 30 %. Les étudiants sont répartis sur trois sites dont le principal « La Gaillarde » réunit l'essentiel des effectifs (1000 dont 550 élèves ingénieurs agronomes, 200 doctorants).

L'école propose un cursus d'ingénieurs comprenant une période de césure facultative d'un an maximum, entre la 2ème et la 3ème année.

Le site de La Gaillarde couvre plus de 10 hectares arborés en centre ville (partagés avec des UMR INRA) et dispose trois résidences d'étudiants de 800 places au total. Un bar (licence 2) « L'embuscade » est installé dans une des résidences. La vie festive est davantage centrée sur le campus, sans beaucoup d'ouverture aux étudiants extérieurs.

La direction générale a engagé depuis trois ans un important chantier de régulation des événements festifs rendu nécessaire par « *de gros problèmes d'alcool* ».

La vie étudiante est gérée par un important service comprenant notamment un responsable des résidences et un responsable des sports à temps plein.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Les événements festifs ont été classés en trois groupes selon le niveau de risques de débordements.

Sur un total de 39 événements festifs (23 intra-muros, 16 extra-muros), 13 ont été identifiés comme présentant un risque élevé, parmi lesquels on peut citer :

- Le WEI (week-end d'intégration) organisé par le BDE. Il réunit surtout les étudiants de première et deuxième années. L'édition 2016 s'est parfaitement déroulée.
- La soirée de remise des diplômes
- Les soirées « Manades » ont lieu dans une salle louée dans les environs de Montpellier, à raison d'une fois par mois (surtout à partir d'avril) un vendredi soir, de 22h00 à 5h00 du matin. Elles réunissent 200 à 400 étudiants de l'école préalablement inscrits. Déplacements obligatoires en cars. Le bar est tenu par des étudiants dédiés (licence 2 temporaire - bière et vin). La sécurité est assurée par les délégués du Bureau des élèves (BDE) chargés de la sécurité et par quatre vigiles à la charge du BDE. Un espace de repos est prévu sur place.
- Les sorties dans deux discothèques référencées de Montpellier (privatisées en début de soirée), à raison de cinq fois par an. Elles réunissent environ 100 personnes. Le trajet entre l'école et la discothèque est encadré par un dispositif de transport.
- Les soirées spécialisées (« Les cochonnailles », le club bière, le club vin, le club fromage...) se déroulent sur le campus (résidences ou salles dédiées) en semaine.
- Le foyer-bar « L'embuscade » (*tout un programme !*), auparavant géré par le prestataire en charge de la restauration collective, est aujourd'hui fermé. Des solutions de substitution sont à l'étude : construction d'un foyer à demi enterré « Le bunker » qui serait géré par les étudiants et dont la conception a été confiée aux étudiants de l'école d'architecture de Montpellier, nouveau prestataire...

- Des petites fêtes spontanées avec sonos se déroulent en extérieur plusieurs fois par semaine sur le campus autour du BBQ qui a été construit à proximité de la résidence où le bar est installé. Elles réunissent jusqu'à 50 étudiants et peuvent être à l'origine de nuisances sonores (+ parfois dégradations et salissures) qui affectent, compte tenu de la configuration des lieux, les étudiants de la résidence concernée mais aussi les riverains.
- Les grands événements sportifs auxquels participent les étudiants de l'école sont les Inter-Agros et les Occitanies (tournoi de rugby à Toulouse pour les écoles du Midi de la France). L'école a organisé les Inter-Agros de 2013.

Les nouvelles dispositions prises par la direction générale de l'école depuis trois ans ont porté leurs fruits. On peut citer :

- une cartographie des événements festifs
- la fermeture de la salle des fêtes du site de La Valette considérée comme « *une zone de non droit* »
- la clarification des procédures des événements festifs : conventions entre administration, BDE et étudiants organisateurs, « Règlement étudiants » actualisé chaque année, charte du Cercle des élèves en matière de sécurité et de prévention, procédures de sécurité avec étudiants dédiés et vigiles pris en charge par le BDE, dossier de sécurité et prévention spécifique au WEI avec enquêtes de satisfaction, rappel à la loi systématique par l'administration, attestations d'assurance des différentes structures étudiantes organisatrices d'événements, chèques de caution...
- la limitation de la consommation de l'alcool à 2 doses OMS lors des soirées
- la signature de la charte nationale établie par la Conférence des grandes écoles. La charte « Cpas1option » est signée par la direction et le président du cercle des élèves.
- l'élaboration d'un « Document unique vie étudiante » co-construit avec les étudiants et fondé sur « *la responsabilisation plus que la répression qui est improductive* ».
- la permanence, un jour par semaine, d'une psychologue
- la commission « Cités étudiantes » à laquelle participent les étudiants.

Les étudiants, quant à eux, ont une posture très responsable. Ils semblent sereins face à la maîtrise des risques et revendique, à l'égard de l'administration de l'école, de leur faire confiance : « *On est conscients des débordements du passé et des traces qu'elles ont laissées, et on fait beaucoup d'efforts.* ».

Modèle économique

L'école abonde un fonds d'action pour la vie étudiante (FAV) d'un montant de 60 000 € qui est versé à la fédération des associations étudiantes (FAE). Celle-ci alimente trois structures étudiantes : le BDE (en charge notamment du WEI, des « Manades » et des « Cochonnailles », le BDS (bureau des sports), le BDA (bureau des arts) notamment en charge du « Concertino ».

Le plan de redistribution du FAV aux structures étudiantes est soumis à la direction de l'école et validé en AG de la FAE.

Le BDE compte 300 adhérents (cotisation annuelle de 45 €). En 2016 il a reçu 23 000€ de la FAE. Le BDS compte 250 adhérents (cotisation annuelle de 40 €). Le BDA compte 190 adhérents (cotisation annuelle de 5 €).

Lors des « Manades », les tickets d'entrée d'un montant de 12 € et représentant quatre consommations, sont distribués dans les cars. Lors des soirées des clubs (bière, vin, fromage...), l'entrée est à 4 € pour les adhérents et à 7 € pour les non adhérents.

3. Difficultés rencontrées

Principalement :

- Les nuisances sonores sur le campus lors des fêtes spontanées extérieures et la difficulté à identifier les auteurs de troubles (omerta parmi les étudiants)
- La consommation sauvage d'alcool (et cannabis) dans les résidences difficilement contrôlable malgré la vigilance des équipes de surveillance des résidences (vigiles sous contrat avec l'école), le phénomène des « préchauffes » et des « after ».

Mais aussi :

- L'inquiétude générée par les inter-agros et les occitanies et l'incompatibilité entre sport et alcool (un organisme alcoolisé est beaucoup sensible aux chocs et accidents)
- La vie étudiante surtout entre les mains des étudiants de première année, ce qui rend fictif le principe du « contrôle social par les pairs » (les étudiants de deuxième année partent en césure dès novembre)
- Le phénomène de décompensation post-prépa revendiqué par les étudiants comme un droit
- La souffrance de certains agents de l'école (sentiment que les étudiants ont tous les droits), toutefois bien atténuée depuis les récentes dispositions prises

4. Initiatives exemplaires

- L'élaboration d'un « Document unique vie étudiante » co-construit avec les étudiants et fondé sur « *la responsabilisation plus que la répression qui est improductive* »
- La place importante donnée au sport dans l'école (un responsable des sports à temps plein) comme facteur de ré-équilibre de la santé des étudiants face au manque de sommeil et aux excès festifs²⁶
- Le développement des clubs à vocation culturels qui « *font sortir les étudiants de leur vie d'agro* »
- La convention avec Montpellier Sauvetage pour former 50 étudiants par an dont les responsables étudiants
- La participation attentive et discrète à la fois des personnels en charge de la vie étudiante aux principaux événements dont le WEI
- L'idée de la création d'un observatoire de la consommation d'alcool (Conférence des grandes écoles)
- L'idée d'intégrer la vie étudiante dans le cursus académique

²⁶ Cette année des étudiants ont préparé une manifestation « Sentez-vous sport » qui a dû être malheureusement annulée pour cause de mauvais temps.

Compte-rendu de visite de ONIRIS à Nantes

20 octobre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

Oniris regroupe depuis 2010 :

- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes fondée en 1979
- l'Ecole d'Ingénieur des Techniques des Industries Agricoles et Agroalimentaires de Nantes

Oniris compte 1100 étudiants ; 2/3 en cursus vétérinaire et 1/3 en cursus ingénieur

Il y a une majorité de filles (75 à 80 %) dans les 2 types de cursus.

Oniris occupe 2 sites historiques sur la commune de Nantes :

- Le site de la Géraudière accueille l'école d'ingénieurs. Au nord de Nantes et à l'intérieur du périphérique à l'ouest de l'Erdre et à 5 kms du centre ville. Il est situé dans une zone d'activités regroupant des entreprises, organismes et établissements de formation. Il occupe environ 4 ha et est dédié à la formation d'ingénieurs.
- Le site de Chantrerie accueille l'école vétérinaire. Au nord de Nantes, mais à l'extérieur du périphérique et sur les bords est de l'Erdre à 7 kms du centre ville il est situé dans une zone universitaire (école des Mines, du Bois, de Design) et bordé par l'Erdre et le parc de la Chantrerie. Cependant il jouxte une zone d'habitat pavillonnaire et résidentiel.

.Ces 2 sites distants de quelques kms sont cependant éloignés en temps de plus d'une demi heure de trajet au regard de la barrière naturelle de l'Erdre et de la circulation dans l'agglomération de Nantes.

Les cursus sont essentiellement post prépa en 3 ans pour l'agroalimentaire et 5 ans pour le parcours vétérinaire. Et quelques BTS sur le site de Géraudière.

Il n'y a pas de cité étudiante sur le site de la Chantrerie, les élèves sont majoritairement logés à proximité de l'école dans des colocations ou des résidences privées Une cité étudiante a été construite par le CROUS sur un terrain appartenant initialement à l'ENTIAA sur le site de la Géraudière et réserve environ 180 places pour les étudiants d'Oniris. Il faut cependant noter que cette résidence étudiante est physiquement séparée d'Oniris.

Dans les 2 cas il n'y a pas vraiment de vie de campus en soirée. Des soirées, en nombre limité, sont organisées selon une programmation bien définie.

LA DEVE dispose d'un relais sur chaque campus et sa directrice se déplace régulièrement sur chacun d'eux où elle dispose d'un bureau.

Il y a un BDE sur chaque site.

A la chantrerie (ENV), le BDE fédère environ 40 associations et clubs. Il est élu chaque année mais regroupe des étudiants de plusieurs années, le président étant toujours un sortant de l'ancien bureau ce qui permet une continuité.

L'adhésion au BDE est quasi automatique en 1ère année. avec une cotisation de 27€/an (payés globalement à l'adhésion soit 135€ pour les 5 années). Une subvention de 12 000€ est accordée par l'établissement sur présentation d'un dossier et d'un bilan. Elle est fléchée sur les clubs et associations. Par ailleurs, le BDE est sponsorisé par la banque LCL en fonction du nombre de comptes ouverts et par Royal Canin au vu de l'activité coopérative de vente d'aliments pour animaux.

A la Géraudière, le BDE fédère 5 bureaux (sports, arts, événements, apprentis et international) et une dizaine de clubs et associations. Il est élu chaque année en décembre sur la promotion de 1ère année. La cotisation est annuelle et perçue chaque rentrée à hauteur de 40€ pour chacune des 2 premières

années et de 20€ pour la dernière. Le taux d'adhésion est proche de 100 % en 1ère et seconde année et un peu plus faible ensuite. Une subvention de 8000€ est accordée par l'établissement sur présentation d'un dossier et d'un bilan. Elle est fléchée sur les clubs et associations.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

- Accueil Chantierie : Il dure 1 semaine. Il intègre des activités (olympiades, mises en scènes), 2 soirées (une sur le campus, l'autre dite soirée « chic » à l'extérieur) et se termine par un week end à l'extérieur. Il est organisé par le BDE et une équipe d'étudiants de 3ème et 4ème années. Des groupes de 10 à 12 étudiants de première année sont constitués et sont sous la responsabilité de 20 à 30 parrains.
Le programme défini à l'avance et validé par l'administration.
La participation n'est pas obligatoire. Une fiche questionnaire est établie le premier jour pour chaque étudiant. La soirée à l'extérieur et le WEI sont organisés contractuellement avec un professionnel qui met à disposition, locaux, traiteur, vigiles et transport, hébergement et activités ludiques (pour le WEI : parc d'attraction en Vendée avec logement au camping municipal).
La délivrance d'alcool est soumise à la licence II du professionnel.
- Accueil Géraudière : Il dure 3 semaines consiste en une série d'activités (mises en scènes, rallye, jeux) en fin d'après midi ou le jeudi après midi. Il comporte plusieurs soirées au cercle et intègre un WEI sur un lieu extérieur. Il est organisé par le BDE et les étudiants de 2ème et 3ème années..
Le programme est défini à l'avance et validé par l'administration.
Il est mis en place un stand « prévention » en début d'accueil avec questionnaires individuels et une distribution de kits de prévention fournis par la mutuelle étudiante SMEBA. Les éventuels mineurs sont identifiés (rare).
Les soirées au cercle sont sans alcool sauf une avec obtention de la licence II temporaire. Le WEI est organisé contractuellement avec un professionnel qui met à disposition, locaux, traiteur, vigiles, et transport, hébergement et activités ludiques (centre de vacances en bord de mer).
- Soirées Chantierie : Organisation d'une soirée par quinzaine le jeudi, éventuellement le vendredi au cercle. Ces soirées sont sans alcool à l'exception de 5 soirées par an qui sont couvertes par une licence II temporaire. Elles regroupent de 200 à 300 participants, commencent vers 21 heures et finissent vers 1H30, tout devant être rangé et nettoyé pour 2 heures. L'entrée est gratuite et les consommations payantes par carte préachetées.
Le planning des soirées est préétabli avec une demande de salle spécifique. Pour les soirées avec licence, un détail des boissons alcoolisées, limitées à 4 « doses » par personne, est fourni. Un contrôle des entrées est effectué conjointement par des responsables du BDE et des vigiles qui disposent d'un trombinoscope des élèves et relèvent les identités des extérieurs invités (au maximum 1 par élève). Une trousse de secours et un numéro d'astreinte de l'administration sont disponibles. Après chaque soirée un compte rendu du déroulement et des incidents est remis à l'administration.
Par ailleurs, 2 soirées par an sont organisées le samedi en dehors de l'école par contrat avec un professionnel (soirée « chic » de l'accueil et soirée de Noël). Dans ce cas un bus est affrété et des Sam identifiés.
- Soirées Géraudière : Elles sont organisées sur le même principe qu'à Chantierie, sans alcool sauf 5 par an avec licence II temporaire. La seule différence porte sur les horaires, les soirées commençant vers 19 h pour se terminer à 22h, voire 23h pour les soirées avec licence, ce qui crée une inéquité fortement ressentie par les étudiants de Géraudière. A noter que pour pallier à cette fin de soirée précoce, de nombreux étudiants poursuivent en groupe en night club. Elles regroupent de 100 à 150 participants, les entrées sont gratuites et les consommations payantes.
Mêmes mesures de sécurité et de prévention qu'à Chantierie
- Foyer Chantierie : Le bar du foyer est ouvert entre midi et 14 h et distribue essentiellement des boissons chaudes, sirops et softs. Une fois par mois il organise un petit déjeuner à partir de 7H45.
L'administration ne souhaite pas que le foyer soit reconnu comme cercle privé et les demandes

de licence II ont été infructueuses.

- Cercle Géraudière : Le bar du cercle est ouvert entre 8 h et 18 h et dispose de distributeurs de boissons chaudes et softs essentiellement des boissons chaudes, sirops et softs.
L'administration ne souhaite pas que le foyer soit reconnu comme cercle privé, et malgré la proximité de la cité, les portes sont fermées à 18 heures.
- NUIT VETO : La nuit veto est organisée tous les 3 ans (la prochaine au printemps 2017) sur le site de Chanterrie. C'est un dîner suivi d'une soirée (19h à 6h du matin) ouverte à des invités extérieurs et qui regroupe près de 2500 participants. Elle est organisée par une association spécifique indépendante du BDE et engage un budget de 100 000€ équilibré avec un droit d'entrée à 25€ et le paiement des consommations.
Cet événement fait l'objet d'une organisation regroupant 90 personnes. Une licence II est demandée jusqu'à 2 heures du matin. Un dispositif de sécurité approprié est mis en place : Croix rouge, team prévention avec éthylo-tests, équipe de vigiles, balisage,
- Gala Géraudière : Un gala annuel est organisé par les étudiants de Géraudière selon des modalités similaires à la nuit veto mais se tient à l'extérieur de l'établissement. Organisé par une association spécifique, il consiste en un repas (300 convives) et une soirée (600 participants). Les entrées sont payantes sur un site internet et le contrôle des entrées se fait par flash codes.
Cet événement fait l'objet d'une organisation rigoureuse. Une licence II est demandée. Un dispositif de sécurité approprié est mis en place : Croix rouge, team prévention avec éthylo-tests, équipe de vigiles, balisage,.
- ONIRIS ENVN fait partie des écoles organisatrices de l'Inter Vétos. Cette manifestation sportive qui repose sur une association spécifique a lieu à l'extérieur de l'école. Elle regroupe environ 600 participants des 4 écoles vétérinaires.
Mise en place d'un dispositif analogue au WEI
- Autres événements : Quelques soirées sont organisées dans des restaurants, des bars ou des boîtes de nuit privatisés pour l'occasion par les étudiants de Géraudière et de Chanterrie. La journée sportive inter-écoles nantaises (ONIRIS, Centrale, Audencia, Mines...) se passe sur un des campus mais la partie festive a lieu dans un établissement privé.
Enfin, une semaine de ski est organisée par le BDE de Chanterrie qui donne lieu à un contrat avec un voyageur comprenant transport, hébergement, forfaits de ski.

3. Difficultés rencontrées

Les dirigeants d'association ont un entretien avec l'administration sur leurs responsabilités économiques, juridiques et pénales avec l'administration et sont incités à se former. Ils prennent ainsi conscience des responsabilités qu'ils endossent.

Cependant, les responsables de la formation sur les 2 sites, qui jouent aussi un rôle d'accompagnement des étudiants et d'orientation vers les réseaux de médecine ou de psychologues, notent une certaine addiction à l'alcool avouée par certains sur le questionnaire de santé au moment de la visite médicale de prévention. Ils signalent que pour les étudiants, il est normal de boire en soirée et qu'il existe un phénomène courant de « préchauffe » avant les soirées d'autant plus accusé que ces soirées sont sans alcool. Par ailleurs il existe sans doute des « after » après la soirée surtout quand celle-ci se termine tôt dans l'établissement (22h à Géraudière) et se poursuit potentiellement à l'extérieur.

Une plainte du comité national contre le bizutage a été déposée auprès de la directrice générale concernant des faits d'alcoolisation à l'extérieur de l'école) et de « brimades » durant le WEI.

4. Initiatives exemplaires

Rien de particulier par rapport aux observations généralement faites dans les autres établissements.

6 demandes exprimées

L'administration d'Oniris souhaite un socle de règles communes à l'ensemble des établissements sous tutelle du MAAF.

Les étudiants de Géraudière souhaitent une harmonisation des horaires de soirées entre les 2 entités d'Oniris.

Compte-rendu de visite de VetAgro Sup Lyon

14 octobre 2016

1. Caractéristiques générales de l'établissement

L'établissement est réparti sur deux sites distincts avec des règles de vie légèrement différentes. Lyon accueille 140 étudiants par promo sur 5 ans dont 75% de filles avec un internat (340 ch.) sur le campus, lui-même isolé à 20km de Lyon. Il y a une boum mensuelle le vendredi (23h-5h). Pas de plainte, pas de problème de voisinage. La salle dédiée a une capacité de 236 places maxi. Elle est mise à disposition ponctuellement par convention précaire école/BDE. Pas de foyer officiel mais le BDE voudrait ouvrir un foyer 2 soirs par semaine avec de la bière (19h-22h). Une Kfet gérée par BDE organise la restauration du midi mais ne sert pas d'alcool (fermeture 16h).

Clermont accueille 150 étudiants par promo sur 3 ans avec une résidence (150 ch.) sur le campus recevant essentiellement les élèves de 1ère année. Le campus est isolé de la ville. Il y a un tour de garde effectué par les étudiants eux-mêmes pour faire respecter le calme la nuit dans la résidence. Les fêtes ont lieu dans un foyer au sein de la résidence. Le bar avec alcool n'est ouvert que lors des soirées festives, sinon il sert juste du café. Une soirée festive tous les 15 jours le jeudi jusqu'à 2h du matin (jeudi = argument pour terminer tôt). Quelques soirées extraordinaires en plus. (vendredi, jusqu'à 5/6h). Entre 200 et 300 personnes par soirée.

La DEVE compte 4 personnes (2 par site). Le DEVE de Lyon ne s'occupe pas du festif, c'est le DGA qui gère avec le responsable sécurité. Le responsable de la vie étudiante de Clermont est transcampus sur le festif. Il est en lien avec les associations étudiantes. Le secrétaire général (Lyon) apporte un appui juridique aux associations. A Lyon les étudiants s'engagent dans les associations en 2ème année et prennent des responsabilités en 3ème année. Deux étudiants de l'école sont élus au BNEI.

2. Inventaire des événements festifs et des mesures de prévention prises

Des réunions direction/présidents d'association étudiantes ont lieu régulièrement au cours de l'année (tous les 2 mois) pour valider en amont le déroulé des manifestations programmées sur un an. Une fiche est remplie. Une réunion est organisée avec l'administration avant et après chaque soirée. L'accueil se déroule sur une semaine à Lyon et 2 semaines à Clermont. Les étudiants de 1ère année reçoivent un courrier indiquant que rien durant leur participation à l'accueil n'est obligatoire et qu'ils peuvent se retirer à tout moment.

A Lyon, il y a des soirées sur site tous les soirs avec présence de tout le dispositif de sécurité : vigiles, responsable de sécurité du site. L'intégration se termine le dimanche à la tombée de la nuit par le baptême de la promo. En fin d'année a lieu « l'enterrement de la poule » (tradition VETO) qui s'achève par une soirée. Pas de WEI pour Lyon, un WEI en extérieur pour Clermont (sans implication de l'administration sauf obligation de transport en bus). Le WE intercampus réunit les étudiants des 2 écoles pour des activités sportives et ludiques et se termine aussi en soirée.

Le WE InterVETO se déroule tous les 4 ans sur le site de Lyon. Il regroupe 800 personnes. Un chapiteau est monté ainsi que des toilettes mobiles. 14 vigiles en permanence. Une sensibilisation à la modération des comportements festifs est effectuée par des sportifs de haut niveau. Les épreuves sportives se déroulent sur place ainsi que l'hébergement dans la résidence. Rien à signaler hormis de petits bobos.

LYON : Le BDE a une licence II. Un responsable sécurité logé sur site est présent lors de toutes les manifestations festives. Il surveille l'extinction des feux et le retour au calme dans la résidence. Il est assisté de 2 Vice Présidents Festivités du BDE qui supervisent tout le déroulement de la soirée et gèrent les personnes en difficulté. Des étudiants non logés viennent en voiture. L'inscription préalable est obligatoire, les invités extérieurs en nombre très limité. Les procédures d'entrée sont surveillées par 4 vigiles avec un système de bracelet pour tout le monde. Des contrôles d'alcoolémie avec un éthylomètre de l'école ont lieu à la sortie pour les étudiants motorisés. Il existe depuis au moins 5 ans une charte des bonnes pratiques de l'organisation de soirées inspirée de la charte de la Conférence des grandes écoles « C'est pas une option ». Un responsable sécurité est désigné parmi les étudiants

pour les événements majeurs tels que l'intégration ou les Inter VETO. Un Team de secouristes de la croix blanche est sollicité pour les Inter VETO.

Clermont : Les mesures prises comprennent la formation des élus associatifs avec le BNEI, la formation aux 1ers secours, un cours en 15 séances sur le montage de projet et une conférence de sensibilisation sur l'alcool. Le responsable DEVE travaille avec les étudiants pour créer des pôles d'activité en soirée éloignés du bar (attractions, ...) et des activités (20h-22h) avant la fête pour limiter les « préchauffes ». Il souhaite faire évoluer la charte pour renforcer la prévention de l'alcool. Une licence II ponctuelle est demandée à la mairie. Il n'y a pas de vigiles aux soirées à Clermont (site difficile à garder). Il n'y a pas de ticket d'entrée. Le dispositif ne prévoit rien pour le retour, pas d'éthylotest, autocontrôle. La possibilité de dormir sur place dans un petit gymnase est ouverte pour les grandes soirées (qui finissent à 5/6h). Pour ces soirées « longues » exceptionnelles, un gardien passe plusieurs fois et fait aussi le tour de la résidence, ainsi que les organisateurs de la soirée.

Modèle économique des soirées :

Le BDE facture la sécurité et les boissons au prix coutant. La promo organisatrice cherche à faire un petit bénéfice au profit de 2 événementiels majeurs, la soirée d'intégration et le gala. Sur Lyon, elle vend des entrées groupées avec 3, 7 ou 15 tickets boisson. Les soft sont gratuits. Vente de sandwiches, croque monsieurs. A Clermont, l'entrée est gratuite, les bières à 2€, les verres d'alcool faible à 1€. Cela dégage un bénéfice assez symbolique de l'ordre de 150€ par soirée pour 300€ de dépenses de boissons. Le BDE organise des soirées à l'équilibre avec un peu plus de décoration, ou des soirées « gratuites » avec sponsoring LIMAGRAIN par exemple.

3. Difficultés rencontrées

Les incidents déclarés sont rares : salissement des locaux du foyer, déclenchement volontaire de l'alarme incendie à Clermont. Suite à des bagarres à Lyon qui ont donné lieu à un rapport du BDE à l'administration, les protagonistes ont été recherchés et sanctionnés par le BDE : exclusion des soirées pour plusieurs mois.

Il y a une demande en cours des étudiants pour délivrer des mix d'alcool blanc dans le cadre de la fusion licence II /licence III. Les « préchauffes » ont lieu dans les résidences avant les soirées.

(Commun à Lyon et Clermont) Le BDE avance que les étudiantes en majorité apprécient peu la bière.

4. Initiatives exemplaires

-Une enquête sur la vie étudiante a été menée tous les 2 ans depuis 2011. Elle procède par questionnaire à tous les élèves des 2 campus avec un très bon taux de retour (70 %). Elle révèle un accroissement des comportements à risque (binge drinking), mais les élèves assument mieux leur autonomie et maîtrisent mieux leur comportement en avançant dans le cursus.

-Il existe une commission sécurité à Clermont comprenant 18 élèves formés aux 1ers secours. Ceux ci ont réalisé une campagne d'affiche sur la charte des bonnes pratiques et réfléchissent à une version courte pour mieux la diffuser. Ils travaillent à la prévention des conduites à risque et ont fait une intervention en amphi en début d'année.

-Un MOOC de formation des responsables associatifs à la prise de conscience de leurs responsabilités va être mis sur plateforme afin de suivre le nombre de connexions.

-Un groupe de soutien socio-psychologique comprenant 5/6 personnes de la DEVE et des équipes enseignantes a été mis en place à Clermont, car les élèves n'ont pas accès aux médecins et psychologues universitaires (isolement du campus).

-L'accueil à Lyon est très encadré avec un gros effort de transparence ; un document écrit comporte des programmes d'activité détaillés, des désignations de responsables et un rappel des lois et sanctions. Un comité d'éthique suit son déroulement. Il est composé à parité d'élèves de 3ème année et de personnels de l'école.

-Les conférences de sensibilisation par un médecin alcoologue et des sportifs de haut niveau.

Annexe 5 : Liste des personnes rencontrées

DGER

Valérie BADUELLE directrice générale adjointe adjointe
Jérôme COPALLE sous directeur enseignement supérieur
Emmanuel HEMERY chef du bureau de la vie étudiante
Franck FEUILLATTE adjoint du chef de bureau
Christine ROUSSEAU chargée de mission Vie étudiante

Conférence des grandes écoles

Francis JOUANJEAN délégué général
Gérald MAJOU de LA DEBUTRIE chargé de mission
Patricia FOURNIER vice présidente HESAM Université

MILDECA

Danièle JOURDAIN MENNINGER Présidente
Denis LEJAY chargé de mission prévention
Cédric GERVAIS, chef de cabinet

CNCB

Marie HENRY Présidente
Françoise MONGIN

Brigade de répression de la délinquance contre la personne

Catherine Pérez-Mardelet, commissaire divisionnaire, chef de la brigade

ENGEEES Strasbourg

Jean François QUERE directeur
Jean Marc WILLER directeur adjoint
Marianne BERNARD directrice des études
Sabine HENNI en charge de la vie étudiante
Marie Josée STENGER secrétaire générale
André PELLERIN en charge du service technique

Étudiants :

Marie RODIER présidente de promo
Claire GUILLOT GAUTIER présidente de promo
Marie LHUILIER présidente bureau des arts
Fabrice TIERCY vice président
Claudia JIMENEZ référente aux interAgros
Manon BOUREL référente aux interAgros
Lubin BASTY président de l'amicale
Alexandre CONSTANT vice-président
Sacha POUGET président de l'AS
Guillaume GONZALES vice président
Sylvain LANSOU représentant élèves ingénieurs au CA
Gautier RUSPINI représentant des élèves alternants au CA

ENSP Versailles

Vincent PIVETEAU directeur
Sylvie BENEDETTI secrétaire générale
Nathalie THERE, DEVE
Claudette de SAINT STEBAN adjointe à la DEVE
Véronique LAULIER responsable formation continue

Étudiants :

Jonas GOUYA
Baptiste GERARD-HYRNE
Toumi Omtane
Mélissandre PHAN
Camille RAMBAUD
Marie SALVATGE
Marie CALLIER
Olivier FOUCHE

ISARA Lyon

Pascal DESAMAIS directeur général
Jean NOQUET directeur des formations
Philippe LEGENDRE responsable vie étudiante
Josiane BROYER professeur référent des étudiants de 1ère et 2ème années

Étudiants :

Sidonie DOZOUL responsable semaine d'intégration
Antoine MARTINEZ responsable semaine d'intégration
Erwann CHANSOU président du BDE, membre du CA
Jade HOMAN présidente de la commission sécurité et bien-être étudiant

VetAgro Sup Lyon

Emmanuelle SOUBEYRAN directrice générale
Jeanne Marie BONNET GARIN directrice générale adjointe campus vétérinaire
Etienne JOSIEN directeur général adjoint campus agronomique
Michel MERVIL responsable sécurité (Lyon)
Luc MOUNIER directeur des formations
Ludovic FREYBURGER, DEVE (Lyon)
Christine CHABANET, DEVE (Clermont)

Étudiants :

Marie Lou DELAPLACE présidente du BDE (Lyon)
Mathis FRANCOIS président 3AVE(Clermont)
Jean Baptiste FARALDI président du bureau des sports
Mathilde DUCROCQ présidente « accueil intégration »
Alexandre HUMBERT élu au CA
Héloïse LESCA élue au CA

AgroSup Dijon

Claude COMPAGNONE directeur général adjoint
Nathalie PRUDHON DESGOUTTES directrice des études et de la vie étudiante
Evelyne POUPÉE directrice du service prévention santé sécurité et conditions de travail
Valérie LAFLOTTE chargée de mission à la DEVE
Christophe TARRAGON directeur de la communication
Geoffroy PARGNY responsable résidence étudiante
Christine BOCCANFUSO responsable du service juridique

Étudiants :

Mathilde Le TRAOU COVAREL co-présidente du BDE
Julien BAULAND co-président du BDE
Pauline POIRSON co-présidente de l'AS
Alexandre BOURGUIGNON trésorier de l'AS
Florian HUSSON responsable intégration
Keisha N'GBANZO responsable intégration
Fanny BOUCHIRE élue au CNESERAAV
Florian DAUFIN co-président d'« Agrologic »
Candice LAMOUREUX co-présidente de Solid'agro
Lucas ETCHEVERS élu au BNEI
Alexandre ZIMMERMAN 2ème année responsable « bien vivre ensemble » à la résidence

ENVA Maison-Alfort

Marc GOGNY directeur général

Catherine COLMIN directrice des études et de la vie étudiante

Jérôme VIROLE adjoint DEVE

Étudiants :

Antonin LE CLAINCHE Président du Cercle des élèves

Quatre étudiants du comité « accueil intégration »

Montpellier SupAgro

Anne-Lucie WACK directrice générale

Philippe de CORNELISSEN secrétaire général

Jérôme THONNAT directeur des services d'appui

Aurélien CHASSAGNE chef du service études et vie étudiante

Élisabeth MUTEL déléguée à la vie étudiante

Céline ESCALANTE déléguée à la vie étudiante

Pierre PILLET délégué au sport

Marc NUSSY conseiller prévention

Marc ABOUCAL responsable des résidences

Pascal BOGE maintenance et exploitation du patrimoine

Étudiants :

Felix TUCHAIS

Laurie BOUT

Baptiste GUICHETEAU

Brieuc DESAINT

Luc DHALLEINE

Camille DELAHAY

Anton HAYLI

Emeline CARDONNA

Hugo ANDRIEU

ENV Toulouse

Isabelle CHMITELIN directrice

Hubert BRUGERE directeur des études et de la vie étudiante

Frédéric BOUSQUET Secrétaire général

Dr Claire LE PROVOST médecin du SIMPPS

Madame GINESTE chargée promotion et communication SIMPPS

Étudiants :

Estelle COULANGE

Arnaud FARRE

Lisa MICHEAU

Clément BERCKER

Florian TOUITOU

Hugues DURET

Eddy LUCAS

Alliaume TROPEE

Thibaut PERRIN

Cyrielle GODART

Quentin LEROY

UNI La Salle Beauvais

Philippe CHOQUE directeur général

Jérôme COLIN directeur mission éducative et vie étudiante

Bastien TOURAINE éducateur

Étudiants :

Caroline LE GOLF

Florian BECK

Ghislain BARBRY

Guillaume THIBAUDEAU

Louis LHOTTE

Anna LE BER

Marie-Laëtitia LANATA

Ophélie DUCLOS

Barbara CIOLKOWITCH

Claire MAILLY

Nicolas PEILLE VICENS

Théophane MULLIE

Bérenger BRASSET

Brice BOUSQUET

Marion CUISIN

Nathan CORDIER

Agro ParisTech

Gilles TRYSTRAM directeur général

Pascale MARGOT-ROUGERIE directrice générale adjointe

Christine JACQUEMIN secrétaire générale

Agnès HOLL-NICAUD directrice des études et de la vie étudiante

Anne RAMEAU direction des études et de la vie étudiante

Isabelle DEMEURE psychologue

Jacques MELIN directeur du centre de Grignon

Jérôme BONNEFONT responsable sécurité du centre de Grignon

Odile TCHIKAYA responsable de la vie étudiante du centre de Grignon

Agnès BONNEVILLE directrice du centre de Massy

Meriem FOURNIER directrice du centre de Nancy

Myriam ISSARTEL directrice de l'enseignement et de la pédagogie du centre de Nancy

Étudiants :

Agathe PAUL

Vincent AYRAL

Alexis WIGNIOLLES

Pierre GAUDEAUX

Hugo PUECH

Clément SHEKOORY

Jérémy GUILLAUME

Théo LENORMAND

Guillaume LE HENAFF

Florian VIGROUX

Élodie FESQUET

ISA Lille

Christophe FACHON directeur

Joop LENSINK directeur de l'enseignement et de la vie étudiante

Maryse FONTUGNE intendante des études

Agathe COMBELLE responsable qualité

Étudiants :

François CUVELIER

Eliott VALENGIN

Maylis VIRON
Robin LACROIX

AgroCampus Ouest

Grégoire THOMAS directeur général
Bruno GADOUD directeur des formations et de la vie étudiante
Virginie FORGET directrice adjointe des formations et de la vie étudiantes
Agnès LAVADOU chargée des relations avec les associations d'étudiants Rennes
Patrick OUADDEC référent vie de campus Rennes
Eric MORTREAU responsable de la mission HSE Angers

Étudiants :

Isabelle SANDER
François MOREL
Mathieu HAUDEBOURG
Mathieu BLANCHET
Apolline BLEUSE
Mickaël LERCARI
Morgan LECOQ
Antonin BORNAND
Thomas SELLINGER
Clémentin LERICHE
Loïc ADAB
Anaïs MEILLEUR
Jos MILLIERE
Mathieu G
Édouard BRETIN
Sylvain KRETZ
Fabien GUIDOUX
Gwenaëlle LE BIHAN
Juliette BRECHET
Aurélien FLORIN-REBOURS
Marie G
Lætitia C

École d'ingénieurs de Purpan

Michel ROUX directeur général
Didier KLEBER directeur de l'enseignement
Viviane SASSUS directrice administrative et financière en charge des relations avec le BDE
Christine CLAUDON professeur responsable des étudiants de première année
Hervé SOUCHEYRE responsable de la gestion du site

Étudiant :

Paul LUBINEAU président du BDE

Bordeaux Sciences Agro

Olivier LAVIALLE Directeur
Jérôme STEFF (DEVE)
Antoinette ROLIN (assistante de direction, responsable de la vie étudiante)
Philippe GAUBERT (secrétaire Général)

Étudiants :

William ROGAZY (Président Inter Agros Bordeaux)
Guillaume BRIT (BDE)
Claire BISCARAT (association GALA)
William CAUDRON (association soirées festives)
Thomas PETILLON
Caroline LARCHEVEQUE
Zoé Le BIHAN
Vivien BOURGEON,

ONIRIS Nantes

Dominique BUZONI-GATEL directrice générale
Caroline LELAIDIER DEVE
Corinne BOIS responsable service formation IAA
Nathalie BAGARIE responsable service formation vétérinaire
Chloé ALVAREZ responsable service santé et sécurité
Michaëlle LARHANTEC adjointe service santé et sécurité

Étudiants :

Mathieu FARDET vet élu CA
Paul MUNHOVEN vet CA
Aurélien LEROUX vet élu CA
Anthony VAYSSE iaa élu CA
Marie-Anne CRONENBERGER iaa élu CA
Antoine DOUSSAU iaa élu CA
Alexandre VOVE président BDE Chantrerie
Quentin BLOND BDE Chantrerie
Thomas DZEN BDE Chantrerie nuit véto
Lancelot BONJOUR AUVRAY de GAJOT de MONTFLEURY BDE/BDS Chantrerie
Marie NICOLAS BDE COOPé Chantrerie
Maxime LAGUEYTE BDE Chantrerie trésorier Bar
Muriel NOËL présidente BDE Géraudière
Armand CHUVIN vice-président BDE Géraudière
Héloïse CARON BDE/BDS
Lovelyse LETE ZITONGO BDE Géraudière « international »
Maëlys WARLUZELLE BDE Géraudière Association GALA
Arthur FOLLAIN BDE Géraudière- ONIRIS junior Agroalimentaire Santé
Nicolas GUERY BDE Géraudière responsable pôle événements

ESA Angers

Patrick VINCENT directeur général
Anne AVELINE directrice de l'enseignement
Emmanuel DROUIN (DEVE et enseignant)
François ALLARD-HUVER (enseignant et va prendre la responsabilité de DEVE)
Frédéric MOREL responsable services généraux, sécurité, entretien,
Ewa CHAUVET responsable mission « prévention santé »

Étudiants :

Mathieu GELIN
François JOSSELIN
Emilien MOREL
Pierre RAGOIN

ENSAM (Arts et Métiers)

Laurent CHAMPANAY directeur général adjoint enseignement

SUPELEC

Hervé LEGUIL responsable Vie de campus

Annexe 6 : Liste des textes de références

Texte de référence en matière de sécurité

Les services de secours en soirées

Dès qu'une manifestation **peut rassembler plus de 500 personnes ou qu'elle présente un risque particulier en raison de sa nature ou de son lieu d'implantation** (manifestations sportives ou nautiques...), il est demandé à l'organisateur de prendre en charge la **mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours**.

L'organisateur doit **garantir en permanence l'accessibilité du site aux services de secours et prévoir des aménagements sanitaires adaptés à la manifestation**. Dans tous les cas, l'association de sécurité civile agréée choisie par l'organisateur devra soumettre pour validation au moins 48 heures avant le début de la manifestation une déclaration préalable d'ouverture de postes de secours auprès du service précité. (Préfecture)

Le code de la sécurité intérieure

Section 2 : Rassemblements festifs à caractère musical

Article R211-2

Les rassemblements mentionnés à l'article L. 211-5 sont soumis à la déclaration requise par cet article auprès du préfet du département dans lequel ils doivent se dérouler lorsqu'ils répondent à l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- 1° Ils donnent lieu à la diffusion de musique amplifiée ;
- 2° Le nombre prévisible des personnes présentes sur leurs lieux dépasse 500 ;
- 3° Leur annonce est prévue par voie de presse, affichage, diffusion de tracts ou par tout moyen de communication ou de télécommunication ;
- 4° Ils sont susceptibles de présenter des risques pour la sécurité des participants, en raison de l'absence d'aménagement ou de la configuration des lieux.

Article R211-3

Sous réserve des dispositions de l'article R. 211-8, la déclaration mentionnée à l'article R. 211-2 est faite par l'organisateur au plus tard un mois avant la date prévue pour le rassemblement auprès du préfet du département dans lequel il doit se dérouler. Elle mentionne le nom et l'adresse du ou des organisateurs, le jour, le lieu et la durée du rassemblement ainsi que le nombre prévisible des participants et des personnes qui concourent à sa réalisation. Elle indique que l'organisateur a informé de ce rassemblement le ou les maires intéressés.

La déclaration est accompagnée de l'autorisation d'occuper le lieu, donnée par le propriétaire ou le titulaire du droit réel d'usage.

Article R211-4

La déclaration mentionnée à l'article R. 211-2 décrit les dispositions prévues pour garantir la sécurité et la santé des participants, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publiques et précise les modalités de leur mise en œuvre, notamment au regard de la configuration des lieux. Elle comporte en particulier toutes précisions utiles sur le service d'ordre et le dispositif sanitaire mis en place par l'organisateur et sur les mesures qu'il a envisagées, y compris, le cas échéant, pour se conformer à la réglementation relative à la sécurité dans les établissements recevant du public. Elle comporte également l'indication des dispositions prévues afin de prévenir les risques liés à la consommation d'alcool, de produits stupéfiants ou de médicaments psychoactifs, notamment les risques d'accidents de la circulation. Elle précise les modalités de stockage, d'enlèvement des déchets divers et de remise en état du lieu utilisé pour le rassemblement.

Article R211-5

Lorsque le préfet de département constate que la déclaration mentionnée à l'article R. 211-2 satisfait à l'ensemble des prescriptions des articles R. 211-3 et R. 211-4, il en délivre récépissé.

Article R211-6

Lorsque le préfet de département estime que les mesures envisagées sont insuffisantes pour garantir le bon déroulement du rassemblement, compte tenu du nombre des participants attendus, de la configuration des lieux et des circonstances propres au rassemblement, il sursoit à la délivrance du récépissé mentionné à l'article R. 211-5 et organise, au plus tard huit jours avant la date prévue pour celui-ci, la concertation mentionnée à l'article L. 211-6, au cours de laquelle il invite l'organisateur à prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement du rassemblement. En cas de carence de l'organisateur, le préfet de département fait usage des pouvoirs qu'il tient du second alinéa de l'article L. 211-7.

Section 4 : Manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif

Article R211-22

Les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif dont le public et le personnel qui concourt à la réalisation de la manifestation peuvent atteindre plus de 1 500 personnes, soit d'après le nombre de places assises, soit d'après la surface qui leur est réservée, sont tenus d'en faire la déclaration au maire et, à Paris, au préfet de police.

La déclaration peut être souscrite pour une seule ou pour plusieurs manifestations dont la programmation est établie à l'avance.

La déclaration est faite un an au plus et, sauf urgence motivée, un mois au moins avant la date de la manifestation.

Article R211-23

Outre le nom, l'adresse et la qualité des organisateurs, la déclaration mentionnée à l'article R. 211-22 indique la nature de la manifestation, le jour et l'heure de sa tenue, le lieu, la configuration et la capacité d'accueil du stade, des installations ou de la salle, le nombre de personnes concourant à la réalisation de la manifestation ainsi que le nombre de spectateurs attendus. La déclaration indique également les mesures envisagées par les organisateurs en vue d'assurer la sécurité du public et des participants. La déclaration comporte notamment toutes précisions utiles sur le service d'ordre éventuellement mis en place par les organisateurs, les mesures qu'ils ont arrêtées en

application de la réglementation relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et, lorsqu'il s'agit d'une manifestation sportive, les dispositions qu'ils ont prises, s'il y a lieu, au titre de la réglementation édictée par la fédération sportive concernée. Lorsque les organisateurs confient aux membres du service d'ordre les missions mentionnées à l'article 1^{er} du décret n° 2005-307 du 24 mars 2005, ils doivent :

- 1° Doter ces membres du service d'ordre d'un signe distinctif permettant d'identifier leur qualité ;
- 2° Doter ces membres du service d'ordre, ou, à défaut, ceux d'entre eux qu'ils auront désignés comme responsables, de moyens de transmission leur permettant une communication immédiate avec les officiers de police judiciaire territorialement compétents ;
- 3° Indiquer également dans la déclaration les modalités d'une liaison permanente entre les membres du service d'ordre et les officiers de police judiciaire et joindre la copie des arrêtés d'agrément de chacun des membres du service d'ordre.

Article R211-24

L'autorité de police peut, si elle estime insuffisantes les mesures envisagées par les organisateurs pour assurer la sécurité, compte tenu de l'importance du public attendu, de la configuration des lieux et des circonstances propres à la manifestation, notamment quand il s'agit des manifestations sportives mentionnées à l'article D 301-1 du code du sport, imposer à ceux-ci la mise en place d'un service d'ordre ou le renforcement du service d'ordre prévu.

L'autorité de police notifie les mesures prescrites quinze jours au moins avant le début de la manifestation, sauf si la déclaration a été faite moins d'un mois avant celle-ci, dans le cas d'urgence mentionné au troisième alinéa de l'article R. 211-22 du présent code. Elle les communique au préfet du département.

Article R211-25

Les préposés des organisateurs de la manifestation composant le service d'ordre ont pour rôle, sous l'autorité et la responsabilité des organisateurs, de prévenir les désordres susceptibles de mettre en péril la sécurité des spectateurs et des participants.

Ils doivent notamment remplir, en tant que de besoin, les tâches suivantes :

- 1° Procéder à l'inspection du stade, des installations ou de la salle avant que ne commence la manifestation pour déceler les risques apparents pouvant affecter la sécurité ;
- 2° Constituer, avant la manifestation mais aussi dès l'arrivée du public et jusqu'à l'évacuation complète de celui-ci, un dispositif de sécurité propre à séparer le public des acteurs de la manifestation et à éviter dans les manifestations sportives la confrontation de groupes antagonistes ;
- 3° Etre prêts à intervenir pour éviter qu'un différend entre particuliers ne dégénère en rixe ;
- 4° Porter assistance et secours aux personnes en péril ;
- 5° Alerter les services de police ou de secours ;
- 6° Veiller au maintien de la vacuité des itinéraires et des sorties de secours.

Réglementation incendies et risques de panique des ERP

Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

Version consolidée au 26 janvier 2017

Article GN 6 Utilisations exceptionnelles des locaux

§ 1. L'utilisation, même partielle ou occasionnelle d'un établissement :

- pour une exploitation autre que celle autorisée, ou
- pour une démonstration ou une attraction pouvant présenter des risques pour le public et non prévue par le présent règlement,

doit faire l'objet d'une demande d'autorisation présentée par l'exploitant au moins quinze jours avant la manifestation ou la série de manifestations.

Lorsque l'organisateur de la manifestation n'est pas l'exploitant de l'établissement, la demande d'autorisation doit être présentée conjointement par l'exploitant et l'utilisateur occasionnel des locaux.

§ 2. La demande doit toujours préciser la nature de la manifestation, les risques qu'elle présente, sa durée, sa localisation exacte, l'effectif prévu, les matériaux utilisés pour les décorations envisagées, le tracé des dégagements et les mesures complémentaires de prévention et de protection proposées.

§ 3. L'autorisation peut être accordée pour plusieurs manifestations qui doivent se dérouler durant une période fixée par les organisateurs.

Commentaire

Concernant les ERP, les règles techniques de prévention applicables à un établissement sont intimement liées à son classement et par conséquent à son activité. Aussi, la tenue d'activités différentes de celles qui sont initialement prévues est soumise à la police spéciale des ERP détenue par le maire. Le maire (ou la préfecture de police de Paris) autorise l'ouverture d'un ERP par arrêté. La commission de sécurité doit être consultée avant la délivrance de l'autorisation pour les ERP de la 1^e à la 4^e catégorie. Les établissements de 5^e catégorie, sans locaux à sommeil, sont dispensés de visite de réception de la commission de sécurité. Dès lors que les locaux accueillant une manifestation dansante ou festive dépassent 100 personnes en capacité, ils sont en 4^eme catégorie. Deux cas sont alors à envisager.

La manifestation nécessite des aménagements particuliers ou des mesures préventives spécifiques (mise en place d'un équipement d'alarme provisoire adapté, constitution d'un service de sécurité incendie, aménagements importants, installations électriques temporaires...) le régime commun des consultations des commissions de sécurité doit être respecté, car, rappelons-le, l'aménagement d'un ERP ne peut être exécuté qu'après l'autorisation de l'autorité qui s'assure de la conformité des modifications aux règles de sécurité incendie (article L 111-8 du code de la construction et de l'habitation). Dans ce cas, le projet doit faire l'objet d'une consultation de la commission de sécurité. Toutes les dispositions concernant les consultations doivent être respectées (délais, composition des dossiers...)

La manifestation ne nécessite pas des aménagements importants, alors une procédure plus légère que le régime commun est envisageable car les aménagements ne rentrent pas dans le champ de

l'article L 111-8 du code de la construction et de l'habitation. L'autorisation du maire peut être délivrée sans consultation préalable de la commission de sécurité sur la base du dossier succinct décrit à l'article GN6. Le délai prévu dans cet article (15 jours) est en effet peu compatible avec la production d'un avis de commission.

Conséquence pour des manifestations régulières

Il s'agit de l'utilisation des locaux de façon relativement régulière selon une configuration identique dans un ERP dont le classement ne correspond pas à l'effectif ou à la nature de l'activité liée à la manifestation.

L'exploitant **doit déposer un dossier de sécurité complet** qui sera transmis pour avis aux membres de la Sous – Commission Départementale de Sécurité.

Ce dossier doit comprendre les éléments suivants:

- les contraintes de sécurité incendie liées au règlement de sécurité et les prescriptions complémentaires permanentes de l'autorité administrative
- l'organisation générale de la sécurité incendie du site et, en particulier, la composition et la répartition des missions entre le service de sécurité incendie de l'établissement et celui de la manifestation
- les consignes générales de sécurité incendie
- les conditions dans lesquelles, si nécessaire, le chef d'établissement désignera une personne pour coordonner l'action de plusieurs chargés de sécurité agissant simultanément sur un même site
- les plans de l'établissement, avec indication d'une échelle graphique, faisant apparaître: l'emplacement des moyens de secours, les servitudes de circulation intérieure, les conditions de desserte et d'accessibilité des bâtiments et du site et les contraintes de stationnement, les possibilités et les contraintes d'utilisation des espaces extérieurs, les activités autorisées et leurs éventuelles contraintes, les limitations ou les interdictions d'emploi ou de mise en œuvre de matériels ou d'installations, les éventuelles obligations de recours à une personne ou un organisme agréé pour certaines installations, ou habilité pour ce qui concerne les CTS (chapiteaux, tentes, structures).

